

20
25

Editorial
GRANMELME
SA

ÉTHIQUE, MORALE ET DÉONTOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL, UNE APPROCHE DEPUIS LA PÉRIPHÉRIE ET LA COLONIALITÉ : LE CAS DE COTOPAXI (ÉQUATEUR).

Autores

Juan José La Calle Domínguez
Wilma Magaly Játiva Sandoval
Víctor Hugo Romero García
Paola Estefanía Salinas Aguilar
Melquiades Mendoza Pérez





2

LA ÉTICA, LA MORAL Y LA DEONTOLOGÍA, DEL TRABAJO SOCIAL, DESDE LA PERIFERIA Y LA COLONIALIDAD: EL CASO DE COTOPAXI (ECUADOR).



2025

LA ÉTICA, LA MORAL Y LA DEONTOLOGÍA, DEL TRABAJO SOCIAL, DESDE LA
PERIFERIA Y LA COLONIALIDAD: EL CASO DE COTOPAXI (ECUADOR).

3

Prologue

Au cœur du travail social, l'éthique et la morale agissent comme des boussoles indispensables qui guident chaque décision, chaque intervention et chaque relation professionnelle.

Cependant, que se passe-t-il lorsque ces boussoles, fondamentales pour notre navigation, sont calibrées depuis des centres de pouvoir qui, consciemment ou inconsciemment, ignorent ou minimisent les réalités complexes de la périphérie mondiale ? Comment la déontologie, ce phare normatif qui éclaire notre profession, est-elle appliquée dans des contextes marqués de manière indélébile par la colonialité, les inégalités structurelles et une profonde asymétrie de pouvoir ? Cet ouvrage, « Éthique, morale et déontologie du travail social,

depuis la périphérie et la colonialité : le cas de Cotopaxi (Équateur) », a non seulement le courage de poser ces questions cruciales et urgentes, mais ose également chercher des réponses innovantes profondément ancrées dans l'expérience vécue de ceux qui pratiquent le travail social en marge, dans les « non-lieux » des théories hégémoniques.

De mon point de vue de chercheur en déontologie, une discipline qui se nourrit du dialogue constant entre principes universels et pratiques contextualisées, je reconnais l'urgence inéluctable de réexaminer les fondements de notre pratique professionnelle. Les formulations éthiques, souvent élaborées dans des environnements eurocentriques, au sein d'académies et de groupes de réflexion éloignés des réalités qu'elles cherchent à réguler, peuvent s'avérer insuffisantes, limitées, voire contre-productives lorsqu'elles sont appliquées sans une

critique approfondie et une adaptation contextuelle à des réalités aussi complexes et multiformes que celles du Cotopaxi. Ici, dans les majestueuses Andes équatoriennes, l'histoire de la colonialité n'est pas un simple écho du passé ; elle est intimement liée aux dynamiques contemporaines d'exclusion, de discrimination et de dépossession, générant des défis uniques et profondément complexes pour le travail professionnel des travailleurs sociaux. C'est dans ce creuset d'histoire et de présent que l'éthique professionnelle doit être redéfinie et enrichie.

Ce travail se présente, avec courage et rigueur, comme un exercice précieux de décolonisation de la pensée en travail social. Il nous invite impérativement à transcender les perspectives hégémoniques, à remettre en question les paradigmes imposés et à construire une déontologie véritablement pertinente, culturellement sensible et, surtout, libératrice pour

les communautés avec lesquelles nous travaillons. En se concentrant spécifiquement et en profondeur sur le cas du Cotopaxi, l'ouvrage offre un aperçu lucide et poignant des complexités intrinsèques auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux en périphérie. Il nous montre comment des principes que nous tenons pour acquis ailleurs, tels que la justice sociale et l'autonomie individuelle, doivent être réinterprétés dans un contexte de vulnérabilité structurelle, où les choix personnels sont souvent limités par des limitations systémiques. De même, il nous oblige à repenser la confidentialité, le secret professionnel et la relation d'aide elle-même face à des structures de pouvoir bien ancrées, où la confiance est une denrée rare et où les dynamiques communautaires peuvent différer radicalement de celles que supposent les codes éthiques traditionnels.

L'originalité et la force intrinsèque de cet ouvrage résident précisément dans son engagement indéfectible en faveur d'une épistémologie du Sud. Il ne s'agit en aucun cas de rejeter les précieuses contributions universelles de l'éthique ou les principes déontologiques qui ont guidé la profession à l'échelle mondiale. Au contraire, il s'agit de les enrichir, de les complexifier et de les rendre plus solides en intégrant les voix, les expériences, les savoirs ancestraux et les luttes quotidiennes de ceux qui ont été historiquement marginalisés et réduits au silence par les discours dominants.

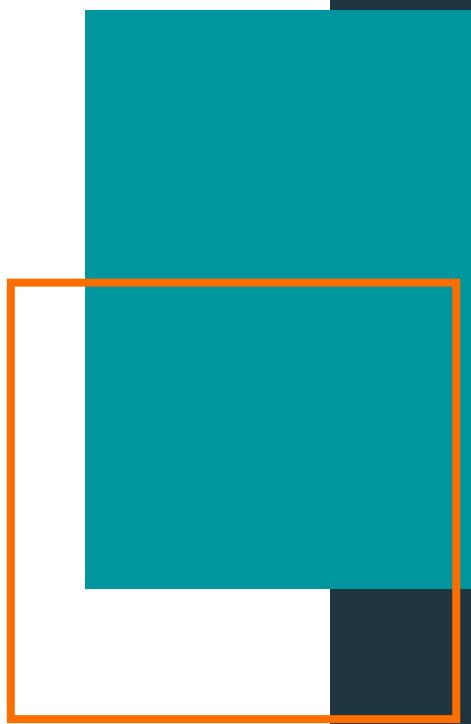
Cela nous confronte, directement et nécessairement, à l'urgente nécessité d'une déontologie contextualisée, qui tienne compte en permanence et de manière critique des particularités culturelles, économiques, politiques et sociales de chaque contexte. Cette approche, loin de fragmenter la discipline, non

seulement renforce et enrichit notre profession, lui conférant une pertinence sans précédent, mais contribue aussi de manière décisive à la construction d'une pratique du travail social plus juste, plus équitable et, fondamentalement, plus humaine. C'est un appel à l'humilité intellectuelle et à l'ouverture à d'autres formes de savoir et de pratique.

En définitive, ce livre est un appel urgent à une réflexion approfondie et à une action consciente. Il invite tous les travailleurs sociaux, des étudiants débutants aux praticiens et universitaires les plus expérimentés qui façonnent la pensée de la discipline, à se joindre à ce dialogue critique. Un dialogue qui nous permet de repenser, déconstruire et reconstruire notre façon de comprendre et d'appliquer la déontologie. C'est une invitation à tracer la voie vers une éthique professionnelle qui

serve véritablement les intérêts des communautés les plus vulnérables, qui résonne avec leurs réalités et qui, s'appuyant sur la richesse de la périphérie et la sagesse de la colonialité décolonisée, éclaire la voie vers un avenir plus juste et plus digne pour tous.

Melquiades Mendoza Pérez





EDITORIAL GRANMELME S.A.

Première édition 2025

ISBN : 978-9942-7157-2-2

Éditorial GRANMELME S.A.

Publication numérique La Maná. Équateur. <https://granmel.ec/>

Conception et mise en page : Ing. Jenny Segovia Ochoa

Correction du contenu : Ph. D. Dionisio Vitalio Ponce

Conception, assemblage et production éditoriale : Editorial GRANMELME S.A.

Ce texte a été soumis à une évaluation par les pairs à l'aveugle.

Avertissement : « Tous droits réservés. La reproduction, l'enregistrement ou la transmission de cette œuvre, en tout ou en partie, par tout système de recherche d'information, existant ou futur, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du titulaire des droits d'auteur correspondant »

ISBN: 978-9942-7157-2-2



9 789942 715722

Indice

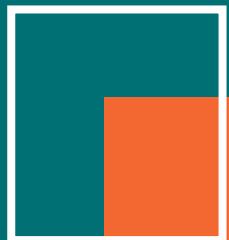
ÉTHIQUE, MORALE ET DÉONTOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL, UNE APPROCHE DEPUIS LA PÉRIPHÉRIE ET LA COLONIALITÉ : LE CAS DE COTOPAXI (ÉQUATEUR).

1 INTRODUCTION	20
2 PÉRIPHÉRIES	22
3 LA COLONIALITÉ DU SAVOIR	45
4 ÉTHIQUE, MORALE ET DÉONTOLOGIE	60
5 ÉTHIQUE ET MORALE NON OCCIDENTALES	70
6 ÉTHIQUE ET MORALE OCCIDENTALES : ANTIQUITÉ	123
7 THÉOLOGIE MORALE CATHOLIQUE	133
8 ÉTHIQUE ET MORALE OCCIDENTALES : MODERNITÉ	142
9 DÉONTOLOGIE	158
10 DÉONTOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL : FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX	168
11 DÉONTOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL EN ÉQUATEUR	180

12 BIBLIOGRAFÍA	192
12 ANEXOS:	199
ANEXO 1: FITS: DEFINICIONES	200
ANEXO 2: FITS: EL PAPEL DEL TRABAJO SOCIAL EN LOS SISTEMAS DE PROTECCIÓN SOCIAL	206
ANEXO 3: CÓDIGO DEONTOLOGICO: ESPAÑA	224



Au tores



De los autores



JUAN JOSÉ LA CALLE DOMÍNGUEZ. DOCTEUR (PhD) EN SOCIOLOGIE. CHERCHEUR. MEDECIN DE L'U.C.M. ESPAGNE ET DIPLOME (DEA) DE L'E.H.E.S.S. PARIS. Mail: jjlacalled@gmail.com

comhttps://orcid.org/0009-0006-9958-596X



WILMA MAGALY JÁTIVA SANDOVAL. UNIVERSIDAD SAN FRANCISCO DE QUITO. (EQUATEUR). Mail; Maggyjs@hotmail.com. https://orcid.org/0009-0006-6514-6475

De los autores



VÍCTOR HUGO ROMERO GARCÍA. DOCTEUR (PhD) EN LANGUES ET CULTURES. UNIVERSIDAD TÉCNICA DE COTOPAXI. (EQUATEUR).
Mail:victor.romero@utc.edu.ec. <https://orcid.org/0000-0002-8975-5818>



PAOLA ESTEFANÍA SALINAS AGUILAR. MASTER EN TRAVAIL SOCIAL.
PONTIFICIA UNIVERSIDAD CATÓLICA DEL ECUADOR. (EQUATEUR).
Mail: psalinas_aguilar@hotmail.com. <https://orcid.org/0000-0001-8748-6979>

De los autores



MELQUIADES MENDOZA PÉREZ. (PhD) DOCTEUR SCIENCES PÉDAGOGIQUES. UNIVERSIDAD TÉCNICA DE COTOPAXI. (EQUATEUR). Mail : melquiades.mendoza@utc.edu.ec. <https://orcid.org/0000-0002-6636-2608>

Capítulos



1 INTRODUCTION

Dans ce document, la première chose à exprimer est la nécessité de clarifier les termes. Ceci est essentiel compte tenu des éléments analysés : morale, éthique et déontologie. Aujourd’hui, ils ont une signification relativement concrète, mais historiquement cela n’a pas été le cas. Voici ce que Confucius a exprimé, qui dans son « Analectas », dit :

13.3 Zilu demanda : Si le souverain du Wei vous confiait le gouvernement du pays, quelle serait votre première initiative ? Le Maître répondit : « Sûrement que ce serait pour corriger les noms ». Zilu demanda encore : « Le feriez-vous vraiment ? N'est-ce pas un peu improbable ? Que ferait cette rectification ? » Le Maître répondit : Comme vous pouvez devenir ennuyeux ! Quand un homme ne sait pas, il doit se taire. Si les noms ne sont pas corrigés, la langue

n'a pas d'objet. Lorsque la langue n'a pas d'objet, peu importe la chose peut être effectuée. Quand rien ne peut être fait, les rites et la musique languissent. Quand les rites et la musique languissent, les punitions et les chagrins trompent leur cible. Quand les punitions et les peines sont mauvaises, les gens ne savent pas où ils sont. Par conséquent, un gentleman doit être capable d'exprimer tout ce qu'il conçoit et doit être capable de faire tout ce qu'il dit. Au sujet du langage, un gentleman ne laisse rien au hasard. (Page 116)

Par conséquent, à la suite de Confucius, ce travail commence par la rectification des noms. Deux rectifications seront analysées ; d'une part, la question des périphéries et, d'autre part, la question de la colonialité de la connaissance.

2. PÉRIPHÉRIES

Dans ce livre, la vision se veut de la périphérie, ce n'est pas une vision commune, puisque, dans ce cas précis (Université Technique de Cotopaxi, République de l'Équateur), à partir de ce positionnement il faut préciser qui existe une triple vision périphérique. Lorsqu'on parle de périphérie, le terme sera analysé plus tard dans les théories existantes, il est indiqué qu'écrire depuis une université européenne ou nord-américaine (USA), n'est pas la même chose qu'écrire depuis Cotopaxi.

Force est de constater que les productions scientifiques réalisées dans ces périphéries indiquent rarement cette situation à l'avance. Il y a une sorte de modestie à ne pas mettre en avant le lieu à partir duquel les « sciences sociales » sont produites, comme si tous les endroits du monde étaient exactement les mêmes.

Pour cette « science sociale », le lieu de production n'a pas d'importance, c'est oubliable. Autrement dit, le lieu de génération des « sciences sociales » n'a pas anodin, il n'a aucune influence. Ce n'est pas la position de ce livre. Il y a un impact très fort, et s'il n'y en a

pas, il faut se demander pourquoi il n'y en a pas dans les travaux de « sciences sociales » produits dans les périphéries.

Ainsi, il serait évident que tout travail académique devrait prendre en considération le fait qu'il est produit à partir de ce territoire, dans le système mondial et que, par conséquent, la position doit être prise en compte. Cette position gagne des partisans, par exemple dans le texte de Baquero, Caicedo et Rico (2015). Lorsqu'ils indiquent :

Le consensus de plus en plus répandu selon
lequel le lieu à partir duquel le chercheur parle
à des effets sur la manière dont il observe,
qui affecte finalement aussi le résultat final
de la recherche sur l'objet étudié. (Page 76)

Une fois ce qui précède, quelques caractéristiques de ces périphéries sont présentées ci-dessous.

La première périphérie se réfère au fait objectif de la position de l'Amérique du Sud. C'est un continent colonisé depuis trois siècles et utilisé comme colonie, au départ par les puissances métropolitaines ibériques. Mais si la situation actuelle est analysée, sauf le Brésil, qui appartient aux BRICS a un autre contexte, favorisé par sa distance

géographique avec les Etats-Unis. Tous les autres États d'Amérique du Sud, sauf peut-être le Venezuela, sont dans une situation de nette dépendance vis-à-vis des centres impériaux de l'Anglosphère. Ou si vous préférez l'Occident. Un Occident qui, en réalité, marginalise et ignore cet espace géopolitique, sauf quand de forts problèmes sociaux surgissent, où il intervient pour défendre ses intérêts. L'exemple classique serait le coup d'État au Chili en 1973, renversant le président démocratiquement élu, Salvador Allende.

La deuxième périphérie est celle qui caractérise l'État équatorien. Pour indiquer cela, on utilise la terminologie d'Immanuel Wallerstein (1999) : dans ce texte, Wallerstein décrit les pays centraux, semi-périphériques et périphériques, décrivant leurs caractéristiques au sein d'un système mondial, où des pays comme l'Équateur offrent des matières premières, de la main d'œuvre et des produits mal transformés avec très peu de valeur ajoutée. Pays essentiellement fournisseurs de produits primaires, qu'ils soient agricoles, d'élevage ou miniers.

Ainsi, si l'on analyse les données sur les exportations de l'Équateur, sur le site de « Observatory of Economic Complexity », (2023), cela

indique qu'en 2021, les principales exportations de l'Équateur étaient Pétrole brut (7,44 milliards de dollars), crustacés (5,33 milliards de dollars), bananes (3,67 milliards de dollars), pétrole raffiné (1,37 milliard de dollars) et poisson transformé (1,27 milliard de dollars), exportés principalement vers les États-Unis (6,5 milliards de dollars), la Chine (4,03 milliards de dollars), Panama (3,95 milliards de dollars), Chili (1,13 milliard de dollars) et Russie (1,01 milliard de dollars). En 2021, l'Équateur était le plus grand exportateur mondial de crustacés (5,33 milliards de dollars) et de bananes (3,67 milliards de dollars).

L'Équateur, évidemment, en analysant les données précédentes (exportation de crustacés et de bananes), répond clairement aux caractéristiques d'un pays périphérique, donc la définition de la théorie de Wallerstein est valable.

Un deuxième élément important pour caractériser le niveau de la périphérie de l'Équateur peut être de voir comment au fil des années s'est développée la classification du pays, dans l'Indice de Développement Humain (IDH), qui montre clairement, mieux que l'économie pure et simple, l'évolution d'un pays et l'importance qu'il accorde aux éléments de santé et d'éducation. Pour l'analyse des données, une source exogène a été utilisée, celle du journal économique « Expansion », une revue espagnole de nature occidentale et libérale, qui réalise une analyse détaillée de la majorité des pays du monde. Pour caractériser ladite revue, on a utilisé Wikipédia (2023), d'un point de vue sociologique, puisqu'on considère que Wikipédia, bien qu'il ne s'agisse pas d'une citation scientifique, s'il s'agit de l'opinion publique de ceux qui préparent leurs définitions, qui coïncide généralement avec la voix populaire ou l'idéologie populaire existante, dans les pays de la langue utilisée. Wikipédia en espagnol n'est pas la même chose qu'en anglais, en français ou en allemand. Il y a une identification de cette opinion publique du pays de la langue utilisée, ainsi l'espagnol d'Espagne, est très présent dans Wikipédia (2023), en espagnol. Dans ce cas, il est indiqué :

« Expansion » est un quotidien espagnol fondé le 27 mai 1986. Le journal est leader en Espagne de la presse économique avec un tirage de 160 000 exemplaires fin 2008. Il appartient au Grupo Editorial après l'acquisition en 2007 de Grupo Recoletos par le groupe RCS (l'éditeur d'EL MUNDO).

Pour clarifier l'importance de l'IDH, Wikipédia (2023) a été utilisé, pour les raisons expliquées dans le paragraphe précédent. Ce qui indique :

L'indice de développement humain ou IDH est un indice statistique composite visant à évaluer le taux de développement humain des pays du monde. L'IDH se fondait initialement sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants de 17 ans et plus. Le concept du développement humain est plus large que ce qu'en décrit l'IDH. Ce n'en est qu'un indicateur, créé par

le PNUD en 1990 pour évaluer ce qui n'était mesuré auparavant qu'avec imprécision. L'indicateur précédemment utilisé, le PIB par habitant, ne donne pas d'information sur le bien-être individuel ou collectif, mais n'évalue que la production économique. Il présente des écarts qui peuvent être très importants avec l'IDH. L'IDH a été créé à l'origine par l'économiste indien Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq. Pour Sen comme pour le PNUD, le développement est plutôt, en dernière analyse, un processus d'élargissement du choix des gens qu'une simple augmentation du revenu national. Notons enfin qu'il existe un indice dérivé de l'IDH, le GDI (Gender-related Development Index), qui prend en compte les disparités liées au sexe, soit

les différences de situation de vie entre les hommes et les femmes d'un pays considéré.

Ensuite, nous montrons les données IDH de la base de données fournie par le journal « *Expansión* » (2023), en citant textuellement dans une longue citation qui comprend un tableau :

L'IDH augmente en Équateur.

L'indice de développement humain (IDH) pour 2021 a été publié, en Équateur, il était de 0,74 point, ce qui représente une amélioration par rapport à 2020, où il était de 0,731.

Si l'on classe les pays en fonction de leur indice de développement humain, l'Équateur occupe la 95e place dans le classement du développement humain (IDH).

L'IDH prend en compte trois variables : une vie longue et en bonne santé, la connaissance et un niveau de vie décent. Ainsi, entre autres facteurs, le fait que l'espérance de vie en Équateur est de 73,67 ans, son taux

de mortalité est de 6,72‰ et son revenu par habitant est de 5 052 euros.

TABLEAU 1

Équateur - Indice de développement humain		
Date	IDH	Classement IDH
2021	0,740	95º
2020	0,731	99º
2019	0,760	91º
2018	0,762	89º
2017	0,762	85º
2016	0,762	84º
2015	0,765	80º
2014	0,760	80º
2013	0,755	81º
2012	0,751	80º
2011	0,743	81º
2010	0,736	84º
2009	0,731	82º
2008	0,729	83º
2007	0,723	83º
2006	0,720	81º
2005	0,715	79º
2004	0,710	73º
2003	0,703	73º
2002	0,698	74º
2001	0,693	72º
2000	0,687	72º
1999	0,683	65º
1998	0,684	65º
1997	0,679	65º
1996	0,674	65º
1995	0,671	65º
1994	0,667	64º
1993	0,662	65º

Équateur - Indice de développement humain		
Date	IDH	Classement IDH
1992	0,658	64 ^o
1991	0,652	64 ^o
1990	0,651	66 ^o

Source : <https://fr.countryeconomy.com/demographie/idh/equateur>

La première analyse effectuée avant la lecture du tableau est extrêmement positive, mais une analyse temporelle, visualisant l'évolution sur les 31 années enregistrées, montre une autre réalité. Ainsi, depuis 1990, date à laquelle le calcul de l'IDH a commencé, jusqu'en 2015, sauf dans la période 1998-1999, où il y a eu une diminution de 0,001, il y a eu une augmentation systématique de la valeur de l'IDH pour l'Équateur, passant de 0,651 à 0,765 en 2015. Au cours de cette période, en ce qui concerne la position parmi les pays, le pays est passé de la position 66 en 1990 à 80 en 2015. Pour évaluer ce retard, il faut tenir compte du fait que dans cette période initiale il y a l'apparition de nouveaux pays dans le classement.

En revanche, de 2015 à 2021, on observe une baisse de l'IDH, une baisse qui devrait inquiéter le gouvernement, même si en Équateur personne ne l'indique ni ne le commente. L'IDH diminue de 0,765 en 2015 à 0,740 en 2021. Cela s'accompagne d'une forte baisse des

positions du pays, qui passe de la 80ème place en 2015 à la 95ème place en 2021, avec une perte de la valeur de l'IDH de 0,025 au cours de ces six années.

En résumé, pour l'Équateur, ce que montre l'IDH est un processus de retard dans le développement harmonieux que représente cet indice. Une mauvaise nouvelle qui ne semble pas trop inquiéter le gouvernement actuel du pays (2023, président G. Lasso). C'est donc une confirmation du caractère périphérique de l'État équatorien par rapport au niveau mondial.

Mais que pense-t-il le gouvernement équatorien des politiques publiques ? Car le travail social dépend de manière très particulière et conditionnelle des positions des gouvernements à cet égard. Concernant l'approche de l'actuel gouvernement 2023 (Président Guillermo Lasso) en matière de politiques publiques, il est important de refléter ce positionnement à travers ce que l'on appelle : Plan de Crédit d'Opportunités 2021-25. Secrétaire National du Plan 2021. Quito-Équateur. L'opinion du gouvernement y est réfléchie sur : que faire avec la planification publique du pays ? C'est un document

profondément néolibéral qui exprime sa position sur la question. Ceci est indiqué textuellement :

Les travaux publics doivent viser à créer les conditions pour que chaque projet de vie se réalise sans nuire à l'autre. Les politiques publiques doivent être exécutées de manière à contribuer à répondre aux besoins des citoyens, sans imposer une vision fixe de cette solution : les problèmes sont divers, tout comme leurs solutions doivent être diverses.

Le Plan Gouvernemental présenté pour les élections de février et du 21 avril établit les orientations afin de générer cet environnement propice au progrès dans la liberté. La proposition a toujours été claire: plus de liberté. L'État peut être efficace sans devenir une entité omniprésente dans nos vies et peut générer des améliorations dans

la vie des citoyens sans être restrictif. (Page 7).

Résumant sa position dans cette déclaration :

Telle est notre vision pour l'Équateur : un pays prospère, doté d'une démocratie pleinement libérale, gouverné par l'État de droit et où les institutions fonctionnent efficacement. Ce n'est qu'en respectant l'individualité personnelle que nous pourrons promouvoir une économie de marché libre, ouverte sur le monde, financièrement responsable et génératrice d'emplois. Nous voulons donner aux citoyens les moyens de choisir librement les moyens qui leur permettent d'atteindre leur bonheur, sans oublier d'être solidaires avec les plus vulnérables, à travers un État petit mais solide et efficace. (Page 9).

Un certain professeur, lorsque nous étions étudiants, nous a dit que si vous voulez connaître les idées exprimées dans un document

public, vous devez vérifier quelles sont ses citations et, à partir de ces citations, de qui elles sont extraites, vous connaîtrez l'idéologie et pensées des auteurs. Si cela est appliqué à ce document fondateur du gouvernement équatorien actuel, le résultat suivant est produit :

Dans la présentation du document, le début est précédé d'une citation textuelle du livre d'Ayn Rand, *La Grève* (Atlas Shrugged). La personnalité de Rand (1904-1982), immigré de Russie soviétique aux États-Unis, est très conflictuelle, même pour ses partisans, car son rationalisme extrême, par exemple, combat toutes les religions et indique que seul le raisonnement, l'usage de la raison doit diriger la personne. Cette caractéristique ne semble pas convenir à un gouvernement aussi catholique (président, membre de l'Opus Dei) que celui équatorien. En revanche, son extrémisme libéral, à l'égoïsme ultra-rationnel, se marie très bien à l'ultralibéralisme. Son rejet total du communisme est également caractéristique, il a fui l'URSS, tout ce qui ressemble au socialisme, à l'altruisme et évidemment à la religion. Partisan du libéralisme le plus extrême, c'est un

bon début pour montrer quelle est la tendance qui dégage le document.

La deuxième citation, à la page 43, implique deux auteurs David Boaz et Leonard Read. Boaz, né en 1953, est un partisan bien connu de ce qu'on appelle aux États-Unis le libertarianisme, qui n'a pas de relation avec les libertaires classiques mais prône plutôt un libéralisme extrême. Il est un leader connu de différents forums pour la production d'idées extrêmes de l'ultralibéralisme. Read (1898-1983) était un « classique » du libertarianisme américain, son créateur, et son livre « I the pencil » est même invoqué par une autre personne bien connue citée plus loin dans le document, Friedman. C'est peut-être le théoricien le plus caractéristique invoquée par le mouvement ultralibéral actuel.

La troisième citation de la page 58 mène précisément aux époux Friedman, à Milton (1912-2006) et Rose (1910-2009). Il s'agit de Milton, le créateur des soi-disant « Chicago Boys », idéologues du nouveau mouvement ultralibéral qui a

inspiré Reagan et Thatcher et qui ont dirigé avec succès l'économie mondiale, du moins idéologiquement, jusqu'à la crise de 2008. Les pères fondateurs de l'ultralibéralisme. Trop connu pour paraphraser, il suffit de citer son livre « Liberté de choisir », un best-seller d'économie ultralibérale, connu de tous.

À la page 74 se trouve la quatrième citation, et aussi la seule qui ne vient pas d'un Américain anglo-saxon, il s'agit de Frédéric Bastiat, (1801-1850), un économiste français appartenant à l'école libérale française. C'est le seul « ancien » cité dans le document. Encore une fois libérale.

La cinquième citation, page 81, est également double, il nous parle de Daniel D'amato, dont nous reconnaissions notre ignorance, et de Ronald Coase (1910-2013), également économiste de l'École de Chicago et créateur de sa célèbre conjecture sur les biens monopolistiques. Également de tendance libérale.

Enfin, à la page 91, on trouve la dernière citation de Douglas North (1920-2015), économiste et historien, avec

une vision assez classique du développement, d'un point de vue néolibéral.

En résumé ; un document totalement néolibéral qui invoque des économistes anglo-saxons qui décrivent des pays totalement étrangers à l'Équateur et dont les théories, appliquées à l'Équateur, ne sont peut-être pas tout à fait valables. Évidemment, s'attendre à ce que le promoteur de ce texte applique des politiques non néolibérales, voire néo-keynésiennes, est de s'embourber dans une erreur. C'est pourquoi la plainte contre le gouvernement est étrange, car il ne fait qu'appliquer ce qu'il rapporte dans ce texte : une politique néolibérale extrême.

Évidemment, ce positionnement idéologique du gouvernement équatorien (2023, président G. Lasso) comporte une certaine contradiction avec les recommandations formulées par La Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (FITS, également connue sous le nom d'IFSW), une organisation dont les informations sont indiquées dans d'autres sections du livre, mais dont les recommandations ont généralement une grande influence sur les gouvernements de la plupart des pays « démocratiques ». Afin que les lecteurs puissent voir

le degré d'opposition entre ce que pense le gouvernement équatorien du président Lasso et la FITS, il est joint en annexe 2 : Le rôle du travail social dans les systèmes de protection sociale : le droit universel à la protection sociale. Document officiel du FITS.

La troisième périphérie fait référence au fait que la province de Cotopaxi, d'où ce livre est originaire, et qui est à son tour une périphérie à l'intérieur de l'Équateur, car bien qu'elle se trouve dans l'axe central du pays, c'est une province pauvre et en elle se dénote, les secteurs ruraux et urbains, qui cite Assis Climaco dans son prologue du livre d'Aníbal Quijano (2020) :

Du moins pour l'Amérique latine, le type de processus économique (la concentration inégale de l'expansion et de la diversification des secteurs urbains de l'économie entre les villes et les régions d'un pays), conditionné par la forme particulière de la situation géographique et économique. L'articulation du pays aux relations avec les centres métropolitains, semble expliquer plus

adéquatement la condition de primauté de certaines régions et/ou villes et le développement d'un colonialisme interne qui reproduit, d'une certaine manière, la structure de domination entre secteurs d'influence inégale. Développement du système de dépendance capitaliste dans son ensemble » (page 117).

Les caractéristiques de la province de Cotopaxi sont indiquées par l'existence d'un rapport officiel, généré par le Gouvernement Autonome Décentralisé de la Province de Cotopaxi (2015), appelé ; Mise à jour du Plan d'aménagement et d'aménagement du territoire Cotopaxi 2025.

Afin de se rendre compte de la situation de cette province, les soi-disant sont copiés ; Matrice des problèmes et potentiels de la province et matrice des causalités.

Matrice des problèmes et des potentiels.

Variables	Potentielles	Problèmes
Organisation et tissu social	<p>-Organisations sociales structurées et organisées, telles que organisées, par exemple : Le Mouvement indigène et paysan de Cotopaxi (MICC), qui regroupe trente organisations de second degré des sept cantons de la province, formées pour atteindre des objectifs majeurs visant à améliorer leurs conditions de vie, les mêmes qui sont envisagés dans leurs plans de développement local respectifs. Ce mouvement représente une force historique d'organisation sociale pour les revendications sociales, ce qui n'est pas le cas dans les zones subtropicales, qui sont organisées sur la base de besoins spécifiques liés à la production et à la commercialisation.- Les conseils et associations d'irrigation, les conseils de l'eau potable et de l'eau courante, la fédération des usagers de l'irrigation de Cotopaxi (FEDURIC), le syndicat national des éducateurs de Cotopaxi (UNE), la fédération des usagers de l'irrigation de Cotopaxi (FEDURIC), le syndicat national des éducateurs de Cotopaxi (UNE), le réseau des organisations de femmes, l'association évangélique indigène de Cotopaxi (UNE) au niveau urbain : la Fédération des quartiers, en particulier dans les cantons de Latacunga, Salcedo et Pujilí, et la Fédération sportive de Cotopaxi avec ses ligues cantonales et paroissiales respectives, qui ont une présence importante d'équipes féminines dans la plupart des paroisses de la province.</p> <p>- Dans le domaine de la production, il existe l'Association des artisans de Cotopaxi, l'Association des artisans de Cotopaxi, l'Association des artisans de Cotopaxi, les Chambres de production et de tourisme, l'Association des éleveurs de Cotopaxi, entre autres. - Cotopaxi enregistre 1 443 organisations selon la CITI, dont 68,70 % se consacrent aux activités de services communautaires, sociaux et personnels, 16,29 % aux activités de services sociaux et de santé et 5,33 % aux activités d'intermédiation financière.</p>	<p>-Les conditions de vie limitées de la plupart des communautés rurales, en particulier dans les cantons de Pujilí, Sigchos et Saquisili, dues au manque de sources locales d'emploi et aux niveaux élevés de pauvreté, ont généré des processus de migration qui ont conduit à l'affaiblissement des organisations au niveau communautaire. Un autre facteur de ce phénomène est la méconnaissance des droits constitutionnels et des instruments internationaux pour le plein exercice des droits des peuples et des nationalités, des associations dans les processus de mobilité humaine qui se produisent à l'intérieur du pays.</p> <p>-Les associations qui ne sont pas impliquées dans le processus de revendication, telles que les associations de chambres de commerce, de tourisme, de production, d'éleveurs, entre autres, sont des organisations de groupe et à caractère économique et n'ont pas d'importance organisationnelle provinciale permanente. Les associations à caractère collectif et économique qui n'ont pas d'importance organisationnelle provinciale permanente. Les associations à caractère économico-productif ne représentent pas les petits et moyens producteurs.</p> <p>-La majorité des ligues sportives paroissiales ne sont pas enregistrées et ne bénéficient pas d'un soutien financier. Il n'y a pas de diversification des disciplines sportives en dehors du football.</p>

Égalité entre les hommes et les femmes	<p>-Dans le secteur rural, 104 358 femmes âgées de 15 à 49 ans sont principalement engagées dans des activités agricoles, un facteur qui garantit le potentiel humain pour la sécurité et la souveraineté alimentaires et qui fait partie des moyens de subsistance du ménage.</p>	<p>-Des niveaux élevés de violence domestique (psychologique, physique, sexuelle et patrimoniale), où le groupe le plus vulnérable est celui des femmes, avec 63,2 % au niveau provincial, contre 60 % des femmes au niveau national. Ce facteur a entraîné des problèmes d'instabilité et de désintégration des familles, qui sont liés au nombre de femmes chefs de famille, avec une moyenne de 30 %, principalement concentrée dans les cantons de Pujilí et Saquisilí.</p> <p>Un autre facteur influençant ce phénomène est le fait que 17 % des femmes de plus de 15 ans sont analphabètes, un chiffre supérieur au taux d'analphabétisme de 10 % chez les hommes, ce qui limite leurs conditions de vie et leur accès aux espaces de prise de décision.</p> <p>-Le taux de fréquentation de l'école secondaire à Cotopaxi est de 56%, 53% pour les femmes et 58% pour les hommes. 62,8% des femmes ne fréquentent pas l'école secondaire, 62,8% des femmes n'ont pas utilisé d'ordinateur et 61,8% des hommes. Les hommes sont 61,8% (Source : ODNA, 2011).</p> <p>-La plupart des femmes urbaines n'ont pas d'organisations de femmes, ni de présence ou d'influence dans les organisations mixtes.</p>
Besoins fondamentaux non satisfaits		<p>-Les besoins de base insatisfaits dans la province de Cotopaxi atteignent 72,11%, avec la plus grande incidence dans les secteurs ruraux des cantons de Síghos, Saquisilí et Pujilí. Ce facteur a fait de Cotopaxi la septième province la plus pauvre du pays et la sixième au niveau national avec 37,6%. Les problèmes qui découlent de ce phénomène se traduisent par des niveaux élevés d'insalubrité, de surexploitation et de contamination des ressources, d'accès insuffisant aux services de base et de manque de sources d'emploi. L'incidence de la pauvreté dans la province de Cotopaxi est de 48 %, soit la troisième plus élevée de toute la région, avec une moyenne de 48 %, et équivalente à la moyenne nationale de 36 %. Cela signifie que 48 % de la population provinciale se trouve en dessous du seuil de pauvreté (Source : SENPLADES, ECV, SIISE, ENEMDU).</p>

Groupes ethniques	<p>Présence de divers groupes s'identifiant comme indigènes, métis, montubios et afro-équatoriens : la population métisse représente 72,1 % selon la culture, les montubios représentent 1,8 % selon la culture et les afro-équatoriens, selon la culture, représentent 1,7 %.</p> <p>La population autochtone la plus représentative est le peuple Panzaleo de nationalité Kichwa. Elle couvre huit cent cinquante communes et communautés. Il est représenté à 22,1 % par l'auto-identification culturelle et à 24,1 % par les us et coutumes. Ce groupe constitue un potentiel pour le développement touristique, culturel, artistique, matériel et immatériel de la province et du pays.</p>	<p>-Désarticulation des systèmes de gouvernement communautaire du peuple panzaleo, principalement dans les communautés rurales des cantons de Pujilí et Sigchos, en raison des processus de migration temporaire et permanente vers d'autres pôles de développement tels que les zones périphériques de la ville de Latacunga (Loma Grande, San Felipe), à la recherche de sources d'emploi et d'un accès à de meilleurs niveaux d'éducation et de santé.</p> <p>Les populations indigènes, montubio et afro-descendantes n'ont pas accès à ces différents espaces par rapport à la population blanche métisse. Il s'agit également de populations moins bien prises en charge par les différents niveaux de gouvernement.</p>
Mouvements migratoires	<p>Les transferts de fonds des migrants à l'étranger contribuent au développement des familles, des communautés et de la province en améliorant les revenus économiques, en créant des entreprises, en construisant des maisons, entre autres, et la majorité de la population migrante se trouve principalement en Espagne, en Italie et aux États-Unis. Dans la province de Cotopaxi, 1 127 hommes (0,27%) et 881 femmes (0,21%) ont migré vers les zones rurales, contre 897 hommes (0,22%) et 867 femmes (0,21%).</p> <p>Le nombre de femmes qui ont migré vers les zones rurales s'élève à 867 hommes (0,22%) et 867 femmes (0,21%).</p> <p>-Les processus de mobilité interne rurale-urbaine ont amélioré l'accès de la population rurale au système éducatif.</p>	<p>-Les processus de mobilité interne ont conduit à la conurbation de pôles de développement tels que la ville de Latacunga, à l'installation dans des zones périphériques avec un accès difficile aux services de base et aux problèmes qui en découlent, tels que l'insalubrité, entre autres phénomènes. Processus migratoires par canton : Latacunga 1341, Salcedo 1051, La Maná 498, Pujilí 428, Sigchos 173, Pangui 165, Saquisili 117.</p> <p>-Dans la province de Cotopaxi, la mobilité interne est élevée, ce qui entraîne une acculturation accélérée des enfants et des jeunes, la perte de valeurs culturelles telles que les vêtements, la langue et le mode de vie.</p>
Invalidité, vieillesse et maladies catastrophiques	<p>La mise en œuvre du programme Manuela Espejo a généré une estime de soi chez les personnes handicapées, le renforcement de leurs associations, la présence de délégués à l'assemblée provinciale, ainsi que leur inclusion dans les budgets participatifs.</p>	<p>Les limitations pour les personnes handicapées sont le manque d'infrastructures hospitalières spécialisées ou de personnel spécialisé, la résistance à fournir des emplois aux personnes handicapées, ainsi qu'une participation limitée aux espaces publics et à la prise de décision. La population moyenne souffrant d'un handicap permanent est de 6,32 %.</p>
Personnes âgées		<p>Les personnes âgées, en particulier dans les zones rurales, ne disposent pas d'un centre d'accueil adapté à leur réalité socioculturelle. Cotopaxi compte 31 934 personnes âgées, ce qui représente 7,80 % de la population totale de la province (INEC 2010 - Cotopaxi).</p>

Matrice de causalité

Variables	Problèmes	Causes	Conséquences
Besoins fondamentaux non satisfaits	Les besoins de base non satisfaits dans la province de Cotopaxi atteignent 72,11%, avec une incidence plus élevée dans les zones rurales.	Inégalité des investissements publics.	-Mauvaises conditions de vie.
L'enfance et l'adolescence	Les niveaux de malnutrition dans la population infantile (moins de cinq ans) s'élèvent à 46,11 %.	-Mauvaise alimentation. -Diminution des produits nutritionnels.	-Effet négatif sur l'intelligence, la taille et le poids de l'enfant
Groupes ethniques	Invisibilisation des peuples indigènes, montubio et afro. -Démantèlement des systèmes de gouvernement communautaire appartenant au peuple panzaleo.	Le racisme Classes sociales Instructions colonialistes	
Mouvements migratoires	-Les processus de mobilité interne ont entraîné la conurbation de pôles de développement, comme dans le cas de la ville de Latacunga, qui s'installent dans des zones périphériques avec un accès difficile aux services de base. Les processus de mobilité interne ont entraîné la conurbation de pôles de développement, comme dans le cas de la ville de Latacunga, qui se sont installés dans des zones périphériques avec un accès difficile aux services de base et les problèmes qui en découlent, tels que l'insalubrité, entre autres phénomènes.	-L'infertilité du sol. -Recherche de meilleures opportunités -Accès aux services de base, à l'éducation et à la santé.	-Déclin de la population rurale. -Acculturation accélérée.
Invalidité, vieillesse et maladies catastrophiques	-11,47 % de la population provinciale souffre d'une forme de handicap. -La plupart des personnes âgées vivent dans des conditions déplorables.	- Taux d'accident élevé. -Manque d'espaces et de personnel spécialisé dans les maladies rares (âge pédiatrique et maladies catastrophiques). -Manque de refuges. Manque de programmes liés à la dynamique des personnes âgées.	-Réduction des revenus de la famille. -Discrimination sur la base de leur statut. -Abandon de la famille. -Accroissement du dénuement. -Décès dans des conditions inhumaines.

L'analyse décrite est assez problématique, elle montre une mauvaise situation, c'est-à-dire que Cotopaxi n'a pas grand-chose à voir avec les autres provinces de l'Équateur, puisque nous parlons d'une des provinces les plus pauvres du pays et avec une forte présence de peuples autochtones., appelés indigènes. Ces deux éléments conditionnent la réalité de cette troisième périphérie censée se trouver dans la province de Cotopaxi

3. COLONIALITÉ DU SAVOIR

Ce système mondial mentionné précédemment a généré une colonialité du pouvoir, caractéristique de la modernité et du capitalisme actuel, mais le plus important pour ce travail est que cette colonialité du pouvoir a comme élément caractéristique une colonialité du savoir. Cette colonialité du savoir implique toute une série de conditions sur le travail « scientifique » qui se fait dans les périphéries. Pour cette raison, ce travail doit considérer, dans ses approches fondamentales, la colonialité des connaissances et agir en conséquence.

Pour tout travail académique, la position de périphérie et l'appartenance à un territoire historiquement colonial doivent conditionner l'approche théorique à partir de laquelle il s'appuie. Dans ce cas, il est important de réfléchir sur la nature de l'existence d'une colonialité de connaissances, générée au niveau du système mondial.

Mais qu'est-ce que signifie « la colonialité », la première chose est de la différencier du colonialisme, dans le texte de Baquero, Caicedo et Rico (2015), il est indiqué :

Pour aborder correctement le concept de colonialité du savoir, il faut d'abord faire une différenciation, puisque la colonialité n'est pas la même chose que le colonialisme. Le concept de colonialité a été développé pour la première fois par le sociologue Aníbal

Quijano, qui, inspiré par le concept braudelien et wallersténien du système mondial, a voulu comprendre les dynamiques qui ont permis l'asymétrie économique et de pouvoir qui existe entre le Nord et le Sud du monde. Quijano a rejeté l'approche exclusivement marxiste du système mondial, qui a cessé de comprendre le problème colonial comme une étape pré-capitaliste qui s'est terminée par l'indépendance politique des colonies d'Europe. Selon Quijano, ce qui a mis fin à l'indépendance politique des pays colonisés par l'Europe, c'est le colonialisme, mais pas la colonialité (Quijano, 2000a). La colonialité est pour Quijano :

L'un des éléments constitutifs et spécifiques du modèle mondial du pouvoir capitaliste. Elle repose sur l'imposition d'une classification raciale/ethnique de la population mondiale comme pierre angulaire dudit modèle de pouvoir et opère à chacun des niveaux, domaines et dimensions, matériels et subjectifs, de l'existence sociale quotidienne et à l'échelle sociétale (Quijano 2000b)

Selon ce qui précède, la colonialité est un modèle de pouvoir qui persiste dans la dynamique de l'existence sociale moderne et, bien qu'elle soit issue de l'expérience historique du colonialisme, elle n'en a pas besoin pour survivre, car elle serait la conséquence directe de la création d'un habitus mondial durant des siècles de colonialisme. (Page 79)

Mais qu'est-ce que la colonialité du savoir ? Les auteurs eux-mêmes y répondent ; Baquero, Caicedo et Rico. Ce concept y est explicité :

La colonialité du savoir n'est qu'une des sphères qui permettent de comprendre la dynamique de la colonialité comme axe structurant des relations sociales qui ont permis la domination de l'Occident sur le reste du monde. La sphère évoquée pourrait être comprise à partir de l'imposition de l'eurocentrisme comme la seule façon de connaître le monde, c'est-à-dire que la colonialité du savoir implique le refus de la production intellectuelle alternative (autochtone, afro, chicana, féminine, etc.) comme savoir. (Walsh 2007). Dans le colonialisme, le déni évoqué ci-dessus n'avait besoin que de la couleur de la peau comme argument ; aujourd'hui, il se manifeste de manière plus subtile mais non moins raciste. La connaissance subalterne n'est plus aujourd'hui rejetée sous prétexte de la race, elle l'est désormais sous la prémissse de la connaissance scientifique, prétendument objective, neutre et délocalisée. (Page 79)

C'est-à-dire, tout d'abord, que la possibilité d'un savoir autre que le savoir « scientifique » d'origine européenne est délégitimée. Cela nous amène à ce qu'expriment Walsh, Schiwy et Castro-Gómez (2002). Dans ce cas précis, Walsh en conversation avec Mignolo, dans le texte indique :

La colonialité du pouvoir impliquait la colonialité du savoir. La colonialité du savoir a contribué au démantèlement (parfois

avec de bonnes intentions) des systèmes juridiques autochtones et, aussi (jamais avec de bonnes intentions), au démantèlement de la philosophie et de l'organisation économique autochtones. (Page 42).

Décrit dans le même texte par Walsh, Schiwy et Castro-Gómez (2002), mais dans ce cas exprimé par Lander, comme :

Pour les évangélisateurs ibériques en Amérique, même la mort du corps de l'Indien était justifiée par l'objectif supérieur du salut de son âme, sur la base de l'hypothèse incontestable que le missionnaire avait accès à la vérité qui avait été refusée jusqu'alors aux Indiens. Cette séparation entre les producteurs de savoir légitime et véritable et le non-savoir des autres fait partie de l'autocompréhension de l'Europe comme source primordiale de la créativité humaine et donc de l'Europe comme sujet unique de l'histoire, créateur autosuffisant de la modernité (Coronil, 1997 ; Dussel, 2000 ; Lander, 2000 ; Mignolo, 1995 ; Quijano, 2000). (Page 74).

Et exprimé par Aníbal Quijano, dans un autre texte, en l'occurrence celui de Lander (2000) :

Ils ont réprimé autant qu'ils le pouvaient, c'est-à-dire à des degrés divers selon les cas, les formes de production de connaissances des colonisés, leurs modes de production de sens, leur univers symbolique, leurs modes d'expression et d'objectivité. On sait que la répression dans ce domaine a été la plus violente, la plus profonde et la

plus durable chez les Indiens d'Amérique ibérique, condamnés à être une sous-culture paysanne et analphabète, dépouillée de son patrimoine intellectuel objectivé. Il en a été de même en Afrique. Il est certain que la répression a été beaucoup moins forte en Asie, où une partie importante de l'histoire écrite et du patrimoine intellectuel a donc pu être préservée. Et c'est précisément cela qui a donné naissance à la catégorie de l'Orient. Troisièmement, ils ont contraint - également à des degrés divers dans chaque cas - les colonisés à apprendre partiellement la culture des dominateurs dans tout ce qui était utile à la reproduction de la domination, que ce soit dans le domaine de l'activité matérielle, technologique ou subjective, en particulier religieuse. C'est le cas de la religiosité judéo-chrétienne. A terme, tout ce processus inégal a impliqué une colonisation des perspectives cognitives, des manières de produire ou de donner sens aux résultats de l'expérience matérielle ou intersubjective, de l'imaginaire, de l'univers des relations intersubjectives du monde, de la culture en somme (pages 209-210).

Cette même colonialité des savoirs, géographiquement explicite, est légitimée par une histoire des sciences, dont Quijano lui-même (2020), nous dit que :

Depuis le XVII^e siècle, dans les principaux centres hégémoniques de ce modèle mondial de pouvoir - au cours de ce siècle, pas par hasard, la Hollande (Descartes,

Spinoza) et l'Angleterre (Locke, Newton) - une manière de produire des connaissances a été élaborée et formalisée à partir de cet univers intersubjectif, qui prenait en compte les besoins cognitifs du capitalisme : mesure, quantification, externalisation (objectivation) du connaissable par rapport au connaissant, afin de contrôler les relations entre l'homme et la nature, et entre l'homme et la nature, notamment la propriété des ressources de production. Dans le cadre de cette même orientation, les expériences, les identités et les relations historiques de la colonialité et de la distribution géoculturelle du pouvoir capitaliste mondial ont également été formellement *naturalisées*. Ce mode de connaissance a été qualifié de rationnel en raison de son caractère et de son origine eurocentrique ; il a été imposé et admis dans l'ensemble du monde capitaliste comme la seule rationalité valable et comme un emblème de la modernité. Les lignes matricielles de cette perspective cognitive ont été maintenues, malgré les changements dans son contenu spécifique, les critiques et les débats, tout au long de la durée du pouvoir global du capitalisme colonial et moderne. C'est cette modernité/rationalité qui est aujourd'hui, enfin, en crise» (pp. 326-327).

Si l'on procède à une analyse de ces éléments de la colonialité de la connaissance, l'ouvrage précité de Baquero, Caicedo et Rico (2015)

est très utile. Il fournit une explication très claire de cette question et mérite donc d'être cité abondamment :

L'une des tentatives les plus réussies et les plus connues d'histoire critique des sciences sociales est *Opening Social Science* (2011) d'Immanuel Wallerstein. L'ouvrage susmentionné passe en revue quatre points clés qui initient les sciences sociales et qui, dans une large mesure, nous permettent de comprendre leurs limites actuelles : la répartition géopolitique des sciences sociales à leur origine ; l'établissement de frontières disciplinaires ; la création de méthodes spécifiques pour chaque science sociale ; et le moment historique dans lequel les sciences sociales sont nées.

Le premier point clé, la distribution géopolitique des sciences sociales, se réfère au fait qu'à son moment fondateur, les sciences sociales ont été produites et reproduites dans cinq lieux géographiques : la Grande-Bretagne, les Allemagnes, les Italiens, la France et les États-Unis (Wallerstein 1996). Il est certain que les classiques de toutes les sciences sociales ont été, pour la plupart, produits dans ces cinq territoires, ce qui a clairement façonné la manière dont la société est comprise aujourd'hui.

Le deuxième point clé n'est autre que le grand nombre de sujets et l'émergence de disciplines qui ont alimenté les sciences sociales naissantes au cours du 19e siècle.

Pour l'essentiel, les sciences sociales se caractérisent par cinq disciplines différentes : la sociologie, l'économie, la science politique, l'anthropologie et l'histoire (Wallerstein 1996). Selon Wallerstein, la sociologie s'est chargée d'étudier les processus en cours dans la société civile, l'économie s'est chargée de comprendre le fonctionnement du marché dans le contexte du capitalisme, la science politique s'est chargée de séparer le politique de l'économique et de l'étudier comme quelque chose d'indépendant, l'anthropologie a étudié les civilisations du monde non européen, et l'histoire a commencé à compiler la vie des nations et des peuples.

Le troisième point clé est l'effort de différencier les méthodes et les préoccupations de toutes les disciplines des sciences sociales (Wallerstein 1996). La méthode a été d'une grande importance dans la division disciplinaire, car les disciplines nomothétiques (toutes excepté l'histoire) ont cherché à reproduire la certitude atteinte par les sciences naturelles avec la méthode scientifique. Les différentes disciplines ont adopté des méthodes différentes afin de découvrir des modèles qui leur permettraient d'établir des lois générales du comportement social.

Le quatrième point clé de l'institutionnalisation des sciences sociales est le moment historique dans lequel elle a

eu lieu. L'institutionnalisation des sciences sociales « a eu lieu au moment où l'Europe confirmait enfin sa domination sur le reste du monde » (Wallerstein 1996 : 32). Cela a conduit à s'interroger sur la supériorité relative du projet européen par rapport aux autres cultures, ce qui a donné lieu à des explications darwiniennes qui, à ce jour, sont utilisées pour comprendre le développement social comme un processus qui a commencé dans l'Antiquité et s'est achevé dans la société européenne moderne (libérale). Les principaux auteurs de l'époque, comme Emmanuel Kant ou Friederich Hegel, entre autres, partaient du principe que la société européenne moderne représentait la réalisation de la raison universelle (Walsh 2007).

Les quatre points que nous venons d'évoquer montrent clairement que les sciences sociales, loin d'être une entreprise née de l'aspiration la plus vive et la plus pure à la connaissance, apparaissent et prennent sens dans un contexte social et politique où les humanités n'avaient pas la légitimité qu'elles avaient avant la révolution scientifique, et où la nouvelle place imminente de l'Europe dans le monde imprime quelque chose de définitif aux sciences sociales. Ce quelque chose de définitif, c'est l'eurocentrisme (pp. 77-78)).

Parmi les éléments intéressants à analyser : la réflexion de Wallerstein, qui devient un point de référence essentiel, non seulement au niveau

de la périphérie, mais aussi, et c'est important, au niveau de la colonialité.

Colonialité et périphérie qui se rejoignent en Amérique latine et qui conduisent Walsh, Schiwy et Castro-Gómez (2002) à indiquer :

Les sciences sociales sont constituées dans cet espace de pouvoir moderne/colonial, dans le savoir idéologique qu'il génère et dans les vérités. Les méthodologies et les hypothèses épistémologiques sont désincarnées et décontextualisées de la réalité latino-américaine actuelle (page 13).

Et plus loin dans le même texte Walsh, Schiwy et Castro-Gómez (2002), Mignolo déclare :

« Repenser l'impérialisme » nous amène à repenser les manières de penser l'impérialisme, c'est-à-dire l'épistémologie (fondements de la connaissance), l'herméneutique (fondements de la compréhension) et la philosophie (réflexion sur les fondements de l'être et de la compréhension). Désormais, cette « repenser » ne peut plus être poursuivie en suivant l'histoire linéaire de la connaissance en Occident, parallèle à l'histoire de l'impérialisme et de l'empire. Il faudra repenser la situation géopolitiquement structurée. Ceci repose sur la reconnaissance de la différence coloniale, de l'hétérogénéité structurelle et des contradictions diachroniques et sur le simple fait que la colonialité mondiale a nié la pérennité de toute forme de savoir autre que celui fondé en Grèce et à Rome passerait aux

langues vernaculaires européennes et à sa conceptualisation conséquente. (Page 241)

Cela implique la nécessité d'analyser toutes les théories, même les plus « progressistes », avec un fort esprit critique, ainsi que Walsh, Schiwy et Castro-Gómez (2002), reflétant la réflexion de Santiago Castro-Gómez et Oscar Guardiola, indiquent :

Nous pensons que la fonction de la théorie critique, hier comme aujourd’hui, est de montrer comment certains dispositifs sociaux de production de savoir sont devenus de véritables « tribunaux de la raison » qui légitiment et/ou délégitiment des formes de savoir, de subjectivité, de production, et, aujourd’hui plus que jamais, de la vie. Il s’agit de voir comment ces dispositifs produisent (et détruisent, plutôt que répriment) une culture hégémonique, mais aussi des sous-cultures et contre-cultures subalternes, en montrant comment toutes coexistent (La « non-simultanéité du simultané ») de telle sorte qu'il n'est pas possible de penser l'une sans les autres au risque de tomber dans la forme la plus simple de philosophie téléologique de l'histoire.

Cette téléologie a été conçue de diverses manières : comme le monde chrétien au XVIe siècle, comme civilisation aux XVIIIe et XIXe siècles, comme développement au XXe siècle et aujourd’hui comme mondialisation néolibérale. Tous ces métarécits ont le même élément en commun : ce sont des *histoires locales* (généralement européennes ou nord-américaines) qui se présentent comme des conceptions globales, valables pour tous, à

tout moment et en tout lieu.

En un mot, les conceptions globales reproduisent, au niveau politique, le même mode de connaissance « désintéressée » que la théorie traditionnelle reproduit au niveau épistémologique. Le caractère autoréférentiel de ces conceptions – dont le modèle discursif continue d'être la Phénoménologie de l'esprit de Hegel – s'explique par le fait qu'il s'agit de constructions qui rendent compte, rétrospectivement, du processus par lequel un système particulier de croyances, de formes de production et de types La subjectivité est devenue universelle. Montrer l'économie politique de ces conceptions est la tâche des études culturelles critiques, pour laquelle nous plaidons. (Page 62).

Une fois de plus, les auteurs Baquero, Caicedo et Rico (2015) indiquent un indice très important pour comprendre le maintien de cette colonialité du savoir, basée sur des institutions qui aujourd'hui monopolisent largement la science moderne et établissent des règles immobiles, notamment pour le secteur finalement économique, plutôt qu'économique. Scientifique, classification de la « sagesse » centrée sur l'Occident. Donc :

Edgardo Lander reconnaîtra que l'une des conséquences les plus importantes de la colonialité du pouvoir a été la création d'institutions permettant de maintenir le contrôle sur la connaissance et de créer une légitimité autour de celle-ci. L'eurocentrisme transcende les discours pour devenir une institution parfaitement visible qui s'est transformée au fil des années. L'encomienda, lieu où les peuples indigènes ont dû

oublier tout ce qui les rendait eux-mêmes pour adopter ce qui les rendrait presque européens, a été la première institution ayant pour objectif de faire de « l'européen » une loi universelle (Lander et Castro-Gómez 2000). Les universités contemporaines fonctionnent également comme des gardes et des défenseurs du savoir eurocentrique, empêchant différentes visions du monde d'accéder à la même légitimité. Ce sont des juges chargés de disqualifier tout ce qui dépasse leurs méthodes comme quelque chose de mythique ou de provincialiste. Ce dispositif de contrôle du savoir est baptisé par Lander comme la colonialité du savoir. De la littérature postcoloniale, on peut déduire qu'il existe différentes manières de comprendre la colonialité du savoir, des manières qui ne s'excluent pas les unes les autres, mais se complètent plutôt pour saisir la complexité qu'implique un dispositif de pouvoir qui traverse toutes les sphères de la vie sociale.

(Pages 79-80).

Lander est un auteur essentiel dans ce développement théorique, puisque dans le livre de Walsh, Schiwy et Castro-Gómez (2002), il insiste en précisant que :

Dans les relations asymétriques actuelles entre les pays industrialisés du Nord et du Sud, les avantages du Nord se situent précisément dans les domaines scientifiques et technologiques. Le régime international de définition et de protection de la propriété intellectuelle est conçu

pour accentuer ce déséquilibre. Il protège ce dans quoi les pays et les transnationales du Nord ont des avantages, tout en laissant fondamentalement sans protection ce dans quoi les pays et les peuples du Sud ont un avantage incontestable : dans la diversité génétique de leurs territoires et dans les savoirs traditionnels des paysans et des peuples indigènes. (Page 85).

Les universités, principalement mais pas uniquement dans le Nord, jouent un rôle central dans la recherche visant à identifier et à privatiser les connaissances traditionnelles des paysans et des peuples indigènes ainsi que leurs ressources génétiques. Cela se passe bien dans le domaine des sciences sociales (départements d'anthropologie) que dans celui des sciences naturelles et des technologies (départements de biologie et de biotechnologie). Les brevets issus de ces recherches sont une source de ressources abondantes pour de nombreuses universités principales américaines, une nouvelle expression de la tendance à la marchandisation croissante de ces institutions. Ces institutions sont devenues une source de controverse et de résistance à mesure qu'elles sont connues des communautés concernées (page 91).

Tout ce qui précède nous oblige à réfléchir à ce qu'indique Quijano (2020), afin que le travail à accomplir puisse être affronté avec un minimum de rationalité et d'objectivité, défini comme une orientation cognitive, surtout dans nos territoires, selon les termes de Cesar Germana, qui se réfère aux commentaires de Quijano :

(Quijano) Dans son commentaire de l'article «Por la Praxis» d'Orlando Fals Borda en 1978, il définit très précisément cette orientation cognitive :

La connaissance de la réalité sociale n'est pleinement accessible que dans le cadre d'une pratique sociale transformatrice, ce qui implique certainement un choix épistémologique et, en même temps, éthique. Quiconque veut acquérir une connaissance complète de la réalité sociale doit s'engager dans une pratique sociale transformatrice. Ou renoncer à cette ambition de connaissance (Quijano, 1978 : 262). (Page 14)

Cette citation est tout un énoncé de principes, pour affronter la réflexion et l'étude des sciences sociales, sur nos territoires. À cela s'ajoutent quelques questions que Mignolo pose aux travaux de ces périphéries, questions soulevées dans le dialogue avec Catherine Walsh, dans le livre de Walsh, Schiwy et Castro-Gómez (2002).

Ces questions de Mignolo sont : Il y a trois questions clés :

- Quel type de connaissance/compréhension (épistémologie et herméneutique) voulons/avons-nous besoin de produire et de transmettre ? Qui et pourquoi ?
- Quelles méthodes/théories sont pertinentes pour la connaissance/compréhension que nous voulons/avons besoin de produire et de transmettre ?
- Dans quel but voulons-nous/avons-nous besoin de produire et de transmettre ce type

de connaissance/compréhension ?» (Page 39)

À titre de réflexion, il est clair qu'il faut en tenir compte dans les travaux réalisés en sciences sociales, à partir de territoires périphériques et avec la colonisation. Une analyse préliminaire pour prendre en compte ces deux éléments, fortement conditionnant comme indiqué dans les deux rubriques décrites ci-dessus.

4. ÉTHIQUE, MORALE ET DÉONTOLOGIE

Un premier problème qui se pose lorsque l'on étudie les rapports d'éthique, de morale et de déontologie est le fait que, historiquement, ils ont eu des rapports différents au fil du temps et selon les territoires. Ainsi, l'éthique et la morale ont traditionnellement été synonymes et ont parfois été différencierées pour des raisons différentes.

Une première approximation est donnée par le dictionnaire de l'Académie Royale de la Langue Espagnole, qui permet de distinguer ces trois termes :

ÉTHIQUE

Éthique1, ça

De lat. *ethicus*, et celui-ci de Gr. ἡθικός
ēthikós; la forme f., de lat. L'éthique tardive,
et celle du gr. ἡθική ēthiké.

1. adj. De ou lié à l'éthique.
2. adj. Droit, conforme à la morale.
- 3.m. de ses. Personne qui étudie ou enseigne la morale.
- 4.f. Ensemble de normes morales qui

régissent le comportement d'une personne dans n'importe quel domaine de la vie. Éthique professionnelle, civique, sportive.

5.f. Une partie de la philosophie qui traite du bien et du fondement de ses valeurs.

« Datif éthique »

MORALE

De lat. moralis.

1. adj. Appartenir ou se rapporter aux actions des personnes, du point de vue de leurs actions par rapport au bien ou au mal et en fonction de leur vie individuelle et surtout collective.

2. adj. Conformément aux normes qu'une personne a du bien et du mal. Cela ne me semble pas moral.

3. adj. Basé sur la compréhension ou la conscience, et non sur les sens. Preuve, certitude morale.

4. adj. Cela concerne le for interne ou le respect humain, et non l'ordre juridique. Même si le paiement n'était pas dû, il avait l'obligation morale de le faire.

5.f. Doctrine des actions humaines qui cherche à réguler les comportements individuels et collectifs par rapport au bien et au mal et aux devoirs qu'ils impliquent.

6.f. Ensemble de facultés spirituelles, par opposition aux facultés physiques.

7.f. État d'esprit, individuel ou collectif. Mon moral est au plus bas.

8.f. Courage d'affronter quelque chose. Il faut avoir le moral pour endurer tant d'épreuves.

9. f. colloque. Dans les activités qui impliquent une confrontation ou un effort intense, confiance dans le succès.

DÉONTOLOGIE.

Du gr. δέον, -οντος déon, -ontos « ce qui est nécessaire », « devoir2 » et -logy.

1.f. Partie de l'éthique qui traite des devoirs, notamment ceux qui régissent une activité professionnelle.

2.f. Ensemble de tâches liées à l'exercice d'une profession déterminée.

Ces définitions nous permettent de déterminer que, pour le présent travail, l'éthique est la partie de la philosophie qui traite du bien et du fondement de ses valeurs. La morale est la doctrine des actions humaines qui cherche à réguler les comportements individuels et collectifs par rapport au bien et au mal et aux devoirs qu'ils impliquent. Et enfin, la déontologie est la partie de l'éthique qui traite des devoirs, notamment ceux qui régissent une activité professionnelle.

Autrement dit, il existe une séparation claire entre les trois termes et la confusion des termes n'est pas facile. Mais comme indiqué précédemment, cela n'a pas été le cas, dans la durée, ni dans les territoires.

Il suffit de rassembler quelques textes informatifs pour voir cette problématique, comme l'indique Konstantinov (1963) :

La morale ou l'éthique est l'ensemble de normes, de règles ou de principes historiquement variables qui régissent le comportement des hommes envers les autres et envers la société ; et, dans une société de classe, leur comportement vis-à-vis de leur classe, vis-à-vis de leur parti et vis-à-vis des classes et des partis ennemis. Contrairement aux normes du droit, qui régissent aussi les rapports entre les hommes, mais qui ont la sanction coercitive de l'État, les normes de la morale reposent sur le poids de l'opinion sociale, sur la conviction intérieure des gens et sur la force des m'urs. Les notions de bien et de mal, de devoir et d'honnêteté, de conscience et d'honneur, etc. Le facteur déterminant et décisif pour juger le comportement des hommes est, en dernière analyse, l'intérêt social et, dans une société de classe, l'intérêt de classe. L'opinion sociale d'une classe ou d'un peuple donné approuve et sanctionne certains actes comme étant bons et moraux, et réprouve et condamne d'autres comme étant immoraux, mauvais et malhonnêtes. Les normes morales, les principes de la morale, ne sont ni éternels ni immuables. Les doctrines religieuses et idéalistes qui nous parlent des principes « éternels et immuables » de la morale sont absurdes. Il n'y a jamais eu et il n'existe pas de morale extra-humaine, divine ou supérieure aux

classes. La conception de la morale comme quelque chose inculqué par les préceptes divins ou en accord avec toute autre définition idéaliste n'est qu'une tentative consciente ou inconsciente de dissimuler ou de brouiller les racines terrestres, sociales, de classe de la morale. La morale, l'une des formes de la conscience sociale, est le reflet des conditions matérielles de vie de la société sous-forme de certaines normes de conduite des hommes. La morale est un phénomène de nature super structurelle. C'est pourquoi, en changeant la base de la société et en conséquence, les formes et le contenu de la morale changent également. « Les idées du bien et du mal, dit Engels, ont tellement changé de peuple en peuple, de génération en génération, qu'elles se contredisent souvent ouvertement. (Pages 344 à 345)

Cette citation indique la position d'un point de vue marxiste, dans son appréciation de l'éthique et de la morale. On peut se référer à une autre position, où le célèbre philosophe latino-américain Enrique Dussel (1986) membre éminent de la Philosophie de la Libération, qui, dans un ouvrage de cette tendance, indiquait :

3. 2 Différence éthique de la morale.

« Tout d'abord, les mots "morale", "moralité", etc. - d'origine latine - indiquerait dans cet ouvrage le système pratique de l'ordre en vigueur, établi, au pouvoir. Par « éthique », « éthicité », etc., d'origine grecque, on entend l'ordre futur de libération, les exigences de justice à l'égard du pauvre, de l'opprimé, et

leur projet de salut. Ainsi, quelque chose peut être « moral », mais non « éthique », et vice versa. Nous verrons tout cela très clairement au cours des paragraphes qui suivent » (p. 38).

10. 8 Multiplicité et évolution des m'urs.

Il est nécessaire et souhaitable qu'il y ait « beaucoup » de valeurs morales. En outre, elles évoluent historiquement depuis une époque germinale (qui, dans le cas de la chrétienté, elles sont nées d'exigences éthiques et non d'une simple domination sur d'autres morales) jusqu'à une époque classique, pour finalement sombrer dans les époques moralistes de la domination impériale (du moins à l'époque gréco-romaine ou dans la « paix américaine » actuelle).

Nous disions qu'il est souhaitable et bon qu'il y ait « beaucoup » de moralités. Cela fait partie de la créativité humaine, qui a façonné dans ces ensembles pratiques le fruit de siècles d'expériences humaines. La morale inca, aztèque, chinoise, japonaise, hindoue . . . quel merveilleux exemple d'équilibre, de beauté, de complexité, de symbolisme ! Mais cette multiplicité ne doit pas être mesurée ou rejetée d'une *autre morale*, comme l'a été la tentation permanente de la chrétienté. Les Européens qui arrivèrent en Amérique pensaient qu'ils avaient une morale supérieure et qu'ils étaient chrétiens.

Ils ont commis deux erreurs : elle n'était ni supérieure ni chrétienne (si par chrétienne on entend l'éthique prophétique-évangélique).

La morale de la chrétienté lusitanienne, espagnole, anglaise ou américaine sont différentes morales concrètes. Les m'urs caribéennes, aztèques, inca, bantous, hindous, etc., ont été imposées par la force. Seuls quelques missionnaires firent une critique *éthique-prophétique* et donnèrent ainsi naissance à une nouvelle morale latino-américaine. Voilà Bartolomé de las Casas : j'apprécie les morales autochtones (voir son *Apologétique Historique*), mais je les critique éthiquement, sans les détruire comme morales.

Comme les mœurs ont une évolution, une histoire, dans leurs derniers moments critiques, dans leur vieillesse, elles deviennent tyranniques, externes, autoritaires, ayant perdu leur « élan vital » juvénile. C'est là que la critique éthique-prophétique devient nécessaire » (p. 119-120).

La lecture des citations précédentes montre la difficulté de faire une description rigoureuse, de l'évolution historique de ces termes. Nonobstant, Estermann (2015) propose certaines prémisses qui caractérisent l'éthique occidentale au sein de la philosophie occidentale et indique :

Selon la philosophie occidentale, toute éthique repose sur deux hypothèses de base, appelées « mythes fondateurs » :

1. L'éthique d'un acte présuppose la conscience de ce que l'on fait ; par conséquent, seuls des êtres doués de raison peuvent agir de façon éthique (Axiome de l'intellectualité).

2. L'éthique d'un acte présuppose en outre l'existence de la liberté personnelle ; par conséquent, seules des entités libres et personnelles peuvent agir de manière éthique (axiome de la liberté).

Comme corollaire de ces deux axiomes, l'éthique occidentale formule les théorèmes suivants :

- a) Un événement ou une action qui ne résulte pas d'une décision libre est éthiquement neutre (« moralement »).
- b) Un événement ou une action qui a pour origine une cause irrationnelle (non-consciente) est éthiquement neutre.
- c) Un événement ou une action qui n'a pas pour origine (partielle) un sujet individuel et personnel est neutre sur le plan éthique.
- d) L' « être » (ou la « réalité ») est en soi neutre sur le plan éthique.
- e) La responsabilité et la culpabilité sont strictement individualisées et mesurées en fonction du degré de liberté et de conscience du sujet (imputabilité atténuée).

- f) L'ordre moral consiste en la corrélation entre l'éthique de l'individu et son propre bonheur. Il n'existe aucune possibilité de « substitution » éthique.
- g) La subjectivité des actes (intention, degré d'ignorance) est déterminante pour leur éthique. (p. 261 à 262)

Enfin, indiquer l'existence, dans le cas du travail social, d'une éthique spécifique. Le travail social a donné lieu à l'élaboration de codes nationaux d'éthique. Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (IFSW, en anglais) (2023), sur son site Web, indique les pays qui ont ces codes :

Code national d'éthique

Codes nationaux d'éthique du travail social adoptés par les organisations membres de l'IFSW. Les codes d'éthique sont dans les langues nationales des différents pays. D'autres codes d'éthique nationaux seront bientôt ajoutés à ceux ci-dessous :

Australie

Canada | Lignes directrices pour une pratique éthique

Danemark

Finlande (anglais)

Finlande (Finlande)

France

Allemagne

Irlande
Israël
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Porto Rico Anglais | Espagnol
Le Portugal
Russie
Singapour
Corée du Sud Anglais | coréen
Espagne
Suède Anglais | suédois
Suisse Anglais | Allemand | français | italien
Turquie Anglais | turc
Etats-Unis
Royaume-Uni

Il faut préciser que l'Équateur ne dispose pas d'un tel code.

Cette rubrique a donné quelques précisions sur les notions d'éthique, de morale et de déontologie, mais pour mieux comprendre leur signification actuelle, il est nécessaire de procéder à une analyse minimale de l'évolution historique de ces notions.

5. ÉTHIQUE ET MORALE NON OCCIDENTALES

La colonialité du savoir oblige à considérer d'abord toutes ces morales et éthiques qui ont été ignorées et méprisées par l'Occident. Ici, nous allons analyser quelques caractéristiques de différentes éthiques, en commençant par les religions asiatiques, andines et enfin les religions monothéistes du judaïsme et de l'islam.

5. 1. ASIATIQUES:

L'éthique et la morale asiatiques sont souvent plus anciennes que l'occidentale, mais elles ont été systématiquement ignorées ou méprisées. Et ce, même si l'Asie est considérée par l'Occident comme un contrepoint et représente le célèbre Orient, avec sa création correspondante de l'orientalisme. Pourtant, un auteur aussi important qu'Eliade (1961), faisait déjà une réflexion qui anticipait en quelque sorte le décolonialisme. Ainsi, il indiquait :

Depuis un certain temps, l'Europe n'est plus seule à faire l'histoire : le monde asiatique a déjà encouragé son entrée active sur l'horizon historique et très prochainement d'autres sociétés exotiques devront suivre. Sur le plan de la culture et de la spiritualité en général, ce phénomène historique aura des répercussions considérables : les valeurs européennes perdront leur statut privilégié de normes universellement acceptées ; elles retrouveront le régime des créations spirituelles locales, c'est-à-dire tributaires d'une certaine trajectoire historique, conditionnées par une tradition nettement circonscrite. Si la culture occidentale ne veut pas se provincialiser, elle sera obligée

d'établir le dialogue avec les autres cultures non européennes et de s'efforcer de ne pas se tromper dans le sens des termes. Pour nous, il est urgent de comprendre comment nous nous situons et comment nous sommes jugés, en termes de forme culturelle, par les gardiens des cultures extra-européennes. Il ne faut pas oublier que toutes les cultures ont une structure religieuse, c'est-à-dire qu'elles ont émergé et se sont constituées comme une valorisation religieuse du monde et de l'existence humaine. Pour savoir comment nous nous situons et comment nous sommes jugés par les représentants d'autres cultures, il faut apprendre à nous confronter avec elles, et cela ne sera possible que lorsque nous aurons réussi à les placer dans la perspective de leur horizon religieux. Ce n'est que dans cette perspective que la confrontation sera valable et utile.

Parce qu'il est moins instructif pour nous de savoir comment un hindou, un chinois ou un indonésien cultivés, c'est-à-dire éduqués dans notre tradition occidentale, nous juge : ils nous reprocheront des fautes et des contradictions que nous-mêmes n'ignorons pas ; ils nous diront que nous ne sommes pas assez intelligents, ni assez tolérants, ce que nous savons déjà par nos propres critiques, par nos moralistes et par nos réformateurs.

Il ne s'agit donc pas seulement de bien connaître les valeurs religieuses des autres cultures, mais de nous situer particulièrement

dans leurs perspectives et d'essayer de nous voir tels que nous sommes à leurs yeux. (Page 58).

En suivant cette tendance, ce travail va considérer les différentes religions et/ou éthiques orientales, afin de briser les schémas de l'historiographie traditionnelle occidentale-centrale, des éthiques et morales qui commencent en Grèce, comme s'il n'y avait pas d'autres visions possibles.

On commencera par le sous-continent indien, où deux des religions les plus importantes d'aujourd'hui, l'hindouisme et le bouddhisme, ont vu le jour. Une Inde considérée comme lente, économique et peu avancée, des réflexions stéréotypées typiques sur un territoire dont la complexité dépasse les analyses simplistes. Là encore, nous reprenons les affirmations d'Eliade (1961), où il déclare expressément :

Il n'est pas tout à fait vrai que la découverte de l'illusion cosmique et de la soif métaphysique de l'Être se traduisent, en Inde, par une dévalorisation totale de la Vie et par la croyance en la vacuité universelle. Nous commençons à comprendre que, peut-être plus que toute autre civilisation, l'Inde aime, respecte et apprécie la vie à tous les niveaux. (Page 69).

Face à la conception traditionnelle euro centrique et centrée sur l'ouest de l'Inde, l'auteur montre une société vitaliste avec un mode de vie complexe et extrêmement riche. Pour le vérifier, on commence par la religion hindoue.

5.1.A) L'HINDOUISME

Combien y a-t-il d'hindous ? Si vous prenez les données du lien Wikipédia, comme indiqué d'un point de vue sociologique, textuellement :

En 2015, le nombre de fidèles est estimé à 1,1 milliards dans 85 pays, c'est actuellement la troisième religion la plus pratiquée dans le monde après le christianisme et l'islam. Elle est issue du sous-continent indien qui reste son principal foyer de peuplement.

Pour contextualiser un peu l'hindouisme, on cite Chevalier et al (1976), qui indique à propos de cette religion :

Il est important de souligner d'emblée que l'hindouisme, du moins sous sa forme normale, est une religion « sociale » ; les relations du croyant avec la divinité sont étroitement déterminées par son appartenance à un groupe social : famille, caste, secte » (p. 190).

« Une autre caractéristique fondamentale de l'hindouisme est la constitution d'un polythéisme ; à la question « Combien y a-t-il de dieux ? », le riche Yajnavalkya répondait : « trente-trois millions ».

Il est facile de deviner comment ces deux réalités, religion sociale et polythéisme, s'articulent entre elles : chaque famille, chaque caste et chaque secte possède son dieu, ou plutôt ses dieux, car à ce niveau

aussi, on préfère la multiplicité. (Page 191).

Pour analyser l'éthique de l'hindouisme, des informations ont été tirées de ce qu'on appelle l'Hindoupedia, une sorte d'encyclopédie sur Internet, sur les questions relatives à l'hindouisme. Le texte existant est en anglais et une traduction automatique en français est effectuée par Internet lui-même. Où il est indiqué :

L'éthique de l'hindouisme

Par Himanshu Bhatt

Dans l'hindouisme, il existe cinq commandements principaux connus sous le nom de Panchavrata [1] ou Panchashila, qui constituent toujours la tolérance fondamentale. Quelles que soient les règles prescrites, elles ne peuvent pas entrer en conflit avec ces Cinq Préceptes. Ce sont également les v'ux principaux du bouddhisme et du jaïnisme. Non seulement les hindous sont tenus d'adhérer à ces cinq abstentions, mais ils sont également encouragés à respecter d'autres vœux. Les hindous sont également encouragés à s'engager au service de l'humanité, connu sous le nom de Mānav Dharma. En voici un exemple : « Oh hommes nobles ! Nous ne commettons pas de violence. Nous ne faisons pas de mal aux autres. Nous ne nous disputons pas non plus. Nous chantons bien sûr les Vedas et agissons selon ses préceptes » [2] et l'Atharva Veda déclare : « Chaque homme doit protéger l'autre à tous égards ».

Sir Edward Blunt écrit : Le code d'éthique d'un hindou est aussi élevé que celui de toute autre nation civilisée.

Commandements

Les Yamas (Panchavrata) et Niyamas

Sir Richard Burn écrit à propos de l'éthique hindoue :

Il sait qu'il est mal de commettre un meurtre, un adultère, un vol et un parjure, et de se cacher, et il honore ses parents, dans le cas du père en tout cas, à un degré dépassant les coutumes de la plupart des nations, qui n'ont pas de cérémonie. Ressemblant à celui du Śrāddha.

Les commandements ont toujours été enseignés pour le bien de la société. Les suivre évite des problèmes, tels que le meurtre et le vol, ou les résultats du mensonge et de la non-chasteté. Ils ont été écrits par des saints de diverses régions. Un exemple est l'écriture de Kaya Siddhar Konkana Munu : « Ne faites pas de mal aux pauvres ; si vous le faites, vous ne pouvez pas vous débarrasser du péché qui en résulte. »

Dans cette même Hindupedia, une description complète de l'éthique hindoue est développée, beaucoup plus complexe qu'on ne le pense habituellement. Dans cette éthique, on peut d'abord analyser ce qu'indiquent les textes plus ou moins sacrés de l'hindouisme, qui sont nombreux et extrêmement complexes. En général, ils sont considérés

comme les textes portant le nom d'UPANISHADS. À leur sujet, on peut préciser ce qui suit, en utilisant l'édition d'Abeleira (2016) :

Le terme sanskrit Upanishad, Upa-ni-shad, vient de l'union du verbe sad, « s'asseoir », avec upa – relié à son tour au sous-marin latin, « en dessous » – et ni, trouvé dans les mots anglais be- en-dessous et en-dessous. Tous ensemble indiquerait une leçon assise, une instruction ; l'action de s'asseoir aux pieds d'un enseignant.

Les Upanishads sont des traités spirituels de longueur variable. Les plus anciennes ont été composées entre 800 et 400 avant JC. Au fil du temps, leur nombre a augmenté et environ cent douze Upanishads ont été publiées en sanskrit. Certains ont été écrits au XVe siècle. Ces derniers reprennent presque toutes les idées des anciennes Upanishads en les utilisant pour une école de pensée ou un enseignement religieux particulier.

Si toutes les Upanishads connues étaient rassemblées en un seul volume, elles constituent une anthologie de la longueur approximative de la Bible. L'esprit des Upanishads peut être comparé à celui du Nouveau Testament, résumé dans les mots « Mon père et moi sommes un » et « Le royaume de Dieu est au-dedans de vous », dont le germe se trouve déjà dans les paroles du psaumes « j'ai dit ; Vous êtes des dieux et vous êtes tous enfants du Très-Haut » (page 11).

Revenant à l'éthique, les textes présentés dans Hindupedia (2023), une encyclopédie de l'hindouisme, donnent toute une série de normes éthiques de conformité qui caractérisent une éthique d'une grande profondeur, comme suit :

1.- Rgveda

Cela signifie 5 commandements. Les hindous se soumettent aujourd'hui au Panchavrata ou à cinq vœux ou commandements majeurs :

1. Ahiṅsa - non-blessure
2. Brahmacharya - non-fornication
3. Asteya - non-vol
4. Satya – non mensonge
5. Aparigraha - non-possessivité

L'extrait suivant du Rgveda résumé la Panchavrata :

«La violence, les femmes, la consommation d'alcool, le jeu, le vol, le mensonge ou le mensonge et l'association avec ceux qui commettent ces péchés ; celui qui commet l'un de ces péchés est un pécheur.»

2.- Bhagavad Gita

Il contient 9 commandements. Le législateur Kṛṣṇa a donné les préceptes suivants :

1. Amanitva - Absence de fierté
2. Adambhitva - Absence de tromperie
3. Ahiṅsā - Non-blessure
4. Śanti - Patience
5. Arjava - Droiture

6. Acaryopāsāna - Service à l'enseignant
7. Sauca - Pureté interne et externe
8. Sthairyā - Fermeté
9. Atmavinigraha - Maîtrise de soi

3.- Manu Smṛti

Il contient 10 commandements. Dans Manusmṛti, dix aspects des devoirs généraux sont mentionnés. Ils sont :

1. Vérité
2. Non-vol
3. Pureté
4. Contrôle des sens
5. Intelligence
6. Connaissance
7. Non-colère
8. Le pardon
9. Ténacité du but

4.- Yājñavalkya Smṛti

Il contient 5 commandements. Le sage Yājñavalkya était un ṛṣi à l'époque védique et le mentor de Rājā Janaka. Le Yājñavalkya Smṛti prescrit le Panchavrata, indépendamment des autres codes moraux. [dix]

« Altruisme (ijyacara), contrôle de l'esprit (dama), non-violence (ahimsa), charité (danam), auto-apprentissage (svadhyaya), travail (karma), réalisation de l'Atman à travers le Yoga (yogena atma darshanam) – tout cela sont des Dharmas. Samskāras – Sacrements »

5.- Yoga Sutra

Il contient 10 commandements. Patanjali dans ses Yoga Sutras les énumère à suivre pour gagner sa vie sans péché.

1. Ahiñsā : Non-violence. Abstinence de toute blessure qui découle de l'amour pour tous, de l'innocuité, du fait de ne causer de douleur à aucune créature vivante en pensée, en parole ou en action à aucun moment. Este et Satya sont le yama « principal ». Les huit autres sont là pour soutenir sa réalisation.
2. Satya : Vérité, parole et pensée conformes aux faits, honnêteté.
3. Asteya : Ne pas voler, ne pas envier, ne pas s'endetter.
4. Brahmacharya : être constamment conscient de l'univers, immergé dans la divinité, conduite divine, continence, célibat lorsqu'on est célibataire, fidélité lorsqu'on est marié.
5. Kṣama : Patience, libération du temps, fonctionnement dans le moment présent.
6. Dṛti : la fermeté, surmonter la non-persévérance, la peur et l'indécision ; voir chaque tâche jusqu'à son achèvement.
7. Dayā : Compassion ; vaincre les sentiments insensibles, cruels et insensibles envers tous les êtres.
8. Ārjava : Honnêteté, franchise,

- renonciation à la tromperie et aux actes répréhensibles.
9. Mithara : Appétit modéré, ne mangeant ni trop ni pas assez ; ni consommer de la viande, du poisson, des crustacés, de la volaille ou des œufs.
 10. Śaucha : Pureté, évitemment des impuretés dans le corps, l'esprit et la parole

6.- Chandogya Upaniṣad

1. Austérité
2. Charité
3. Franchise
4. La non-violence
5. Véracité

7.- Sandilya Upaniṣad

Il contient 10 commandements. Śāndilya Upaniṣad est la 62e Upaniṣad et elle déclare 10 yamas.

1. Ahiṅsā - Non-violence
2. Satya - Vérité
3. Asteya - Non-vol
4. Brahmacharya - Célibat
5. Dayā - Compassion
6. Ārjava - Équanimité
7. Kṣamā – Pardon
8. Dhṛti - Fermeté d'esprit
9. Mitāhāra - Végétarisme et non-gaspillage alimentaire
10. Sancha

8.- Srimad-Bhagavatam

Il contient 30 commandements. Le Srimad Bhagavatam énonce les coutumes suivantes à pratiquer pour une bonne vie humaine.

1. Vérité
2. Miséricorde
3. Austérité [17]
4. Se baigner deux fois par jour
5. Tolérance
6. Discrimination entre le bien et le mal
7. Contrôle de l'esprit
8. Contrôle des sens
9. La non-violence
10. Célibat
11. Charité
12. Lecture des Écritures
13. Simplicité
14. Satisfaction
15. Rendre service aux saints
16. Prendre progressivement congé des engagements inutiles
17. Observer la futilité des activités inutiles de la société humaine
18. Rester silencieux et sérieux et éviter les discussions inutiles
19. Se demander si l'on est le corps ou l'âme
20. Distribuer de la nourriture de manière égale à tous les êtres vivants [18]
21. Considérer chaque âme [19] comme une partie du Seigneur Suprême
22. Entendre parler des activités et des instructions données par Dieu, la

- Personne Suprême
- 23. Chanter ces activités et ces instructions
 - 24. Se souvenir toujours de ces activités et instructions
 - 25. Essayer de rendre service
 - 26. Effectuer un culte
 - 27. Offrir des hommages
 - 28. Devenir serviteur
 - 29. Devenir un ami
 - 30. S'abandonner tout entier

Outre ces textes classiques, il y a aussi des textes rédigés directement par des auteurs reconnus de la religion hindoue, parmi lesquels on peut citer :

1.- Veda Vyasa

Il contient 10 commandements. Dans le Mahā Purāṇam Śrimad Devī Bhāgavatam, Veda Vyāsa parle de parvenir au yoga ou à l'union avec Dieu en détruisant les six ennemis du yoga ;

- 1. Luxure
- 2. Colère
- 3. Avidité
- 4. Ignorance
- 5. Vanité
- 6. Jalouse

Les six attributs peuvent être détruits en suivant les commandements de Patanjali.

2.- Maharishi Gautama

Il contient 10 commandements. Maharsi

Gautama était un législateur et attribuait huit yamas.

1. Dāyā sarvabhuteshu : Gentillesse, compassion, pitié et sympathie envers tout être vivant.
2. Kṣamā : Le pardon.
3. Anusuya, anirmatsarata : Pas de jalousie.
4. Śauch, antar-bāhya-śuchirbhutata : Pureté, l'état d'être pur de l'extérieur et de l'intérieur.
5. Anāyāsa : Ne pas se livrer à des choses insignifiantes et insignifiantes.
6. Mangala : Penser, souhaiter et œuvrer pour le bonheur, le bien-être et la prospérité de tous.
7. Akarpanya : Ni être ni montrer de la faiblesse et de l'avarice.
8. Asprha : Ne pas lister ni vouloir posséder ce qui appartient à autrui.

3.- Narada Bhakti Sutra

Cela signifie 5 commandements. Le Nārada Bhakti Sūtra 78 déclare cinq principes à mettre en pratique.

1. La non-violence
2. Véracité
3. Propreté
4. Compassion
5. Foi

En conclusion, l'hindouisme est l'une des grandes religions de la planète et possède une éthique-morale extrêmement avancée et complexe, la considérer comme « inférieure » et l'ignorer est l'exercice typique de l'occidentalisme ou de la colonisation du savoir.

5.1.B) LE BOUDDHISME

L'autre grande religion créée dans le sous-continent indien, le bouddhisme, du nombre de pratiquants de cette religion, Wikipedia (2023), indique :

En 2018, on compte (mais le chiffre doit être pris avec prudence) quelque 623 millions de bouddhistes dans le monde, ce qui fait du bouddhisme la quatrième religion mondiale, derrière (par ordre décroissant) le christianisme, l'islam et l'hindouisme. Toutefois, il pourrait passer de 7 % à quelque 5 % de la population mondiale vers 2060, du fait d'un taux de fécondité relativement bas et d'un nombre de conversions pas assez important.

L'historien des religions Odon Vallet relève d'ailleurs que c'est « la seule grande religion au monde à avoir régressé au XXe siècle », en raison, notamment, des persécutions menées contre le bouddhisme par les régimes communistes en Chine et en Indochine.

Pour contextualiser un peu le bouddhisme, on cite Chevalier et al (1976), qui indique à propos de cette religion :

Le fait que le bouddhisme ne ressemble pas aux autres grandes religions ; il est si vrai que

certains se sont bornés à y voir seulement une métaphysique combinée à une éthique; en un mot, une sagesse plutôt qu'une foi.

À l'appui de cette thèse, on fait souvent appel au fait que le bouddhisme n'affirme pas l'existence d'un dieu personnel et rejette l'existence d'une âme individuelle; le culte semble se réduire à la méditation et à l'ascèse » (p. 56).

Il n'y a pas de profession de foi ou de croyance proprement dite, mais en adhérant au bouddhisme, le nouveau croyant déclare : « Je fais appel au Bouddha ; je fais appel à la Loi (dharma) ; je fais appel à la Communauté. Ce sont les « Trois Joyaux » dont le néophyte doit se souvenir régulièrement et avec ferveur afin de fortifier son désir sincère de toujours s'appuyer sur elles. (Page 59).

Le bouddhisme n'est pas une religion uniforme, mais présente de nombreuses variantes, en particulier l'une de ses variantes (connue en Occident), le bouddhisme tantrique, souvent interprétée d'une manière extrêmement méprisante. Surtout l'interprétation de la sexualité tantrique qui, semble-t-il, ressemble à un véritable amas de dépravations sexuelles, et c'est pourquoi j'attire beaucoup l'attention de l'Occident.

Sur ce thème, depuis le tantrisme, il y avait un texte classique de Blofeld (1976), qui exprime les caractéristiques de la morale ou éthique bouddhiste. En particulier, il est indiqué :

Adhérer au code de conduite ordinaire du Mahayana qui demande trois vertus du corps, quatre de la parole et trois de l'esprit:

compassion pour toute vie, générosité, refrènement des passions, pour la parole, sincérité, bonté, douceur, effet bénéfique ; empressement à être généreux et serviable, et par-dessus tout foi dans les valeurs spirituelles. (page 81)

Les bouddhistes des toutes les sectes doivent se retenir de tuer, de voler, et de l'inconduite sexuelle ; du mensonge, de la médisance, et des paroles dures ou inutiles ; de la convoitise, de la malveillance, et des doutes sur l'excellence du Dharma. S'il s'agit de moines ou de laïcs stricts, ils doivent aussi s'abstenir de boissons alcoolisées et, en Chine, ils ne mangeront pas de viande. Cette conception de la bonne conduite diffère à deux points de vue de la morale chrétienne : ce n'est pas Dieu que le mal commis offense, c'est l'homme qui doit en payer le prix : et deuxièmement il n'y a pas d'idée de péché, mais seulement de folie –en fait, ignorance-navrante. La différence est significative. Un bouddhiste n'est pas accablé ni effrayé par le poids d'un péché. S'il s'est égaré, il doit payer, mais la dette peut être complètement liquidée; il n'est pas confronté à une damnation éternelle et il tient sa rédemption dans ses propres mains. (Page 86).

Deux concepts distincts sont les pivots de la morale bouddhiste : Le devoir de compassion et la nécessité de la maîtrise de soi. Tout ce qui nuit aux autres est mauvais ; Si cela ne nuit à personne, il n'y a pas de mal. Les

pratiques tantriques spéciales concernant la conduite ont pour objet principal d'éviter ce qui nuirait à l'adepte lui-même. Quant au mal fait aux autres, tous les bouddhistes, qu'ils soient tantristes ou non, l'abhorrent d'une égale manière. (Page 87).

Une des bases théoriques de l'éthique-morale bouddhiste, ce sont les cinq préceptes, encore une fois pour avoir accès, le plus précisément possible à leurs termes, on utilise les références existantes sur Internet, d'organismes bouddhistes, pour cela on commence par la référence qui nous montre l'institution : Centre bouddhiste de Toluca (2023). Il y est dit :

Les cinq préceptes

Les idées bouddhistes sur l'action habile peuvent être résumées en cinq grands principes que nous avons déjà mentionnés. Ces principes se traduisent par les cinq préceptes, cinq principes éthiques que nous pouvons utiliser pour aligner nos actions sur ce qui nous profitera, à nous et aux autres. Chacune de ces normes éthiques comporte un aspect de culture et d'abstention : ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter.

1. La gentillesse, pas la cruauté.

- Culture : Actions d'amour et de bonté.
- Abstention : J'assume le principe d'entraînement de ne pas nuire aux êtres vivants.

• 2. Générosité, non accaparement

- Culture : générosité.
- Abstention: j'assume le principe d'entraînement de ne pas prendre ce qui n'est pas donné.

3. Tranquillité, simplicité et bonheur.

- Culture : sérénité, simplicité et bonne humeur.
- Abstention : J'assume le principe de formation de m'abstenir d'un comportement sexuel inapproprié.

4. Honnêteté, authenticité et franchise.

- Culture : communication vérifique.
- Abstention : J'assume le principe de formation de m'abstenir des discours mensongers.

5. Conscience claire, pas évasion.

- Culture : un esprit clair et rayonnant.
- Abstention : J'assume le principe d'entraînement de m'abstenir de m'intoxiquer et d'obscurcir mon esprit.

Pour décrire la discipline morale du bouddhisme, nous utilisons les références de l'organisation Budismo Libre A. C. (2023), basée au Mexique, qui réfléchit sur ce thème en indiquant :

4. La discipline morale

(1) Les cinq préceptes (AN 8,39)

Cela nous amène à la base suivante du mérite, la « discipline morale » (sila), qui exige, pour le bouddhisme primitif, un engagement envers les préceptes. Les principes moraux les plus fondamentaux que nous trouvons chez les Nikayas sont les cinq préceptes, les règles d'entraînement de s'abstenir de tuer, de voler, d'avoir un comportement sexuel inapproprié, de mentir et de consommer [des boissons] enivrantes. Elles sont mentionnées dans le texte V. 4. (1), au moyen d'une tournure terminologique intéressante, comme “les dons anciens, traditionnels et vierges”, qui implicitement sous-entendent (sila under dana). La raison pour laquelle on observe les préceptes comme un moyen de donner est que celui qui s'engage à les respecter sera aussi celui qui « offrira à d'innombrables êtres la libération de la peur, de l'hostilité et de l'oppression » et, par conséquent, « jouira lui-même de l'incomparable libération de la peur, de l'hostilité et de l'oppression ». Thas, les jours d'observance déterminés par le calendrier lunaire: le jour de la pleine lune, le jour de la nouvelle lune, le jour de la lune croissante et le jour de la lune décroissante (de ces quatre, actuellement, dans les pays

bouddhistes, le jour de la pleine lune devient prioritaire). Dans ces occasions, les dévots bouddhistes laïcs s'engagent à respecter les huit préceptes : les cinq habituels, mais avec le troisième devenu une abstinence sexuelle complète, plus trois autres préceptes qui imitent les règles de formation des novices (moines ou nonnes). Les huit préceptes, énumérés dans le texte V. 4. (2), augmentent l'entraînement en sila comme une observance morale dans l'entraînement de l'auto-restriction, de la simplicité et du contentement. À cet égard, ils préparent le disciple à l'entraînement mental lié à la pratique de la méditation, la troisième base du mérite.

La même organisation citée précédemment, (Bouddhisme libre A, C. (2023)), réfléchit sur l'éthique bouddhiste, c'est-à-dire pas exactement ce qui est dit dans le paragraphe précédent, dans un document sur la loi du Karma et la méditation. il tient à souligner :

ESSAI D'ÉTHIQUE BOUDDHISTE Loi du Karma et de la Méditation

Conclusion

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la pratique bouddhiste peut être pratiquée par toute personne qui est en accord avec ses déterminants, c'est un enseignement qui n'a de sens qu'en l'expérimentant, c'est le seul moyen de comprendre tous les processus enseignés par le Bouddha. Avoir un pouvoir de contrôle sur vous.

Un aspect important dans ce domaine est la croyance du karma, qui mentionne que toute action implique une réaction, laquelle est défendue par l'éthique hindoue et l'éthique bouddhiste en tant que loi universelle, en distinguant les deux en ce que l'hindouisme fait référence à la loi du karma comme une prédestination, votre descendance déterminera vos actions et réactions, tandis que le Bouddha dit que cela n'implique pas de prédestination. En complément de cette éthique, la méditation joue un rôle fondamental dans la pratique du bouddhisme, et cette façon de créer une connexion avec vous-même apporte une contribution importante à votre qualité de vie. En général, il contribue à la connaissance de soi, à la réflexion et à l'activation des émotions positives dérivées du bien-être du corps et de la tranquillité de l'esprit. Si l'on considère tout ce qu'apporte et inspire l'éthique bouddhiste à Si l'on ajoute aux bénéfices évidents dans le domaine académique occidental l'énorme adaptabilité du bouddhisme à différentes régions du plus grand continent du monde, à sa contribution au pacifisme, au dialogue et à la tolérance comme moyens d'affronter les changements et les défis sociaux, la nécessité du bouddhisme devient encore plus évidente. Ce qui distingue cette discipline des autres religions, ce sont deux questions dont la nécessité devient évidente aujourd'hui. En ce qui concerne la méthode, le bouddhisme a une valeur ajoutée pour la

mentalité occidentale, aussi importante que de rendre l'acte de foi inutile. Quant à la pratique, liée à la méthode, elle a l'avantage d'effacer la différence entre ceci et cela, entre sujet et objet, entre moi et le monde. Cette caractéristique encourage l'altruisme préché par toutes les religions, mais ajoute à cela l'énorme valeur de la base expérimentale.

Là encore, comme dans le cas de l'hindouisme, bien que dans une moindre mesure le bouddhisme, son éthique et sa morale ont été mal comprises et mal interprétées par les positions occidentales-centriques. Il y a une meilleure connaissance que l'hindouisme, en raison de la "mode" surtout dans la seconde moitié du XXe siècle, de prendre des éléments de la religion bouddhiste en Occident, notamment le bouddhisme Chan de Chine ou le bouddhisme Zen du Japon, qui sont la même école.

À titre de réflexion, une autre religion dévalorisée et fortement biaisée par l'Occident et donc sans considération pour son éthique et sa morale.

5.1. CONFUCIANISME

Le confucianisme a une catégorie douteuse de religion, mais son influence en Asie a été et est énorme ; la Chine historiquement, moins aujourd'hui, la Corée, le Japon et le Vietnam ont eu dans les doctrines confucéennes une grande base pour l'organisation de la société. Encore une fois, en citant Chevalier (1976), sur cette religion, il est dit :

Conçue au VIe siècle avant notre ère par K'ong Fu-tse (Confucius), la doctrine confucéenne affirmait explicitement vouloir se fonder sur la seule tradition, c'est-à-dire sur l'imitation des Ancêtres. Ils incarnent la vertu fixée

pour toujours dans les coutumes et les rites consignés dans le « Che-king » (livre de vers), le « Chu-king » (livre d'histoire), le « Yi-King » (livre de divination), les rituels « Yi li » et « Li Ki » et le « Chuen Tsien » (Chronique de Lu). La doctrine enseigne cinq types de relations interhumaines : celles du seigneur avec son vassal, celles du père avec son fils, celles du frère aîné avec le cadet, celles du mari avec sa femme, celles de l'ami avec son compagnon. Chaque niveau social comporte des droits et des devoirs et doit être dirigé par des hommes capables. (Page 120).

Pour expliciter l'éthique confucéenne, on a cherché ici une source en anglais, mais avec une version en français, il s'agit de : Onelittleangel.Com (2023), où l'on trouve des documents de religions très différentes, dans ce cas on utilise la documentation sur l'éthique confucéenne.

Confucianisme:L'éthique confucéenne

Dans la société chinoise en décomposition et en proie aux conflits armés entre princes rivaux, Confucius, qui cherchait le secret de la société idéale, croyait lui aussi aux splendeurs mythiques de l'Antiquité chinoise. Respectueux des traditions, de la légitimité du pouvoir, et de la hiérarchie sociale, il pensait que la morale était la base de la politique, et c'est à partir de ce concept qu'il a élaboré son système de pensée. Pour Confucius, le souverain « l'étoile Polaire » autour de laquelle tournent les autres astres gouverne grâce à un décret, un mandat qu'il a reçu du Ciel. Mais le prince est tenu de se comporter

comme un homme de qualité, un sage (junzi), en montrant sans cesse l'exemple, car c'est par sa conduite d'homme vertueux qu'il mènera à terme la transformation bénéfique des « pauvres hommes » (xiaoren). Ainsi, son mandat céleste l'oblige à devenir un éducateur. Toutefois, pour bien former les individus, il est nécessaire d'être éduqué soi-même. Or, pour Confucius, c'est par l'étude et la pratique du bon gouvernement que l'on se forme à l'image du junzi. En définitive, gouverner par la vertu ne peut qu'apporter la vertu : « Si un homme sait se gouverner lui-même, quelle difficulté aura-t-il à gouverner l'État ? Mais celui qui ne sait pas se gouverner lui-même, comment pourra-t-il gouverner les autres ? Au seigneur Ji Kang lui demandant s'il fallait punir les individus, Confucius aurait répondu : « Pour gouverner le peuple, avez-vous besoin de la peine de mort ? Soyez vous-même vertueux et votre peuple sera vertueux. Ainsi le sens du devoir et l'exemplarité sont-ils des notions primordiales pour Confucius. Mais un prince, aussi puissant et cultivé soit-il, n'est pas forcément un junzi, car les seuls à cultiver la vraie vertu sont les sages (sheng), dont l'Antiquité a donné les modèles. Chacun peut toutefois s'essayer à la sagesse et devenir un homme de bien en cultivant les vertus cardinales : l'altruisme, l'humanité (ren) et le respect d'autrui (yi). Il convient aussi de respecter les rites et les conventions sociales (li). C'est par de telles qualités – bienveillance, équité, respect, droiture, piété

filiale – que l'on peut enfin accéder à la vertu (de) et atteindre la Voie de la nature (dao). Fondant ses principes de gouvernement sur sa théorie de la nature humaine, Confucius est ainsi un théoricien de l'éthique sociale : il propose une morale appliquée à la science politique qui se confond avec la science de la nature.

Il faut préciser que la connaissance de l'éthique confucéenne en Occident s'est faite essentiellement au XVIII^e siècle, ayant une certaine influence sur l'Europe de l'époque, mais aussi, évidemment, une éthique peu valorisée.

5.2.D) TAOÏSME

Pour contextualiser un peu le taoïsme, on cite Chevalier et al (1976), qui indique à propos de cette croyance philosophico-religieuse:

Formé en Chine par les prétendues concordances de trois livres anciens, le « Lao-Tse » ou « Tao-Te-King » (livre du Principe et de sa Vertu), le « Chuang-Tse » attribué à Chuang-Tse (vers le III^e siècle av. J.-C.) et le « Li-Tse » d'un auteur du même nom, le taoïsme enseigne l'existence d'un principe original sans forme appelé « Tao », cause permanente du devenir universel et du monde phénoménal qui en provient et y retourne. Unité primordiale et absolue, le Tao est inhérent à la dualité avec laquelle le monde s'organise dans l'espace et le temps par l'effet de principes opposés, l'un actif et l'autre passif « yang » et « yin », qui

définissent les rythmes du processus de la nature. Le Tao est donc le non-être (« wu ») ou absolu dans sa dimension d'essence stable mais indéterminée, de plénitude et de potentialité ou d'efficacité (« te ») : et en même temps il est l'être (« yeu ») ou absolu dans son aspect dynamique et créateur mais sans consommation réelle d'énergie puisque toute manifestation créatrice est destinée – une fois son évolution achevée – à retourner à ses origines. (Pages 535 à 536).

L'auteur principal du Taoïsme est Lao-Tseu (2020) et le livre essentiel est le TAO TE KING, et il peut retracer la morale et l'éthique, ce livre est basé sur la version anglaise de Richard Wilhem, qui indique à propos du Taoïsme :

La Sagesse Vital

Ce serait l'endroit le plus approprié pour parler de l'éthique de Lao Tseu. Nous n'y trouverons pas d'éthique, dans le sens d'une législation raisonnable pour un comportement correct, mais au contraire cela va à l'encontre de la morale et de ses prétendues vertus, ainsi que de la culture, qui sont pour les analogues. Toute culture est fondée sur la morale. La culture et la morale s'éloignent de la terre, de la nature, et sont condamnées pour cela. Cette condamnation est comme l'attaque de Nietzsche, aphoristique, et s'exprime souvent à travers des phrases paradoxales ; de sorte qu'il n'est pas trop facile de suivre le fil de la pensée de Lao Tseu ; c'est un Proteus, avec des changements continus qui ne permettent

pas une compréhension grossière. Utilisez peu de mots, qui peuvent être pris au pied de la lettre et maintenus par leur sens.

Si nous cherchons les raisons qui l'ont conduit à cette condamnation de la morale, nous remarquons qu'à l'époque, la morale avait tendance à fixer les actions des hommes, et Lao Tseu leur enseigne la bonne façon d'agir. Il porte l'éthique de la responsabilité à la nature de l'homme ; au Tao. De l'art, du naturel, il revient à la simplicité. (Page 29)

Dans cette version française du Tao Te King, il est intéressant de citer deux rubriques : le XXII et le LIV. Ils montrent non seulement le style, mais aussi des éléments importants pour la réflexion sur l'éthique et la morale.

XXII

Ce qui est incomplet (176) devient entier.

Ce qui est courbé devient droit (177).

Ce qui est creux devient plein (178).

Ce qui est usé devient neuf (179).

Avec peu (de désirs) on acquiert le Tao (180) ; avec beaucoup (de désirs) on s'égare.

De là vient que le Saint conserve l'Unité (le Tao), et il est le modèle du monde (181).

Il ne se met pas en lumière, c'est pourquoi il brille (182).

Il ne s'approve point, c'est pourquoi il jette de l'éclat (183).

Il ne se vante point, c'est pourquoi il a du mérite.

Il ne se glorifie point, c'est pourquoi il est le supérieur des autres (184).

Il ne lutte point (185), c'est pourquoi il n'y a personne dans l'empire qui puisse lutter contre lui.

L'axiome des anciens : Ce qui est incomplet devient entier, était-ce une expression vide de sens ?

Quand l'homme est devenu véritablement parfait, (le monde) vient se soumettre à lui (186).

LIV

Celui qui sait fonder (428) ne craint point la destruction ; celui qui sait conserver ne craint point de perdre.

Ses fils et ses petits-fils (429) lui offriront des sacrifices sans interruption.

Si (l'homme) cultive le Tao au dedans de lui-même, sa vertu deviendra sincère.

S'il le cultive dans sa famille, sa vertu deviendra surabondante.

S'il le cultive dans le village, sa vertu deviendra étendue.

S'il le cultive dans le royaume, sa vertu deviendra florissante.

S'il le cultive dans l'empire, sa vertu deviendra universelle.

C'est pourquoi, d'après moi-même, je juge des autres hommes ; d'après une famille, je juge des autres familles ; d'après un village, je juge des autres villages ; d'après un royaume, je juge des autres royaumes ; d'après l'empire, je juge de l'empire (430).

Comment sais-je qu'il en est ainsi de l'empire ? C'est uniquement par-là (431).

Pour mieux situer la doctrine taoïste dans son contexte, il convient de citer le livre de Lao-Tseu, Dogen, Omar Khayyam, Saadi (2017), dans lequel, à propos de Lao-Tseu, il est dit :

« Mes principes sont très faciles à comprendre », dit Lao-tseu, ils enseignent le devoir d'appliquer d'abord à soi-même les règles qu'on voudrait voir appliquées par autrui, c'est-à-dire apprendre à se connaître, à se maîtriser, « Qui prend conscience de son erreur ne commet plus d'erreur ». Le chemin de la sagesse est aussi tracé par les préceptes du livre : se sachant digne de gloire, rester volontairement dans l'obscurité, voir du même œil ce qui est grand, petit, beau et laid.

Lao-tseu enseigne une voie essentiellement active, mais dont l'action porte sur les principes et non sur les manifestations, sur les causes et non sur les effets. Il ne s'agit pas

de se retrancher du monde, de s'enfermer dans une tour d'ivoire, il faut tout savoir, être informé de tout et pourtant rester critique comme si on ne savait rien » (Pages 9-10).

Curieusement, en Amérique latine, la lecture de Lao-Tseu est assez répandue, mais il faut dire que, comme toutes les éthiques et morales asiatiques, les analyses sont souvent relativement superficielles, confirmant l'eurocentrisme.

5.2 ÉTHIQUE ANDINE

En l'absence d'une conception eurocentrique, l'étude et l'analyse de l'Éthique andine devraient représenter l'une des contributions les plus importantes, que chaque Latino-Américain de la région andine devrait intégrer dans l'étude de son éthique et de sa morale particulière. Mais la colonisation du savoir donne à cette thématique une importance presque inexistante. Les livres d'éthique et de morale ne reflètent même pas un minimum de ce genre de connaissances. C'est pourquoi nous procédons à l'examen de cette question.

L'information sur l'éthique et la morale andine est assez rare, et nous allons utiliser le texte classique d'Estermann (2015) sur la philosophie andine, pour combler cette lacune. Ainsi, textuellement :

L'éthique andine – un terme autochtone pourrait être “ruwanasofia” (de rouwana “devoir”, “ce qu'il faut faire”) ou “lurañsofia” (de lurana: “faire”; “devoir de faire”) – traite de la normativité de l'ordre pachasophique.

En parlant d'une « éthique andine » ou de «ruwanasofia/lurañsofia », nous sommes confrontés à de graves difficultés pour trouver des équivalents homéomorphes dans le domaine andin des concepts principaux de la philosophie occidentale. Pratiquement

aucun des concepts éthiques occidentaux – “sujet”, “responsabilité”, “liberté”, “norme”, “autonomie” – ne peut être exprimé en runa simi ou jaqui aru, et il n'existe pas d'équivalent conceptuel. Cela nous manifeste le caractère *sui generis* de l'éthique andine, qui est beaucoup plus proche (pour trouver des points de comparaison) de l'éthique stoïque que de l'éthique aristotélicienne, kantienne ou existentialiste. L'accent mis par l'Occident sur la distinction entre l'« être » et le « devoir », afin de ne pas être victime de l'« erreur naturaliste », ne s'applique pas à la philosophie andine (pages 259-260).

On a observé que, dans la pensée autochtone d'Amérique latine en général, il s'agit davantage d'une pensée d'»être» que d'»être», c'est-à-dire de la concrétisation de l'existence à l'intérieur de multiples relations, et non d'une abstraction ontologique en termes de «substantialité». L'éthique parle d'« être-dans-le-monde » (In-der-Welt-Sein), non pas dans un sens existentialiste ou phénoménologique, mais dans un sens pachasophique : « être-dans-le-pacha ». L'éthique ne se limite donc pas non plus à l'être humain, ni au rayon de la liberté individuelle. (Page 261).

L'éthique andine a comme fondement axiologique l'ordre cosmique, la rationalité universelle de tout ce qui existe. Cet ordre, comme nous l'avons vu, obéit essentiellement aux principes de

correspondance, de complémentarité et de réciprocité. Le schéma de base est “spatial” (ou “topologique”): haut-bas, gauche-droite. L’être humain est inséré dans cet ordre et remplit une fonction spécifique qui est sa condition de chakana et de « gardien » de l’ordre pachasophique. L’éthique applique les principes « logiques » à la conservation et à la perpétuation de cet ordre, pour lequel le principe (éthique) de réciprocité est transcendant. Au sens cosmique, ce principe signifie: à la « bonté » pachassophique (ou « naturelle ») de l’ordre cosmique correspond, en retour, une certaine façon d’être (mieux d’« être ») et d’agir qui « conserve » et « dynamise » cet ordre. L’éthique andine a des perspectives cosmiques à bien des égards. Au sens cosmique, L’éthique andine a des perspectives cosmiques à bien des égards. Il s’agit d’une « éthique du cosmos » (génitif subjectif), car la véritable « substance » (sujet) est le réseau universel de relations ordonnées et significatives, qui sont « bonnes » ou « mauvaises » dans la mesure où elles contribuent à la vie et à sa conservation. C’est une « éthique du cosmos » (génitif objectif), car chaque acte et comportement a des conséquences cosmiques. L’éthique andine n’est donc pas seulement *eo ipso* une éthique écologique, mais aussi une éthique religieuse ou théologale. (Page 263).

Il existe donc une éthique et une morale andine et continue de générer des éléments de vie, dans la vie quotidienne, des régions andines,

mais le tout enveloppé dans une couche d'occultation qui se maintient pendant cinq siècles.

5.3. A) ÉTHIQUE ET MORALE DES RELIGIONS MONOTHÉISTES : LE JUDAÏSME

Le judaïsme, religion monothéiste, a une morale (dans ces religions il est difficile de différencier l'éthique et la morale, elles sont fortement imbriquées et, selon l'auteur, elles sont définies d'une manière ou d'une autre), ou une éthique qui peut être analysée comme un élément essentiel de la religion elle-même. Il faut préciser qu'il n'y a pas un seul judaïsme, mais plusieurs, même s'ils ont tous une relation évidente, nuancée seulement par le degré d'accomplissement des lois ou de la morale ou de l'éthique du judaïsme lui-même, il n'en va pas de même du comportement religieux des juifs orthodoxes, des laïcs ou des ultra-orthodoxes. Chevalier et al (1976), rapporte les caractéristiques de cette morale ou éthique du judaïsme, comme suit, textuellement :

La Torah

Provenant d'une racine hébraïque qui signifie enseigner, la Torah (le Pentateuque proprement) est l'enseignement que Dieu donne aux hommes. Selon la Tradition, la Torah a été révélée à Moïse sur le mont Sinaï, accompagnée d'un commentaire oral, la « Torah Shebealpeh ». Dans ce sens large, on entend par Torah l'ensemble de la loi écrite et orale et de ses commentaires sous l'angle de la connaissance et de la conduite. (Page 543).

Suprématie de la Torah

Mais tous les rabbins sont d'accord sur un point : l'importance fondamentale de la Torah. Écrite en langue sainte, directement inspirée de Dieu, « La Torah parle le langage des hommes » pour être accessible à tous, mais cache des trésors de symboles et de significations arcaniques.

« La Torah est un arbre de vie pour ceux qui y adhèrent. » Elle enseigne la « halahah », la conduite à adopter dans la vie. Elle éduque l'individu et assure son salut.

Les commandements

L'étude ne doit pas être stérile. Il doit mener à l'action. En obéissant aux commandements de la Torah, l'homme réalise le « dessein divin » et devient l'associé de Dieu dans la création du monde. Chaque acte influence mystérieusement l'équilibre cosmique et l'histoire tant universelle qu'individuelle. Les hommes sont solidaires et responsables les uns des autres. Mais chacun est libre d'obéir ou non à la parole de Dieu. Du reste, cette liberté ou libre arbitre ne s'applique qu'à la vie morale : « Tout est entre les mains de Dieu, sauf la crainte de Dieu ». Par sa soumission, le Juif confirme le choix d'Israël qui, selon la Tradition, est dû au fait que lui seul parmi les

autres peuples accepte la Loi en disant : « Nous obéirons et nous comprendrons ».

Les commandements sont 613 (365 interdictions et 248 prescriptions) que le Talmud répartit en deux grandes catégories : devoirs envers Dieu et devoirs envers le prochain.

Devoirs envers Dieu. Elles sont fondées sur l'amour et la crainte révérencielle. Ils se concrétisent par l'observation de divers rites : culte au temple, prières, bénédictions, observance du sabbat et des fêtes, lois sur l'alimentation, etc. (page 270).

-Devoirs envers autrui. Elles concernent : a) les relations interpersonnelles; le respect de la personnalité et de la dignité d ' autrui est à la base de toute une série d ' attitudes telles que le détachement, la générosité, la charité, le pardon des offenses, la solidarité, la responsabilité envers autrui; b) les devoirs socioéconomiques; la législation talmudique a mis au point un mécanisme complexe de relations socioéconomiques qui tend à corriger les inégalités d ' origine et de fortune au moyen de divers dons et contraintes qui constituent autant de devoirs. Les rapports entre les différentes classes sociales sont réglementés de manière à préserver les droits de chaque individu dans une synthèse d'attitudes libérales et « socialistes » (p. 271).

Il existe donc une réalité morale qui imprègne clairement toute la vie du croyant juif et qui conditionne rigoureusement son existence, comme c'est le cas des soi-disant ultra-orthodoxes, qui conditionnent complètement leur quotidien et leur vie normale à la morale religieuse.

5.3.B) L'ÉTHIQUE ET LA MORALE DES RELIGIONS MONOTHÉISTES : L'ISLAM.

L'islam est la troisième grande religion monothéiste, au niveau chronologique, et la deuxième avec le plus grand nombre de fidèles sur la planète. Selon les données fournies par Wikipedia (2023) :

En 2015, le nombre de musulmans dans le monde est estimé à 1,8 milliard, soit 24 % de la population mondiale, ce qui fait de l'islam la deuxième religion du monde après le christianisme et devant l'hindouisme.

Citant de nouveau Chevalier et al (1976), il déclare à propos de l'Islam :

L'islam commence par être une religion simple, sans « mystère », sans sacrements, raisonnable à bien des égards, car non rationaliste. D'autre part, l'adhésion à cette religion n'entraîne pas la rupture totale de la cellule familiale (page 228).

En ce qui concerne la morale ou l'éthique dans la sourate 17 du Coran, le livre saint de la religion musulmane, dicté par l'ange Gabriel à Mahomet, le prophète de l'Islam, viennent les éléments de moralité ou d'éthique caractéristiques. Non seulement là, il y a d'autres sources

d'éthique et de morale, mais cela vaut la peine d'être une référence de base et initiale. Ainsi Sourate 17:

Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

1 Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur [Muhammad], de la Mosquée al-Haram à la Mosquée al-Aqsa dont Nous avons bénî l'alentour, afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant.

2 Et Nous avions donné à Musa (Moïse) le Livre dont Nous avions fait un guide pour les enfants d'Isra'il (Israël) : « Ne prenez pas de protecteur en dehors de Moi. »

3 [Ô vous], les descendants de ceux que Nous avons transportés dans l'arche avec Nuh (Noé). Celui-ci était vraiment un serviteur fort reconnaissant.

4 Nous avions décrété pour les enfants d'Isra'il (Israël), (et annoncé) dans le Livre : « Par deux fois vous sèmez la corruption sur terre et vous allez transgresser d'une façon excessive. »

5 Lorsque vint l'accomplissement de la première de ces deux [prédictions,] Nous envoyâmes contre vous certains de Nos serviteurs doués d'une force terrible, qui pénétrèrent à l'intérieur des demeures. Et la prédiction fut accomplie.

6 Ensuite, Nous vous donnâmes la revanche sur eux ; et Nous vous renforçâmes en biens et en enfants. Et Nous vous fîmes [un peuple] plus nombreux:

7 « Si vous faites le bien ; vous le faites à vous-mêmes ; et si vous faites le mal, vous le faites à vous [aussi]. » Puis, quand vint la dernière [prédiction,] ce fut pour qu'ils afflagent vos visages et entrent dans la Mosquée comme ils y étaient entrés la première fois, et pour qu'ils détruisent complètement ce dont ils se sont emparés.

8 Il se peut que votre Seigneur vous fasse miséricorde. Mais si vous récidivez, Nous récidiverons. Et Nous avons assigné l'Enfer comme camp de détention aux infidèles.

9 Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense,

10 et à ceux qui ne croient pas en l'au-delà, que Nous leur avons préparé un châtiment douloureux.

11 L'homme appelle le mal comme il appelle le bien, car l'homme est très hâtif.

12 Nous avons fait de la nuit et du jour deux signes, et Nous avons effacé le signe de la nuit, tandis que Nous avons rendu visible le signe du jour, pour que vous recherchiez des grâces de votre Seigneur, et que vous sachiez

le nombre des années et le calcul du temps. Et Nous avons expliqué toute chose d'une manière détaillée.

13 Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé :

14 « Lis ton écrit. Aujourd'hui, tu te suffis d'être ton propre comptable. »

15 Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même; et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager.

16 Et quand Nous voulons détruire une cité, Nous ordonnons à ses gens opulents [d'obéir à Nos prescriptions], mais (au contraire) ils se livrent à la perversité. Alors la Parole prononcée contre elle se réalise, et Nous la détruisons entièrement.

17 Que de générations avons-nous exterminées, après Nuh (Noé) ! Et ton Seigneur suffit qu'il soit Parfaitemment Connaisseur et Clairvoyant sur les péchés de Ses serviteurs.

18 Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera mépriser et repoussé.

19 Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants... alors l'effort de ceux-là sera reconnu.

20 Nous accordons abondamment à tous, ceux-ci comme ceux-là, des dons de ton Seigneur. Et les dons de ton Seigneur ne sont refusés [à personne].

21 Regarde comment Nous favorisons certains sur d'autres. Et dans l'au-delà, il y a des rangs plus élevés et plus privilégiés.

22 N'assigne point à Allah d'autre divinité ; sinon tu te trouveras méprisé et abandonné.

23 Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses.

24 Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit. »

25 Votre Seigneur connaît mieux ce qu'il y a dans vos âmes. Si vous êtes bons, Il est certes Pardonneur pour ceux qui Lui revient se repentant.

26 « Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment,

27 car les gaspilleurs sont les frères des diables ; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur.

28 Si tu t'écartes d'eux à la recherche d'une miséricorde de Ton Seigneur, que tu espères, adresse-leur une parole bienveillante.

29 Ne porte pas ta main enchaînée à ton cou [par avarice], et ne l'étend pas non plus trop largement, sinon tu te trouveras blâmé et chagriné.

30 En vérité ton Seigneur étend Ses dons largement à qu'il veut ou les accorde avec parcimonie. Il est, sur Ses serviteurs, Parfaitemment Connaisseur et Clairvoyant.

31 Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté ; c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer, c'est vraiment, un énorme péché.

32 Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin !

33 Et, sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi).

34 Et n'approchez les biens de l'orphelin que de la façon la meilleure, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Et remplissez

l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements.

35 Et donnez la pleine mesure quand vous mesurez, et pesez avec une balance exacte. C'est mieux [pour vous] et le résultat en sera meilleur.

36 Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.

37 Et ne foule pas la terre avec orgueil : tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes !

38 Ce qui est mauvais en tout cela est détesté de ton Seigneur.

39 Tout cela fait partie de ce que ton Seigneur t'a révélé de la Sagesse. N'assigne donc pas à Allah d'autre divinité, sinon tu seras jeté dans l'Enfer, blâmé et repoussé.

40 Votre Seigneur, aurait-il réservé exclusivement pour vous des fils, et Lui, aurait-il pris pour Lui des filles parmi les Anges ? Vous prononcez là une parole monstrueuse.

41 Très certainement Nous avons exposé [tout ceci] dans ce Coran afin que [les gens] réfléchissent. Mais cela ne fait qu'augmenter leur répulsion.

42 Dis : « S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le disent, elles auraient alors cherché un chemin [pour atteindre] le

Détenteur du Trône. »

43 Pureté à Lui ! Il est plus haut et infiniment au-dessus de ce qu'ils disent !

44 Les sept cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent, célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur.

45 Et quand tu lis le Coran, Nous plaçons, entre toi et ceux qui ne croient pas en l'au-delà, un voile invisible,

46 Nous avons mis des voiles sur leurs cœurs, de sorte qu'ils ne le comprennent pas : et dans leurs oreilles, une lourdeur. Et quand, dans le Coran, tu évoques Ton Seigneur l'Unique, ils tournent le dos par répulsion.

47 Nous savons très bien ce qu'ils écoutent. Quand ils t'écoutent et qu'ils chuchotent entre eux, les injustes disent : « Vous ne suivez qu'un homme ensorcelé. »

48 Vois ce à quoi ils te comparent ! Ils s'égarent donc et sont incapables de trouver un chemin (vers la vérité).

49 Et ils disent : « Quand nous serons ossements et poussière, serons-nous ressuscités en une nouvelle création ? »

50 Dis : « Soyez pierre ou fer.

51 ou toute autre créature que vous puissiez concevoir. » Ils diront alors : « Qui donc nous fera revenir ? » -Dis : « Celui qui vous a créés la première fois. » Ils secoueront vers toi leurs têtes et diront : « Quand cela ? » Dis : « Il se peut que ce soit proche.

52 Le jour où Il vous appellera, vous Lui répondrez en Le glorifiant. Vous penserez cependant que vous n'êtes restés [sur terre] que peu de temps ! »

53 Et dis à Mes serviteurs d'exprimer les meilleures paroles, car le Diable sème la discorde parmi eux. Le Diable est certes, pour l'homme, un ennemi déclaré.

54 Votre Seigneur vous connaît mieux. S'il veut, Il vous fera miséricorde, et s'il veut, Il vous châtiera. Et Nous ne t'avons pas envoyé pour que tu sois leur protecteur.

55 Et ton Seigneur est plus Connaisseur de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre. Et parmi les prophètes, Nous avons donné à certains plus de faveurs qu'à d'autres. Et à Dawud (David) Nous avons donné le: « Zabur ».

56 Dis : « Invoquez ceux que vous prétendez, (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner.

57 Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se

rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté.

58 Il n'est point de cité [injuste] que Nous ne fassions périr avant le Jour de la Résurrection, ou que Nous ne punissions d'un dur châtiment. Cela est bien tracé dans le Livre [des décrets immuables].

59 Rien ne Nous empêche d'envoyer les miracles, si ce n'est que les Anciens les avaient traités de mensonges. Nous avions apporté aux Thamud la chamelle qui était un [miracle] visible : mais ils lui firent du tort. En outre, Nous n'envoyons de miracles qu'à titre de menace.

60 Et lorsque Nous te disions que ton Seigneur cerne tous les gens (par Sa puissance et Son savoir). Quant à la vision que Nous t'avons montrée, Nous ne l'avons faite que pour éprouver les gens, tout comme l'arbre maudit mentionné dans le Coran. Nous les menaçons, mais cela ne fait qu'augmenter leur grande transgression.

61 Et lorsque Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis, qui dit : « Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ? »

62 Il dit encore : « Vois-Tu ? Celui que Tu as honoré au-dessus de moi, si Tu me donnais

du répit jusqu'au Jour de la Résurrection, j'éprouverais, certes, sa descendance excepté un petit nombre [parmi eux]. »

63 Et [Allah] dit : « Va-t'en ! Quiconque d'entre eux te suivra... votre sanction sera l'Enfer, une ample rétribution.

64 Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie, associe-toi à eux dans leur bien et leurs enfants et fais-leur des promesses. » Or, le Diable ne leur fait des promesses qu'en tromperie.

65 « Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux. » Et ton Seigneur suffit pour les protéger !

66 Votre Seigneur est Celui qui fait voguer le vaisseau pour vous en mer, afin que vous alliez à la recherche de quelque grâce de Sa part ; Certes Il est Miséricordieux envers vous,

67 Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquez en dehors de Lui se perdent. Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme reste très ingrat !

68 Êtes-vous à l'abri de ce qu'Il vous fasse engloutir par un pan de terre, ou qu'Il envoie contre vous un ouragan (avec pluie en pierres) et que vous ne trouverez alors aucun protecteur.

69 Ou êtes-vous à l'abri de ce qu'il vous y ramène (en mer) une autre fois, qu'il déchaîne contre vous un de ces vents à tout casser, puis qu'il vous fasse noyer à cause de votre mécréance ? Et alors vous ne trouverez personne pour vous défendre contre Nous !

70 Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures.

71 Le jour où Nous appellerons chaque groupement d'hommes par leur chef, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite liront leur livre (avec plaisir) et ne subiront pas la moindre injustice.

72 Et quiconque aura été aveugle ici-bas, sera aveugle dans l'au-delà, et sera plus égaré [encore] par rapport à la bonne voie.

73 Ils ont failli te détourner de ce que Nous t'avions révélé, [dans l'espoir] qu'à la place de ceci, tu inventes quelque chose d'autre et (l'imputes) à Nous. Et alors, ils t'auraient pris pour ami intime.

74 Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux.

75 Alors, Nous t'aurions certes fait goûter le double [supplice] de la vie et le double

[supplice] de la mort ; et ensuite tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous.

76 En vérité, ils ont failli t'inciter à fuir du pays pour t'en bannir. Mais dans ce cas, ils n'y seraient pas restés longtemps après toi.

77 Telle fut la règle appliquée par Nous à Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi. Et tu ne trouveras pas de changement en Notre règle.

78 Accomplis la Salat au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins.

79 Et de la nuit consacre une partie [avant l'aube] pour des Salat surérogatoires : afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.

80 Et dis : « Ô mon Seigneur, fais que j'entre par une entrée de vérité et que je sorte par une sortie de vérité ; et accorde-moi de Ta part, un pouvoir bénéficiant de Ton secours. »

81 Et dis : « La Vérité (l'Islam) est venue et l'Erreur a disparu. Car l'Erreur est destinée à disparaître. »

82 Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perdition des injustes.

83 Et quand Nous comblons l'homme de bienfaits, il se détourne et se replie sur lui-même ; et quand un mal le touche, le voilà profondément désespéré.

84 Dis : « Chacun agit selon sa méthode, alors que votre Seigneur connaît mieux qui suit la meilleure voie. »

85 Et ils t'interrogent au sujet de l'âme, -Dis : « L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur. » Et on ne vous a donné que peu de connaissance.

86 Si Nous voulons, Nous pouvons certes faire disparaître ce que Nous t'avons révélé ; et tu n'y trouverais par la suite aucun défenseur contre Nous.

87 Si ce n'est par une miséricorde de ton Seigneur, car en vérité Sa grâce sur toi est grande.

88 Dis : « Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. »

89 Et certes, Nous avons déployé pour les gens, dans ce Coran, toutes sortes d'exemples. Mais la plupart des gens s'obstinent à être mécréants.

90 Et ils dirent : « Nous ne croirons pas en toi, jusqu'à ce que tu aies fait jaillir de terre, pour nous, une source ;

91 ou que tu aies un jardin de palmiers et de vignes, entre lesquels tu feras jaillir des ruisseaux en abondance ;

92 ou que tu fasses tomber sur nous, comme tu le prétends, le ciel en morceaux ; ou que tu fasses venir Allah et les Anges en face de nous ;

93 ou que tu aies une maison [garnie] d'ornements ; ou que tu sois monté au ciel. Encore ne croirons-nous pas à ta montée au ciel, jusqu'à ce que tu fasses descendre sur nous un Livre que nous puissions lire. » Dis-[leur] : « Gloire à mon Seigneur ! Ne suis-je qu'un être humain-Messager ? »

94 Et rien n'empêcha les gens de croire, quand le guide leur est parvenu, si ce n'est qu'ils disaient : « Allah envoie-t-il un être humain-Messager ? »

95 Dis : « S'il y avait sur terre des Anges marchant tranquillement, Nous aurions certes fait descendre sur eux du ciel un Ange-Messager. »

96 Dis : « Allah suffit comme témoin entre vous et moi. » Il est, sur Ses serviteurs, Parfairement Connaisseur et Clairvoyant.

97 Celui qu'Allah guide, c'est lui le bien-guidé et ceux qu'il égare... tu ne leur trouveras jamais d'alliés en dehors de Lui et au Jour de la Résurrection, Nous les rassemblerons traînés sur leurs visages, aveugles, muets et sourds.

L'Enfer sera leur demeure : chaque fois que son feu s'affaiblit, Nous leur accroîtrons la flamme ardente.

98 Telle sera leur sanction parce qu'ils ne croient pas en Nos preuves et disent : « Quand nous serons ossements et poussière, serons-nous ressuscités en une nouvelle création ? »

99 N'ont-ils pas vu qu'Allah qui a créé les cieux et la terre est capable de créer leurs pareils ? Il leur a fixé un terme, sur lequel il n'y a aucun doute, mais les injustes s'obstinent dans leur mécréance.

100 Dis : « Si c'était vous qui possédiez les trésors de la miséricorde de mon Seigneur, vous lésineriez, certes, de peur de les dépenser. Et l'homme est très avare !

101 Et certes, Nous donnâmes à Musa (Moïse) neuf miracles évidents. Demande donc aux enfants d'Isra'il (Israël), lorsqu'il leur vint et que Fir'awn (Pharaon) lui dit : « Ô Musa (Moïse), je pense que tu es ensorcelé. »

102 Il dit : « Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre comme autant de preuves illuminantes ; et certes, Ô Fir'awn (Pharaon), je te crois perdu. »

103 [Pharaon] voulut donc les expulser du pays. Alors Nous les noyâmes tous, lui et ceux qui étaient avec lui.

104 Et après lui, Nous dîmes aux enfants d'Isra'il (Israël) : « Habitez la terre. » Puis, lorsque viendra la promesse de la (vie) dernière, Nous vous ferons venir en foule.

105 Et c'est en toute vérité que Nous l'avons fait descendre (le Coran), et avec la vérité il est descendu, et Nous ne t'avons envoyé qu'en annonciateur et avertisseur.

106 (Nous avons fait descendre) un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement.

107 Dis : « Croyez-y ou n'y croyez pas. Ceux à qui la connaissance a été donnée avant cela, lorsqu'on le leur récite, tombent, prosternés, le menton contre terre

108 et disent : « Gloire à notre Seigneur ! La promesse de notre Seigneur est assurément accomplie. »

109 Et ils tombent sur leur menton, pleurant, et cela augmente leur humilité.

110 Dis : « Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous lappelez, Il a les plus beaux noms. Et dans ta Salat, ne récite pas à voix haute ; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste milieu entre les deux. »

111 Et dis : « Louange à Allah qui ne S'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu

de protecteur de l'humiliation. » Et proclame hautement Sa grandeur.

À l'heure actuelle, le vif débat sur cette religion et ses caractéristiques nous amène à citer l'un des plus grands auteurs islamiques de tous les temps, Ibn Khaldoun, qui, dans son ouvrage Al-Muqaddimah, déclare à propos de la religion :

Dans l'islamisme, la guerre contre les infidèles est une obligation sacrée, car cette religion s'adresse à tous les hommes et ils doivent l'embrasser - de gré ou de force. C'est pourquoi la souveraineté spirituelle et la souveraineté temporelle ont été établies entre les musulmans. Que ces deux pouvoirs sont utilisés simultanément pour ce double objectif. (Page 437).

Cette citation montre l'un des éléments problématiques de ce monothéisme et reflète en partie les dynamiques existantes à l'échelle mondiale.

6.- ÉTHIQUE ET MORALE OCCIDENTALES : ANTIQUITÉ.

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, l'éthique occidentale qui a émergé dans la Grèce classique n'est ni la première ni la plus influente dans la majeure partie de l'histoire de l'humanité. L'Asie et aussi l'Afrique, bien qu'il y ait peu d'informations, et l'Amérique et l'Océanie avaient leur propre éthique et morale, mais dans notre culture, ces réalités ont été ignorées et ce n'est qu'à partir de la Grèce que la véritable éthique et morale commencera. Il s'agit donc d'un eurocentrisme flagrant sans véritable source théorique valable.

Et maintenant nous allons analyser l'éthique de l'Antiquité du point de vue traditionnel.

6. A) Grèce archaïque.

Les premières indications sur l'éthique dans la Grèce archaïque apparaissent avec Homère et ses textes portent sur l'éthique aristocratique, étudiée et évoquée par Nietzsche pour l'élaboration de ses travaux sur l'origine de l'éthique en Grèce. Les références sur cette origine de l'éthique se référeront à Jaeger (1957), où il indique en trois citations, des éléments fondamentaux sur cette éthique :

Les limites ultimes de l'Éthique sont, pour Homère, comme pour les Grecs en général, des lois de l'être, et non des conventions de pur devoir. (Page 61).

Il est caractéristique de la pensée grecque primitive que l'esthétique ne soit pas séparée de l'éthique. (Page 48).

La pensée éthique de Platon et d'Aristote s'appuie sur de nombreux points sur l'éthique aristocratique de la Grèce archaïque. (Page 27).

Il faut également noter que la pensée grecque doit beaucoup à la pensée égyptienne et ainsi certains des 7 sages de la Grèce antique étaient des voyageurs intéressés par le savoir égyptien, passant et recevant des cours dans l'Egypte ancienne. C'est-à-dire que la Grèce antique a également reçu de fortes influences d'autres lieux et ce n'est pas une apparence de pensée, complètement « ex novo ».

6.B) SOCRATE

Mais, de toute évidence, le premier grand penseur philosophique de la Grèce classique fut Socrate, et Socrate commence à théoriser sur l'éthique. Xénophon (1971), son disciple, dans son ouvrage panégyrique, Souvenirs de Socrate, raconte le comportement éthique de Socrate. Ainsi, la longue citation serait :

11 Plus encore, encore une fois, Antiphon conversant avec Socrate. Il lui dit : « Socrate, je te considère certes comme un homme juste, mais pas sage en aucune façon, et il me semble même que tu reconnais toi-même qu'il en est ainsi, puisque tu ne demandes pas d'argent pour ta fréquentation, et bien certainement. D'un autre côté, si votre manteau ou votre maison ou l'une de vos propriétés que vous considérez vaut quelque chose à quelqu'un, je ne dis pas que vous ne le leur donneriez pour rien, mais pas même si vous exigez moins que son juste prix. 12 Enfin, il est très clair que si vous croyiez aussi que votre fréquentation vaut quelque chose, vous ne demanderiez pas moins que ce qui est juste pour cela. Alors oui, vous le pouvez, puisque vous ne trompez pas par cupidité ; mais il n'est pas possible d'être sage, de ne pas être compris en quoi que ce soit à moins que cela ait une quelconque valeur. 13 Socrate répondit : « Antienne, parmi nous, il existe une croyance selon laquelle la fleur de la beauté et la fleur de la sagesse ont des manières décentes et des manières déshonorantes d'en disposer. Eh bien, si l'on

vend sa propre beauté pour de l'argent à qui en veut, on le traite de prostituée, tandis que si l'on prend pour amant quelqu'un qu'on a connu comme un homme bon, nous le considérons comme judicieux et modéré ; Ainsi aussi la sagesse, ceux qui la vendent pour de l'argent à qui la veut, sont appelés professionnels de l'intelligence, comme s'ils disaient des prostituées, et, d'un autre côté, quelqu'un qui s'est connu comme bon enfant le fait. Quel que soit le bien qu'il puisse avoir, nous pensons qu'il fait ce qui correspond à un homme bon et à un honnête citoyen. 14 Ainsi donc, moi aussi, Antiphon, comme quiconque se réjouit avec un bon cheval, ou avec un chien ou avec un oiseau, de même aussi, et bien plus encore, je me réjouis encore avec de bons amis ; Alors quand j'ai quelque chose de bon en moi, je le leur montre, et sinon, je le porte devant d'autres dont je considère qu'ils peuvent tirer quelque profit de leur vertu, et, enfin, les trésors de ces sages d'antan. , qui en héritage nous a été laissé dans des livres écrits, les déroulant en commun avec des amis, je les transmets et, chaque fois que nous voyons quelque chose de bien, nous le prenons de côté et le gardons, et ainsi nous avons à chaque fois un grand gain nous en venons à nous être utiles les uns aux autres. Bref, pour ma part, en l'entendant parler ainsi, il me semblait qu'il avait de la chance et qu'il guidait ceux qui l'entendaient sur le chemin de l'honnêteté et de la noblesse.
(Pages 45-46)

Un comportement qui montre le haut degré de niveau éthique que possédait Socrate, dont l'éthique est analysée par Mondolfo (1955), dans la citation suivante :

Pour cette raison, l'éthique socratique... Son orientation essentielle maintient la direction commune de toute l'éthique grecque, qui a toujours, du gnome à la post-aristotélicienne, posé le problème du bien comme un problème du bonheur. (Page 50)

6.C) PLATON

Le disciple de Socrate, Platon, sera celui qui développera une véritable philosophie de l'éthique. Et son influence sera extraordinairement importante, puisque ses doctrines sous-tendront la philosophie chrétienne, qui dès le début était de la théologie et non de la philosophie. Dynnik et al (1968) décriront cette éthique comme suit :

L'idéalisme objectif de Platon a servi de fondement théorique à son éthique.

L'éthique platonicienne repose sur sa doctrine de l'âme, composée de trois parties : la raison, la volonté et l'appétit. La raison est le fondement de la vertu suprême, la sagesse ; la volonté est la base du courage, et vaincre l'appétit est la base de la prudence. La quatrième vertu – la justice – est la combinaison harmonieuse des trois premières : sagesse, courage et prudence.

L'éthique platonicienne n'était rien d'autre qu'une variante de la moralité religieuse,

elle-même une partie très importante de l'idéologie de la noblesse esclave. Selon Platon, la vie morale, dans ses manifestations les plus élevées (la sagesse et le courage), n'existe que chez quelques privilégiés, c'est-à-dire chez les aristocrates esclavagistes. (Page 99).

6.D) ARISTOTE

Le disciple de Platon, Aristote, a réalisé un développement philosophique différent de celui de Platon en matière d'éthique. Jaeger (1957) réfléchit sur cette éthique aristotélicienne en déclarant :

Il semble plus remarquable encore qu'Aristote vit en elle (l'Éthique) non pas une vertu indépendante, comme les autres, mais une vertu qui les présuppose toutes et « n'est, en quelque sorte, que leur plus haut ornement. (Page 27).

(Aristote) Sa haute estime de l'amour-propre, ainsi que son appréciation du désir d'honneur et de fierté, proviennent d'une fructueuse plongée philosophique dans les intuitions fondamentales de l'éthique aristocratique. (Page 28).

Dans l'ouvrage d'Aristote (1975), intitulé Grande Éthique, dans son Prologue, écrit par Francisco de P. Samaranch, sont indiquées quelques réflexions importantes pour comprendre cette éthique aristotélicienne, comme suit :

L'école péripatéticienne, fondée à Athènes par Aristote dans la seconde moitié du IV^e siècle avant J.-C. - en 325 - nous a laissé quatre

traités d'éthique. Ces traités sont connus sous les noms d'Éthique à Nicomaque, d'Éthique eudémonienne, de Grande Éthique et de traité Des Vertus et des Vices.

La position fondamentale de l'école péripatéticienne dans les problèmes d'éthique s'oppose radicalement à la tendance socratique précédente, qui identifie la morale avec la connaissance théorique. Pour Aristote, la morale est avant tout et bien plus qu'une science, une technique ou un art. D'une autre manière : c'est une tâche pratique. (Page 9).

Enfin, pour mieux contextualiser cette éthique, Dynnik et al (1968) en donnent quelques clés, comme suit :

Les idées sociologiques d'Aristote sont étroitement liées à ses idées éthiques et à ses conceptions dans le domaine de l'économie politique. Dans son Éthique, il critique l'« idée » platonicienne du bien qui, comme toutes les autres idées de Platon, est séparée de la vie réelle et doit donc être rejetée, ainsi que le monde des « idées ».

À ce sujet, Aristote dit : « Je suis un ami de Platon, mais je suis un meilleur ami de la vérité. »

Les problèmes éthiques doivent être abordés, selon Aristote, en relation étroite avec les problèmes de la vie sociale. L'éthique est la doctrine morale de l'homme en tant qu'être social ou « animal politique ».

Selon l'éthique aristotélicienne, la moralité survient chez l'homme de par sa propre nature, mais seulement en puissance, et il appartient à la vie sociale de transformer cette possibilité en réalité. (Page 115).

L'éthique aristotélicienne, par rapport à l'éthique platonicienne, a connu une éclipse pendant plusieurs siècles, car l'éthique platonicienne était mieux adaptée à la théologie chrétienne et fondée uniquement sur la théologie de saint Thomas d'Aquin, pour redevenir ensuite un élément fondamental de la théologie chrétienne, notamment dans son aspect catholique.

6.E) ÉPICURIENS

Après les grands Platon et Aristote, il y aura quelques écoles philosophiques intéressantes, mais elles ne seront pas aussi importantes pour la postérité. Parmi eux se trouveront les épiciens, qui seront revendiqués par les philosophies progressistes comme base de leurs théorisations. Dynnik et al (1968) donneront raison précisément aux épiciens et ainsi :

L'éthique épicienne est une éthique athée. Pour que les hommes puissent jouir librement de la vie terrestre, ils doivent lutter contre la peur de la mort et des dieux. La fin de la vie est un plaisir.

Pour Épicure, le plaisir consiste en l'absence de douleur. « Ainsi, lorsque nous disons que le plaisir est la fin, nous ne comprenons pas les plaisirs des lubriques ou ceux qui consistent en un plaisir sensible, comme l'imaginent certains, ignorant nos doctrines ou en désaccord avec elles, ou qui les comprennent

faussement, mais ce que nous entendons par être libre de la douleur dans le corps et des perturbations dans l'âme.

La doctrine épicurienne du bonheur comme fondement naturel de la vie morale (eudémonisme) ne signifie en aucune manière la prédication amorale des plaisirs sensibles grossiers, comme tentent de le faire croire les vulgarisateurs et les falsificateurs de l'histoire de la philosophie. Épicure a enseigné la nécessité de subordonner les inclinations sensuelles à la raison.

La véritable limite de l'éthique résidait dans son individualisme et son caractère contemplatif. Pour Épicure, l'idéal suprême était l'ataraxie (tranquillité d'esprit, absence de trouble), entendue par lui comme l'état du sage, qui a atteint la connaissance de la nature et qui, par conséquent, s'est déjà libéré de la peur de la mort. . . (Page 121).

Une revendication importante des épicuriens caractérisera les marxistes qui les considéreront comme des précurseurs intéressants.

6.F) STOÏQUES : SÉNÈQUE

L'autre grande école qui va être récupérée, dans l'histoire de la philosophie, aussi importante sera celle des Stoïciens. Pour caractériser son éthique, on choisira l'un des plus grands, en l'occurrence Sénèque (2013), qui dans son ouvrage sur les sept livres de la sagesse, dans son introduction, Alberto Laurent, indiquera :

Cependant, bien que les stoïciens méprisassent la spéculation abstraite, ils ont forgé un système de l'univers sur lequel ils ont fondé leur éthique. Ce système svapparente à une enquête physique présentant les caractéristiques d'un matérialisme débridé. Pour cela, les notions les plus abstraites, comme la vertu, la bonté, le devoir, etc., étaient des choses matérielles, corporelles.

La doctrine stoïcienne est donc composée de trois éléments : sa physique, essentiellement dynamique ; sa logique ou sa dialectique ; et sa moralité, essentiellement statique.

Toutes choses sont enchaînées par une loi nécessaire : le destin. Rien n'arrive sans la volonté de Zeus. Mais cette force façonneuse est aussi le Logos. L'homme est libre, car en chaque individu il y a un caractère original. Les choses ne sont soumises qu'aux lois de la nature, tandis que l'homme a aussi sa propre impulsion.

Tout cela fait du stoïcisme, par essence, un système éthique. L'homme fait partie de l'univers, et toute sa destinée et son attitude dans la vie sont conditionnées par cette circonstance ; La raison humaine, reflet des lois de l'univers, doit y adapter son comportement.

Et cette norme ne peut être autre que de vivre selon les lois de la raison, qui sont aussi celles de la nature. Tout le reste n'a pas d'importance, seul le sage est libre, lui seul est le véritable souverain, puisqu'il est le seul à comprendre la loi et à l'accomplir. Par contre, le vicieux est un misérable, un mendiant, un esclave.

Cette conception éthique de la vie est merveilleusement exprimée dans les « sept livres de sagesse », celui intitulé De la brièveté de la vie étant le plus durable, lu et admiré, et qui a exercé tant d'influence sur les philosophes de l'existence. (Pages 9-10).

L'influence des stoïciens allait être plus grande que celle des épiciuriens, et les œuvres de l'empereur Marc Aurèle et celles de Sénèque allaient

être rassemblées et commentées durant l'Antiquité et surtout depuis la Renaissance.

7. THÉOLOGIE MORALE CATHOLIQUE

À partir du Ve siècle, se produira en Occident un processus qui déterminera l'évolution de la société européenne, le triomphe du christianisme comme religion d'État. Cela va engendrer un changement substantiel dans le sujet travaillé, désormais on ne peut plus, à proprement parler, parler d'éthique mais plutôt de morale chrétienne, plus précisément et jusqu'à l'apparition du protestantisme, on parlera de théologie morale catholique.

Un premier grand auteur et Père de l'Église sera Saint Augustin (1974), dans le prologue fait par Antonio Rodríguez Huescar, à l'œuvre *De la vie heureuse*, il est indiqué quelque chose qui semble essentiel, à prendre en compte dans ce thème :

Peut-être la clé de la disparité essentielle entre l'éthique chrétienne et toutes les morales de l'Antiquité appelées salut - et nous y faisons référence en premier lieu parce qu'elles sont les plus proches du christianisme, mais ce qui suit immédiatement après est applicable à toute la morale ancienne - nous pouvons la condenser en disant que là, il s'agit de sauver l'homme lui-même dans le monde, tandis que l'enjeu de la morale chrétienne est le salut de l'âme. (Page 38).

Le salut de l'âme est la seule chose vraiment importante. Tout sera orienté vers cet objectif. Lors de recherches sur la morale chrétienne, par exemple en consultant l'Encyclopédie catholique en ligne, qui souligne : Dans la EC, vous trouverez des articles faisant autorité sur la foi catholique. Il est indiqué sur la morale et l'éthique :

La théologie morale se limite aux doctrines qui discutent des relations et des actions libres de l'homme envers Dieu et sa fin surnaturelle, et proposent les moyens institués par Dieu pour atteindre cette fin.

La question de la moralité naturelle ou éthique, telle qu'elle apparaît dans le Décalogue, a été incluse dans la révélation divine positive, et de là elle est passée à la théologie morale. Cependant, les processus argumentatifs diffèrent dans les deux sciences, et c'est pour cette raison qu'une grande partie du sujet n'est pas abordée en théologie morale et se réfère à l'éthique. Par exemple, la réfutation des faux systèmes des éthiciens modernes est généralement traitée sous l'angle de l'éthique, d'autant plus que ces systèmes sont réfutés avec des arguments tirés non pas tant de la foi que de la raison. La théologie morale ne traite des faux systèmes que dans la mesure où elle nécessite une défense des doctrines révélées. Mais il lui faut discuter des diverses exigences de la loi naturelle, non seulement parce que cette loi a été confirmée et définie par la révélation positive, mais aussi parce que chaque violation de celle-ci entraîne une altération de l'ordre moral surnaturel, dont le traitement est un élément essentiel. Partie de la théologie morale.

Le domaine de la théologie morale, son contenu et les limites qui la séparent des sujets connexes, peuvent être brièvement indiqués comme suit : la théologie morale

comprend tout ce qui concerne les actions libres de l'homme et la fin ultime, ou suprême, à atteindre à travers elles , pour autant que nous le connaissons par la même révélation divine ; En d'autres termes, cela inclut le but surnaturel, la règle ou la norme de l'ordre moral, les actions humaines en tant que telles, leur harmonie ou leur dissonance avec les lois de l'ordre moral, leurs conséquences, l'aide divine pour leur correct accomplissement. Un traitement détaillé de ces thèmes peut être trouvé dans la deuxième partie de la « Somme théologique » de saint Thomas, un ouvrage encore inégalé en tant que traité de théologie morale.

Il faut simplement souligner le dernier paragraphe qui désigne la « Somme théologique » de saint Thomas d'Aquin comme un chef-d'œuvre de théologie morale. Il s'agit d'un auteur qui a vécu entre 1224/1225 et 1274. Un auteur que l'on peut qualifier de classique. Tout commentaire sur son éventuelle pertinence est le bienvenu. Il n'y a plus d'Éthique, mais plutôt une Théologie morale catholique, générée directement par Dieu.

Concernant l'éthique et la morale dans une perspective chrétienne, quelque chose de spécifique a été trouvé dans la référence de l'Église catholique de France, (eglise.catholique.fr) :

Ethique et morale : équivalence ou distinction ?

Derrière les mots, ou véhiculés par eux, se trouvent des options, des valeurs susceptibles d'interférer sur l'agir ou le comportement. Mais il n'est pas simple de naviguer parmi ces concepts ; aussi avons-nous demandé à un

théologien de nous guider dans les différentes acceptations de l'éthique et de la morale.

Du grec au latin

De nos jours, on pense qu'il est préférable de parler d'éthique plutôt que de morale, car ce dernier mot à une connotation péjorative ! Pourtant, étymologiquement, ces deux mots sont équivalents : éthique vient du grec, morale du latin, tous deux viennent de mots signifiants « m'urs ». Ainsi certains auteurs comme Xavier Thévenot (*Repères éthiques pour un monde nouveau*, Salvator, 1982) ou Luc Ferry (*Apprendre à vivre*, Plon, 2006) emploient les deux mots de manière équivalente, tout en reconnaissant que souvent l'éthique apparaît comme la science qui prend les morales comme objet d'étude. D'autres auteurs au contraire, comme Ricoeur (*Soi-même comme un autre*, Le Seuil, 1990) ou Comte-Sponville (*Présentations de la Philosophie*, Albin Michel, 2000) indiquent des différences notables qui vont au-delà d'un simple exercice de vocabulaire.

C'est-à-dire qu'il y a des variations selon les auteurs, mais en réalité, en matière de morale catholique, il est clair qu'il existe une orthodoxie très claire et définie, dont l'importance sera très grande dans les pays où l'Église catholique a une forte influence. En revanche, en Amérique latine, l'Église catholique a connu une évolution importante du point de vue moral, avec l'apparition de ce qu'on appelle la théologie de la libération.

Bien qu'il y ait eu un nombre énorme de problèmes et que leur impact ait été très faible, au niveau de la connaissance, surtout en dehors

de l'Amérique latine elle-même, ce courant a fait l'objet d'une forte propagande. Son premier grand idéologue, Gustavo Gutiérrez (1971), a publié le livre Théologie de la libération, et pour avoir une idée de la différence de sa perspective, la conclusion est citée pour son importance

CONCLUSION

La théologie de la libération qui cherche à partir de l'engagement d'abolir la situation actuelle d'injustice et de construire une nouvelle société, doit être vérifiée par la pratique de cet engagement ; pour la participation active et efficace à la lutte que les classes sociales exploitées ont entreprise contre leurs oppresseurs. La libération de toute forme d'exploitation, la possibilité d'une vie plus humaine et plus digne, la création d'un homme nouveau, passent par cette lutte.

Mais, en fin de compte, nous n'aurons pas de théologie authentique de la libération tant que les opprimés eux-mêmes ne pourront pas élèver librement la voix et s'exprimer directement et de manière créative dans la société et au sein du peuple de Dieu. Quand eux-mêmes « réalisent l'espoir » d'être porteurs. Quand ils sont les gestionnaires de leur propre libération. Pour l'instant, il faudra se limiter aux efforts qui devraient contribuer à l'approfondissement et au renforcement de ce processus qui vient de commencer. Si la réflexion théologique ne conduit pas à dynamiser l'action de la communauté

chrétienne dans le monde, à rendre plus complet et plus radical l'engagement dans la charité ; Si plus précisément, en Amérique latine, elle n'amène pas l'Église à se placer catégoriquement et sans restriction médiatrices du côté des classes opprimées et des peuples dominés, cette réflexion n'aura servi que de peu. Pire encore, cela n'aurait servi qu'à justifier des termes intermédiaires et des claudications et ainsi rationaliser une subtile mise à distance de l'Évangile. (Page 373).

Il faut faire attention à ne pas tomber dans une autosatisfaction intellectuelle, dans une sorte de triomphalisme fait de « nouvelles » visions érudites et avancées du christianisme. La seule chose qui soit vraiment nouvelle est d'accueillir jour après jour le don de l'Esprit qui nous fait aimer dans nos options concrètes pour construire une véritable fraternité humaine, dans nos initiatives historiques pour renverser un ordre d'injustice, avec la plénitude avec laquelle le Christ nous aimait. En paraphrasant le texte bien connu de Pascal, on peut dire que toutes les théologies politiques, d'espérance, de révolution, de libération, ne valent pas un authentique geste de solidarité avec les classes sociales exploitées. Ils ne valent pas un acte de foi, de charité et d'espérance engagé –d'une manière ou d'une autre –dans une participation active pour libérer l'homme

de tout ce qui le déshumanise et l'empêche de vivre selon la volonté du Père. (Page 374).

Poursuivant avec la théologie de la Libération, on indique Dussel (1985) qui a un texte, appelé Éthique communautaire, où cette éthique est précisée, depuis cette nouvelle perspective, en indiquant :

Conclusions

L'éthique communautaire, qui se distingue de l'ordre moral actuel tel que Jérusalem de Babylone, se joue au temps du passage de la terre première à la terre promise. La « morale » n'est pas « l'éthique ». Les bâtisseurs de l'ordre nouveau sont les prophètes, les pauvres à la demande de l'Esprit : ils construisent ainsi la ville utopique, la « nouvelle » Jérusalem, l'ordre futur le plus juste. La pratique des libérés dans le désert est une « folie » pour ce monde ; C'est absurde, cela n'a aucun sens. Le peuple, en marche de son esclavage vers l'avenir, a un nouveau code éthique. Il ne s'agit pas de normes d'une morale dominante. Ce sont des revendications d'une éthique de libération des pauvres. De cette façon, les pauvres, le peuple, sont évangélisés, reçoivent la « bonne nouvelle » de leur espérance ; il devient un « sujet » de la construction active du Royaume. L'éthique de la bonté ou du caractère sacré de sa pratique ne dépend plus de l'ancienne loi. C'est la pratique même du prophète, du peuple en voyage, la norme vivante, la nouvelle loi. En tout cas, la nouvelle Jérusalem terrestre – et non la Jérusalem eschatologique, qui signifierait une gloire sans retour – peut encore être totalisée, constituée par la rupture avec l'alliance de l'Egypte ancienne. Un nouvel ordre moral. (Pages 69-70).

Nous n'avons exposé qu'un niveau concret du péché, la structure et le mécanisme du péché au niveau mondial, la relation de domination du prince de ce monde comme la compétition entre nations aux capitaux mondiaux, entre pays qui occupent des places différentes dans la division internationale du travail (précisément pour indiquer la manière dont le péché place les uns comme dominateurs et les autres comme dominés). L'éthique Théo logico-communautaire doit appeler

les choses par leur nom. Il n'a rien dit prophétiquement à ces niveaux et il n'y a donc aucun jugement éthique sur les structures actuelles de notre monde idolâtre, qui joue en toute impunité – et même avec une conscience chrétienne sereine – avec la vie de millions d'hommes.

L'extraction de richesses dans des pays périphériques sous-développés avec un capitalisme dépendant faible est l'immolation de la vie humaine au « dieu du capital », anthropophage, démoniaque et invisible. Personne ne le voit, ne le ressent, ne le sait ou ne le blâme. Beaucoup de chrétiens sont les mêmes sujets d'appropriation du Monstre, de la Bête, et dans leur liturgie dominicale ils croient adorer le Dieu des pauvres d'Israël, le pauvre Jésus de Nazareth, mais en réalité ils continuent d'adorer leur « dieu » hebdomadaire. (Du lundi au vendredi) dans leurs usines, champs et quartiers privés, qui grandissent avec la « vie plus » des pauvres, du Christ à nouveau crucifié. (Pages 158-159).

En Amérique latine, l'éthique de la libération consiste à justifier la bonté, l'héroïsme et le caractère sacré de la pratique de libération d'un peuple opprimé du Salvador, du Guatemala, de l'Argentine ou du Brésil (en Égypte), qui marche déjà dans le désert (comme le Nicaragua). , où le « prêtre Aaron » – voulant retourner en Egypte – vénère le veau d'or (l'idole), le prophète (Moïse : l'éthique de la libération ?) doit non seulement détruire le fétiche, mais l'offrir au peuple libéré la nouvelle loi. Mais la « nouvelle » loi naît d'une opposition dialectique avec

la loi égyptienne. Il n'est pas possible de commencer par proposer – comme le fait la morale – la moralité de l'acte en raison de sa relation transcendante à la norme ou à la loi. Au contraire, l'éthique absolue de l'acte affirme une relation transcendante à la construction du royaume dans les processus historiques de libération des pauvres concrets, matériels, « qui ont faim ». À partir de cet horizon, ce n'est que plus tard que pourront être posés tous les problèmes de la subjectivité morale abstraite (par laquelle commencent toutes les théologies morales). (Pages 263-264).

Comme on peut le déduire, les connotations politiques de l'éthique de la libération, au sein de la théologie de la libération, sont très importantes et nous obligent à reconstruire et à repenser le rôle de l'Église catholique en Amérique latine. Pour cette raison, il faut noter que leurs applications pratiques étaient très peu nombreuses et qu'elles avaient peu d'influence réelle sur les positions habituelles de l'Église. L'impression que nous avons est que son impact possible sur la réalité, qui était fondamentalement rare, a été amplifié. L'Église d'Amérique latine continue, pour l'essentiel, d'être un bastion du conservatisme à tous les niveaux.

Concernant la théologie morale catholique, il faut noter qu'en Europe occidentale, elle est devenue la référence théorique et directionnelle du comportement humain, tout au long de la période du VI^e au XVI^e siècle. Diriger et endoctriner le comportement occidental.

Cet endoctrinement perdurera dans les pays restés catholiques, à commencer par la Réforme protestante du XVI^e siècle. Ce sera là où le pouvoir de l'Église catholique cesse de s'exercer, que l'éthique réapparaîtra, à commencer par ce qu'on appelle la Renaissance.

8.- ÉTHIQUE ET MORALE OCCIDENTALES : MODERNITÉ

Depuis la perte du pouvoir de l'Église catholique dans certains territoires d'Europe occidentale. De nouvelles approches philosophiques vont émerger. Des auteurs critiquent la philosophie d'orientation catholique et de nouvelles philosophies commencent à émerger. Du point de vue de l'évolution de la morale et de l'éthique, une séparation de l'éthique commence à se matérialiser et réapparaît comme à l'époque classique. Évidemment, cet ouvrage n'est pas une histoire complète de l'évolution des trois termes, mais plutôt une vision très basique, c'est pourquoi le premier auteur examiné est Spinoza.

8.A) SPINOZA, BARUCH.

Né en 1632 et mort en 1677, Spinoza développera une conception très particulière de l'éthique, d'ailleurs son œuvre principale portera ce titre : L'Éthique. Publié en 1677 comme ouvrage posthume, on peut dire qu'il récupère le terme pour son œuvre dans la philosophie occidentale. Cet ouvrage ne porte pas spécifiquement sur la morale ou l'éthique mais sur la philosophie plus générale, mais il comporte des éléments de thèmes éthiques.

Dans son livre Connaître Spinoza et son œuvre, Lorda (1980), il indique :

Ce n'est qu'en reconnaissant l'égoïsme, l'esprit utilitaire et la dépendance identitaire qu'implique la condition humaine, que nous pourrons accéder au véritable comportement moral, à l'authentique

altruisme et à l'altruisme, car pour cela il est essentiel de connaître d'abord les causes qui bloquent notre accès. Et après tout, rien n'a autant d'importance que la connaissance intellectuelle de Dieu (= Nature), qui est à la fois le plus grand bien et le plus grand bonheur. Tel est le but, le reste sont des obstacles qu'il faut surmonter et il sera difficile de les surmonter si nous ne commençons pas par les reconnaître comme tels, et plus encore si nous n'avons pas au préalable l'idée la plus adéquate possible de la nature et leurs dimensions. Loin donc d'encourir cet amoralisme qu'on pourrait lui attribuer par une lecture hâtive et incomplète de son œuvre, Spinoza, se débarrassant d'abord des œillères et des mirages idéalistes, poursuit les formes de morale les plus excellentes et en même temps les mieux fondées. En fait, toute son œuvre est, en fin de compte, une éthique, telle qu'il l'a lui-même voulu et expliqué. (Page 99).

8.B) HUME

Né en 1711 et mort en 1776, son œuvre marque une rupture avec les conceptions antérieures de la morale. Dans son travail sur Hume, González Orozco (2019), indique :

UNE MORALITE DE SENTIMENTS

Dans son étude de la moralité, Hume a appliqué un schéma analytique qui était une transcription des principes empiristes

déjà manifestés dans son épistémologie. Jusqu'alors, les philosophes recherchaient un ou plusieurs principes de validité universelle pour fonder leurs propositions éthiques, c'est-à-dire une norme objective, insensible à la critique ou à l'interprétation de la constellation de subjectivités qui constituent le cadre collectif dans lequel elle affecte l'action éthique. La ressource la plus utile pour atteindre cet objectif était de rapporter ledit principe à une origine ou une dimension surnaturelle ou métaphysique - par exemple, le monde des idées de Platon, où se trouvaient les notions pures de tout ce qui existait, qu'il s'agisse d'une chose ou d'un concept - maintenant religieux - comme dans le cas de la philosophie scolaistique, redevable au christianisme -. L'appel à une « loi naturelle » qui pourrait être comprise comme un ordre de choses immanent et harmonieux, mais aussi comme une manifestation de la volonté divine, était également courant. On peut bien en déduire que ces modèles oscillaient entre l'irrationalité de la foi et la foi dans la puissante rationalité de l'être humain. Mais Hume avait plus confiance dans l'expérience, dans ce qui était vécu, que dans ce qui était figuré, aussi fut-il contraint de chercher un critère éthique étranger aux entéléchies précédentes.

De l'autre, le philosophe de Ninewells luttait contre un rival direct de son époque : le rationalisme post-cartésien, qui insistait sur

l'expertise de la raison pour séparer le bon grain de l'éthique de l'ivraie de l'immoralité. Bien entendu, cette capacité d'élucidation rationnelle ne pourrait se produire sans certaines qualités de l'action à juger, qui seraient bonnes ou mauvaises en soi, selon son contenu (déterminé à son tour par un code de conduite de validité prétendument universelle). Cette correspondance a été étouffée par les nouvelles approches de Hume, pour qui il n'y avait « rien en soi de valeur ou de méprisable, de désirable ou de haine, de beau ou de déformé, mais plutôt ces attributs découlent de la constitution et de la structure particulière des sentiments et des affections humaines ». La raison n'était donc pas l'instrument idéal pour jeter les bases d'une conduite éthique. L'alternative humaine impliquait le sentiment, c'est-à-dire la manière dont notre esprit réagit sous forme de joie ou de douleur, d'inclination ou de rejet – aux perceptions qu'il reçoit par la sensibilité ou la réflexion. (Pages 88-89).

Et Dynnik et al (1968), dont les travaux sont très intéressants en raison de leurs principes matérialistes, dans l'interprétation historique de la philosophie. À propos de Hume, il indique :

La moralité de Hume est étroitement liée à sa doctrine philosophique générale. Il n'y a pas d'éthique absolue, affirme le philosophe. Ses racines se trouvent dans la sphère psychique, c'est-à-dire dans les sentiments d'aimer et d'aversion. Hume se rapproche de l'éthique

utilitariste, affirmant que la vertu est ce qui est utile à l'homme. (Page 392).

8.C) KANT, INMANUEL.

Né en 1724 et mort en 1804. Son œuvre constitue le summum de la philosophie allemande classique, qui, d'un point de vue euro centrique, serait le summum de la philosophie de l'Europe occidentale. Kant travaille spécifiquement sur la dimension morale de l'être humain. Kant (1973), dans son œuvre ; Fondation pour la métaphysique des coutumes, le prologue Carlos Martin Ramírez, indique :

La Fondation pour la Métaphysique des Douanes est une enquête à travers la méthode critique par laquelle elle tente de fonder sur une base scientifique la possibilité d'une connaissance de la dimension morale, une reconnaissance de ses lois nécessaires tout comme la science physique fournit une connaissance des lois nécessaires de la dimension physique. C'est donc la pierre angulaire sur laquelle doit s'ériger l'éthique kantienne.

Pour Kant, le seul fondement qui rend possible une science morale et une métaphysique de la morale, également en tant que science, n'est autre que le lien irremplaçable par lequel la raison, qui constitue le fondement a priori de toute connaissance possible, relie la possibilité de la connaissance du monde physique avec la possibilité du monde moral. (Page 10).

Kant : « Il n'y a rien au monde qui puisse être considéré comme bon sans limitation, sauf la bonne volonté. » Tout le reste – propriétés ou dons naturels – n'est ni bon ni mauvais en soi, mais leur évaluation morale dépend en fin de compte de la volonté qui en fait usage. (Page 18).

Et comme il n'y a pas d'autre bien pour l'homme qui soit supérieur à une bonne volonté pour elle-même (sans que son évaluation soit renvoyée à une autre fin), c'est à cette fin, à la réalisation d'une bonne volonté, qu'il est destiné. .la raison dans son utilisation pratique.

Et quelle est la condition essentielle pour que les actions remplissent le but d'une bonne volonté en soi ? La réponse de Kant est que sa seule condition doit être qu'elle soit exécutée par devoir. Et cela par devoir ne veut pas dire conforme à la forme du devoir, c'est-à-dire en bonne et due forme, mais en identification substantielle avec l'esprit du devoir. (Page 19).

Citant à nouveau Dynnik et al. (1975), il est précisé à propos de l'éthique de Kant :

L'éthique kantienne ne vise pas à établir une évaluation efficace du comportement humain, mais à esquisser les préceptes purement formels de la « raison pratique ». Kant réduit finalement les normes morales à un principe suprême, à l'impératif catégorique, selon lequel l'homme doit agir pour que les

maximes de sa conduite deviennent une loi universelle. Selon la doctrine morale de Kant, il existe une loi fondamentale de la raison pratique pure qui peut s'exprimer ainsi : « Agis de telle manière que la maxime de ta volonté puisse, en même temps, valoir comme loi universelle. »

L'impératif catégorique kantien exige l'accomplissement du devoir moral non pas à des fins « extérieures », quelles qu'elles soient, mais purement et exclusivement pour le « devoir » abstrait lui-même. Par exemple, si j'aide un ami par affection pour lui ou si je le sauve par compassion, je n'accomplis pas un acte véritablement moral, puisque cette règle de conduite ne peut devenir une loi universelle.

Cette loi morale, construite de manière si artificielle, est liée par Kant à divers postulats – ou principes nécessaires – requis par la raison pratique.

Le premier postulat est celui de la liberté de la volonté humaine. Le second postule la nécessité d'assumer l'immortalité de l'âme, c'est-à-dire la possibilité de récompenses et de punitions après la mort. La troisième, la « garantie » d'une juste récompense dans l'au-delà, présuppose l'existence d'une cause suprême du « bien le plus élevé ». (Pages 46-47).

Il faut bien préciser que l'éthique kantienne aura jusqu'à aujourd'hui un impact sur les questions philosophiques, elle sera un véritable point de

départ pour le reste des approches ultérieures, qui se positionneront pour ou contre.

8.D) HEGEL

Né en 1770 et mort en 1834. Hegel a analysé sa moralité par opposition à celle de Kant, ainsi Serreau (1965), a indiqué :

Une opposition fondamentale domine la morale hégélienne : celle de la *moralité subjective* (*Moralität*) et de la *moralité objective* (*Sittlichkeit*). La première est la moralité au sens Kantien, définie par un critère formel : La validité universelle de la maxime d'action, autrement dit l'intention conforme à la loi morale. Mais ce n'est là qu'un fondement *abstrait* du devoir qui aboutit à un formalisme vide. On n'apprend pas ainsi quels sont effectivement les devoirs et les droits (Philos. Du droit, 135).

La vraie moralité c'est, pour Hegel la moralité objective, celle que l'homme acquiert dans les sociétés qui l'éduquent : la famille, la société civile et surtout l'Etat (Enc., 513-517). C'est en s'intégrant consciemment à ce tout concret qu'est l'organisme collectif de l'Etat que l'homme atteint la vraie liberté : quand en effet il vit la loi au lieu de la subir, elle cesse d'être pour lui une contrainte pour devenir une forme de libération en l'amenant à dominer son individualité empirique, ses passions aveugles, ses intérêts égoïstes. C'est ainsi que Hegel rejoint à sa façon la notion Kantiennes de l'autonomie et donne une

forme concrète au criterium de l'universalité : la participation à l'esprit collectif. (Pag 46-47).

8.E) MARXISMO

On pense à Marx et Engels, puisque leur interprétation de la morale et de l'éthique sera assumée par une grande partie de l'humanité au cours du XXe siècle, et par les intellectuels du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Dynnik (1975) indiquera :

Le marxisme rejette la théorie idéaliste de la moralité, qui place ses principes dans l'histoire et les tire d'une source non historique : de Dieu, de l'idée absolue, de la conscience de soi abstraite, etc. En fait, les hommes ont toujours déduit leurs principes moraux des relations réelles entre eux, qui, lorsqu'elles sont modifiées, entraînent une modification des concepts de moralité et des représentations du bien et du mal. Ces représentations, selon les mots d'Engels, « ont tellement changé de ville en ville, de siècle en siècle, qu'elles se contredisent souvent ouvertement ».

Le marxisme montre comment la morale, comme les autres formes de conscience sociale – idéologie politique et juridique, philosophie, religion, art, etc. – fait partie intégrante de la superstructure idéologique qui s'élève au-dessus de la base économique de la société. Dans une société divisée en classes, la morale a un caractère de classe. Soit elle justifie la forme dominante de propriété (la morale de la classe dirigeante),

soit elle est l'expression des intérêts de la classe opprimée, de sa protestation contre le joug économique et politique qui l'asservit. Dans la société capitaliste contemporaine, écrivait Engels, une morale de trois types est prêchée : la morale féodale, qui est un héritage du passé ; la bourgeoisie, qui prévaut dans la société moderne, et le prolétariat, qui est la morale de l'avenir.

Il ne s'ensuit pas que Marx et Engels aient dérivé les conceptions éthiques, les normes de moralité, directement des relations économiques ou des conditions de vie économiques des classes. Les liens entre moralité et relations économiques tendent à être très complexes, en particulier dans la société contemporaine. Le développement de la moralité, comme celui des autres formes de conscience sociale, présente une relative autonomie. Cela signifie que les nouvelles classes ne créent pas leurs conceptions éthiques à partir de « rien », mais qu'elles prennent souvent les idées éthiques des époques précédentes et les modifient, en se débarrassant de ce qu'elles considèrent comme inutile et en préservant ce qui est en accord avec les nouvelles relations économiques. La situation de cette classe spécifique dans la société.

Les fondateurs du marxisme ont vu que dans le développement de la moralité, la force de la coutume, le poids des traditions, sont d'une grande importance, ce qui signifie

que dans la société (dans certaines classes) certains concepts, normes et évaluations sont maintenus pendant longtemps. ; subsistent même lorsqu'ils ont disparu ou que les conditions qui les ont donné naissance ont été substantiellement modifiées. Ils ont également vu que la politique, la religion, la philosophie, l'art, etc. exercent une grande influence sur la moralité, de la même manière que ces formes de conscience sociale subissent l'action d'une morale spécifique. Tout cela signifie que le développement économique ne détermine pas directement, mais généralement seulement en fin de compte, la direction dans laquelle les idées morales, les normes de conduite, les évaluations, etc. des hommes sont modifiées ou transformées.

Or, si les conceptions, normes et évaluations morales des hommes dépendent directement ou indirectement des relations économiques, peut-on parler de valeurs ou de vérités morales qui ont une validité humaine universelle ? Le marxisme nous dit qu'« un progrès a été réalisé, en termes généraux, dans la moralité, ainsi que dans les autres branches de la connaissance humaine », que dans la moralité des classes avancées, dans leurs systèmes éthiques – que dans une certaine mesure un autre exprime les intérêts des masses populaires dans la lutte contre l'exploitation et l'oppression - il y a un contenu positif qui ne disparaît pas, mais est repris et élargi par

les nouvelles forces sociales avancées. La classe ouvrière est l'héritière des meilleures valeurs morales de l'humanité, de toutes les acquisitions positives de la pensée éthique avancée des temps passés, qu'elle développe sur la base des principes de sa morale de classe. (Page 248).

8.F) L'ÉTHIQUE DE NIETZSCHE

Né en 1844 et mort en 1900, il est le marteau de la morale, cette réflexion peut être interprétée, puisqu'il a lui-même défini comment marteler la philosophie, y compris la morale. Son ouvrage *La Généalogie de la morale* de 1877 représente une rupture brutale avec les approches philosophiques antérieures.

Dans son texte Nietzsche (2007), il développera son analyse, dans l'étude préliminaire du texte, Sergio Albano indique :

La Généalogie de la Morale, si vous voulez, est une histoire méticuleuse de préjugés concernant la moralité, et il est très probable que la moralité elle-même soit alors un préjugé. La généalogie de la Morale démontre qu'il n'y a pas d'origine divine et absolue des valeurs, mais plutôt certaines conditions matérielles qui ont déterminé leur émergence. (Page 3)

Ainsi, la Généalogie de la Morale n'est pas son histoire, ce n'est pas l'histoire qui s'écrit dans la perspective de l'Apocalypse, ou de la vérité éternelle. La Généalogie de la Morale consiste en la réécriture de l'histoire à la lumière de la morale, comme dissimulation de la faiblesse

et justification du renoncement à la chose la plus noble qui réside dans l'homme, à savoir : le désir. (Page 8)

Nietzsche critique la moralité et propose le nihilisme comme alternative. Considère que la moralité a corrompu la vie de l'humanité. Cela se rapporte directement à sa proposition de la mort de Dieu. Il existe selon lui la morale des esclaves qu'il associe au christianisme et la morale des seigneurs, qu'il associe à la noblesse antique et propose aux futurs surhommes. Il est intéressant de noter qu'il prône une morale du surhomme qui s'oppose à l'ancienne morale et à la religion.

Vraiment, le meilleur dans le fait de commenter le travail de cet auteur est d'encourager les lecteurs de ce texte à le lire. Il peut toujours proposer de nouvelles interprétations et, si elles ne sont pas correctes, il impute à Nietzsche la culpabilité des moralités ultérieures, en particulier celle des nazis. Il s'agit d'une interprétation intéressée, plutôt de nature politique. Nietzsche est un véritable destructeur de la morale chrétienne, son influence sur la philosophie du XXème siècle est considérable et doit être interprétée comme telle.

8.G) RUSSELL

Né en 1872 et mort en 1970, il est un géant du XXème siècle pour la philosophie occidentale, sa position vitale tout au long de son existence est un véritable message de cohérence éthique absolue. Peu connu en Équateur, car fléau de la morale chrétienne, son message éthique devrait être bien plus connu. Son ouvrage « Pourquoi je ne suis pas chrétien » (1927) devrait être une lecture obligatoire dans les universités non confessionnelles. Dans son texte Basic Writings, (1984), il est indiqué :

il est temps maintenant de la question de l'éthique personnelle, par opposition à la question des institutions politiques et

sociales. Aucun homme n'est totalement libre, et aucun homme n'est totalement esclave. Dans la mesure où un homme jouit de la liberté, il a besoin d'une moralité personnelle pour guider sa conduite. Certains diront qu'un homme n'a qu'à obéir au code moral de sa communauté. Mais je ne pense pas que cette réponse satisfasse aucun étudiant en anthropologie. Des pratiques telles que le cannibalisme, les sacrifices humains et celles pratiquées par les chasseurs de têtes ont disparu à la suite de protestations morales contre l'opinion morale conventionnelle. Si un homme désire ardemment vivre le meilleur genre de vie qui s'offre à lui, il doit apprendre à critiquer les coutumes et croyances tribales généralement acceptées chez ses voisins. (Page 281).

Tout au long de l'histoire connue, les croyances éthiques ont eu deux sources très différentes, l'une politique, l'autre liée aux convictions religieuses et morales personnelles. Dans l'Ancien Testament, les deux apparaissent parfaitement séparés, l'un comme la Loi, l'autre comme les Prophètes. Au Moyen Âge, on retrouvait le même genre de distinction entre la morale officielle, inculquée par la hiérarchie, et la sainteté personnelle enseignée et pratiquée par les grands mystiques. Cette dualité de moralité personnelle et civique, qui persiste encore, doit être prise en compte par toute théorie éthique pertinente. Sans moralité

civique, les communautés périssent ; Sans moralité personnelle, sa survie ne vaut rien. Par conséquent, la moralité civique et personnelle est également nécessaire à un monde meilleur. (Page 282).

C'est un auteur de référence absolue pour l'analyse des questions éthiques et morales.

8 H) COMMUNISME

De 1917 à nos jours, une nouvelle moralité a été générée dans les pays du soi-disant socialisme réel, et cela pourrait être indiqué à Cuba, au Vietnam, en Corée du Nord et en Chine, il y aurait actuellement une certaine moralité spécifique. Cette moralité communiste est référencée par : Konstantinov (1963), qui indique :

La moralité communiste est la moralité de la classe ouvrière et de tous les travailleurs, en lutte contre l'oppression de classe et l'oppression nationale. Le principe fondamental de cette morale est la lutte contre tout état d'oppression de l'homme par l'homme, la lutte pour la libération de tous les travailleurs de toute forme d'exploitation, la fin des différences de nation et de race, la lutte pour le communisme. Le bien de la société tout entière, du peuple, des travailleurs, est avant tout : c'est le fondement de la morale communiste. Dans la société capitaliste, l'ouvrier se voit transformé en objet d'exploitation, en source de profit ; Dans la société socialiste, au contraire, ce qu'il y a de plus précieux, c'est l'ouvrier, c'est l'homme.

La morale communiste naît au sein de la société capitaliste et a pour représentant le prolétariat. Dans la société socialiste, la moralité communiste devient la moralité dominante, la moralité de tout le peuple. Elle exprime et reflète, au sein de cette société, les rapports de production socialistes, les relations de coopération et d'entraide entre des hommes libres de toute exploitation. La moralité communiste constitue le point culminant du développement moral de l'humanité.

Les changements qui affectent la base économique sont donc la cause déterminante des changements de moralité. Mais les relations politiques, le droit, la religion, la science, la philosophie et l'art influencent également le développement de la moralité. Ainsi, par exemple, une politique réactionnaire et fasciste stimule et renforce les traits les plus bestiaux de la moralité prédominante dans la société bourgeoise, érigent cyniquement l'amoralisme, la haine de tout ce qui est humain et la perfidie comme principe et norme de conduite. (Pages 346-347).

8 I) HANS KÜNG

Né en 1928 et décédé en 2021, il est évoqué dans ce texte grâce à sa proposition développée dans la soi-disant Fondation Éthique Mondiale. Sur Wikipédia (2023); précise :

Le projet de la World Ethics Foundation (en allemand Weltethos) vise à décrire les points communs entre les différentes religions du monde et à établir un ensemble de normes basées sur des principes fondamentaux acceptés par tous. Le projet a été initié par le théologien Hans Küng.

Les hypothèses sur lesquelles repose le projet sont les suivantes :

Il n'y a pas de coexistence sur la planète sans éthique mondiale.

Il n'y a pas de paix entre les pays sans paix entre les religions.

Il n'y a pas de paix entre les religions sans dialogue entre les religions.

Il n'y a pas de dialogue entre les religions sans recherche fondamentale.

Il n'y a pas d'éthique globale sans un changement de conscience entre religieux et non-religieux.

Il s'agit de la tentative la plus sérieuse de coordonner les différentes éthiques et morales religieuses de la planète, pour parvenir à des accords minimaux. Pour l'heure, force est de constater qu'elle n'est restée que dans quelques déclarations.

9.- DÉONTOLOGIE

Il faut se rappeler que la déontologie est la partie de l'éthique qui traite des devoirs, notamment ceux qui régissent une activité

professionnelle. Les premières réflexions sur la Déontologie montrent qu'elle a un caractère plus laïc que religieux et que cet aspect n'était curieusement pas original, sur ce sujet il faut commencer la réflexion avec les travaux de Weber.

9.A) WEBER

La dernière origine de la Déontologie, c'est-à-dire le passage d'une morale qui considérait le travail comme une malédiction divine, à la considération d'un instrument possible au service de la divinité. Ce serait une conséquence pour Weber, selon sa thèse bien connue dans son texte, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1979). Textuellement, Weber dit :

III Conception luthérienne de la profession.
Objet de notre recherche.

Il est évident que dans le mot allemand « profession » (*Beruf*), comme peut-être encore plus clairement dans le mot anglais *call*, il y a au moins une réminiscence religieuse : l'idée d'une mission imposée par Dieu. Ce sens religieux du mot se révèle dans toute sa clarté dans chaque cas particulier où il est pris dans la plénitude de son sens. En suivant la genèse historique du mot à travers les différentes langues, on voit tout d'abord qu'il manque aux peuples à majorité catholique une expression colorée de cette nuance religieuse pour désigner ce que nous, Allemands, appelons *Beruf* (au sens de position dans la vie, d'une sphère délimitée du travail), ce qui manquait également à l'Antiquité classique, alors qu'elle existe dans toutes les villes à majorité protestante. Deuxièmement, on

constate que cette existence n'est pas due à une conditionnalité ethnique des langues respectives (étant, par exemple, l'expression d'un « esprit populaire germanique »), mais plutôt que dans son sens actuel le mot est né précisément des traductions de la Bible, et non de l'esprit du texte original, mais précisément de l'esprit du traducteur. Dans la traduction luthérienne de la Bible, il semble avoir été utilisé pour la première fois, dans notre sens actuel, dans un passage de Jesús Sirach (11, 20 et 21). Il n'a pas fallu longtemps pour que le langage profane de tous les peuples protestants adopte son sens actuel, alors qu'on n'en trouvait auparavant aucune trace dans la littérature sacrée ou profane de ces mêmes peuples, sauf chez un mystique allemand qui a beaucoup influencé Luther.

Mais l'idée n'est pas seulement nouvelle au sens littéral : elle est un produit de la Réforme. Ni au Moyen Âge ni dans l'Antiquité (à la fin de l'hellénisme) il n'y avait d'hypothèses pour cette estimation du travail quotidien dans le monde qu'implique cette idée de métier : nous en reparlerons plus tard. En tout cas, ce qui était absolument nouveau, c'était de considérer que le contenu le plus noble de sa propre conduite morale consistait précisément à ressentir l'accomplissement de sa tâche professionnelle dans le monde comme un devoir. Telle fut la conséquence inévitable du sens pour ainsi dire sacré du travail, et ce qui a engendré la conception

éthico-religieuse de profession : conception qui traduit le dogme commun à toutes les confessions protestantes, opposé à la distinction que l'éthique catholique faisait de la normes évangéliques in pracepta et consilia et qui comme seul mode de vie agréable à Dieu reconnaît non pas le dépassement de la moralité terrestre par l'ascétisme monastique, mais précisément l'accomplissement dans le monde des devoirs imposés à chacun par la position qu'il occupe dans la vie. Et cela devient donc pour lui un « métier ». (Pages 81 à 89).

Mais l'apparition concrète de la Déontologie sera le fruit d'un philosophe britannique : Bentham.

9. B) BENTHAM

Né en 1748 et mort en 1832, père de l'utilitarisme, il créa la Déontologie comme science de la morale. Concernant le texte de Bentham lui-même, force est de constater qu'il existe en français, à la Université de Québec :

Jeremy Bentham

(1834)

DÉONTOLOGIE,

OU SCIENCE DE LA MORALE

Volume I

Théorie

Traduit de l'Anglais par Benjamin Laroche

Un document produit en version numérique
par Pierre Tremblay,

Collaborateur bénévole

Courriel : peninsule@gmail.com

Dans le cadre de la collection : «Les classiques des sciences sociales»

Site web:

http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales

Une collection développée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web :

<http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Chapitre II

Ce que c'est que la déontologie. – pourquoi cette dénomination a été adoptée.

Le mot Déontologie est dérivé de deux mots grecs, τὸ δέον (ce qui est convenable) et λογία (connaissance) ; c'est-à-dire, la connaissance de ce qui est juste ou convenable. Ce terme est ici appliqué à la morale, c'est-à-dire, à cette partie du domaine des actions qui ne tombe pas sous l'empire de la législation

publique. Comme art, c'est faire ce qu'il est convenable de faire ; comme science, c'est connaître ce qu'il convient de faire en toute occasion.

Mais la question, en tant qu'appliquée par l'individu à sa propre règle de conduite, se résume à savoir ce que lui-même approuve, et quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une chose mérite d'être approuvée dans une occasion donnée.

Et pourquoi manifestera-t-il son approbation d'une ligne particulière de conduite ? Sans doute pour que cette approbation amène l'adoption de cette ligne de conduite. Et c'est ainsi qu'elle en constitue un des motifs déterminants. L'opinion publique se compose d'opinions individuelles ; et l'opinion publique est ce qui constitue la sanction populaire ou morale. L'opinion publique dispose d'une somme considérable de récompenses pour agir sur nos espérances, de châtiments pour influer sur nos craintes. Chaque individu de la communauté constitue une partie de cette puissante influence, et il peut exercer et appliquer sa portion de récompense ou de punition ; de récompense pour les actes qui méritent son approbation, de punition pour ceux qu'il désapprouve. Il possède ainsi une puissance sur les motifs déterminants, en proportion de la somme de plaisir ou de peine dont il peut disposer. Ces motifs peuvent être mis en action par la seule indication de leur existence ; quelquefois

aussi, ils peuvent être créés : dans l'un et l'autre cas, ils influeront sur la conduite des hommes, et il est impossible d'en prévoir toujours les résultats ; les affections et la volonté sont affectées par les motifs qui leur sont assignés, comme la harpe éolienne par les vents qui font vibrer ses cordes. En offrant des motifs, nous nécessitons des actes ; en éveillant l'attente de peines ou de plaisirs éventuels, nous influons sur la moralité. La déférence du disciple sera en raison de sa confiance dans les opinions et la sympathie du maître ; et la puissance de ce dernier, pour prescrire ou défendre certains actes, sera en proportion de la peine ou du plaisir excités par la désapprobation ou l'approbation qu'il lui aura été possible d'attacher à ces actes. Pour juger du mérite de l'œuvre qu'il a entreprise, il devra voir si elle s'accorde avec certains principes par lesquels il consent que les infractions soient jugées.

La tâche du Déontologue est de retirer de l'obscurité où on les a enfouis, ces points de devoirs dans lesquels la nature a associé les intérêts de l'individu à ses jouissances, dans lesquels son propre bien-être a été lié, combiné, identifié avec le bien-être d'autrui ; sa tâche, en un mot, est de donner au moteur social toute l'influence du moteur personnel. Il faut qu'il se serve, pour la production de la plus grande somme de bonheur, de ces éléments de bonheur que tout homme porte en lui-même ; qu'il étende le domaine

de la félicité, en développant les principes qui font partie intégrante de l'existence de l'homme, le principe personnel étant nécessairement et heureusement le plus fort. Son activité ne manquera pas d'exercice. Elle n'en saurait manquer, tant qu'il y aura au monde des maux à guérir. Sa tâche est d'établir ses propositions, en faisant sortir de chacune d'elles une balance de bonheur, une balance en faveur de quelqu'un, individu ou société.

La base de la Déontologie, c'est donc le principe de l'utilité, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'une action est bonne ou mauvaise, digne ou indigne, qu'elle mérite l'approbation ou le blâme, en proportion de sa tendance à accroître ou à diminuer la somme du bonheur public. Et il serait inutile de chercher à prouver que la sanction publique, en tant que la question sera comprise, s'attachera à la ligne de conduite qui contribue le plus au bonheur public.

Ici trois questions se présentent, et nous les aurons sans cesse sous les yeux dans le cours de nos investigations :

1°. Qu'exige le bonheur public ?

2°. L'opinion publique est-elle d'accord avec l'intérêt ou le bonheur public ?

3°. En ce qui concerne l'application pratique, quelle ligne de conduite faut-il suivre dans chacun des cas qui se présentent à notre considération ?

Il y a donc une genèse de la Déontologie, qui commence à la Renaissance au niveau de la religion, comme l'indique Weber, et au niveau de la philosophie qui se concrétise avec Bentham. Mais surtout, du développement du capitalisme au XIXe siècle émergera de manière importante une déontologie destinée aux praticiens des différentes professions. Actuellement, il existe encore un certain débat entre déontologie professionnelle et éthique professionnelle. Dans le cas de l'Espagne, il existe une organisation professionnelle : l'Union Professionnelle, qui a produit une certaine documentation sur ce sujet. Il est intéressant de voir ce que pense l'Unión Profesional de la déontologie professionnelle, et c'est ainsi qu'elle a publié en 2009 un texte intitulé : Déontologie professionnelle. Les codes déontologiques. Sur le site du Syndicat Professionnel il est indiqué concernant ce texte :

L'éthique professionnelle et la formation continue sont deux des piliers les plus authentiques et caractéristiques des organisations collégiales. En ce sens, en 2009, Unión Profesional a préparé un ouvrage intitulé : « Éthique professionnelle. Les «Codes déontologiques», dans lesquels il s'appuie sur le concept même de déontologie professionnelle et ses différences par rapport à d'autres concepts similaires tels que «l'éthique», abordent également les caractéristiques des normes déontologiques (autorégulation, légalité, typicité, publicité), le processus d'élaboration d'un code d'éthique, les éléments communs identifiés dans les différents codes nationaux étudiés, ainsi que l'évolution de l'éthique professionnelle et sa projection à l'échelle internationale. Le dernier chapitre était consacré aux bases de l'élaboration d'un code d'éthique.

Bien que le contenu de cette première approche du sujet soit disponible dans le document suivant, Unión Profesional travaille actuellement sur une version plus évoluée, approfondie et complète de la déontologie professionnelle dans le cadre des professions, tant au niveau national qu'international.

À son tour, le texte d'Unión Profesional (2009) présente un tableau comparatif entre l'éthique professionnelle et la déontologie professionnelle, auquel on joint :

Portée : concerne les minimums maximaux obligatoires établis

Tableau : Distinction entre éthique professionnelle et déontologie

Éthique professionnelle	Déontologie professionnelle
Orienté vers le bien, vers le bien	Orienté vers le devoir (le devoir doit être dans contact avec le bien)
Normes et codes	Normes et codes
Non normatifs	Obligatoire pour les professionnels
Fournit des motivations	Exige des actions
Conscience majoritairement individuelle	Approuvé par un groupe de professionnels
Amplitude : soucieuse des maximums	Minimums obligatoires établis
Une partie de l'éthique appliquée	Elle se situe entre la morale et le droit

Source : Syndicat professionnel (2009).

Déontologie professionnelle. Les codes déontologiques.

10.- DÉONTOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL : FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Après avoir vu les références sur l'éthique professionnelle, cela sera précisé dans le cas du Travail Social. La première chose à signaler est l'existence d'une Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux, dont les caractéristiques doivent être étudiées. Pour cadrer la réalité de cette organisation, Wikipédia a été utilisé, comme information et connaissance de bon sens. Ainsi dans Wikipédia (2023) il est indiqué textuellement :

La Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS, également connue sous le nom de FITS) est une organisation mondiale qui lutte pour la justice sociale, les droits de l'homme et le développement social, grâce aux meilleures pratiques et à la coopération internationale entre les travailleurs sociaux et leurs organisations professionnelles.

Depuis sa création en 1928, il s'agit de l'organisme représentatif des travailleurs sociaux professionnels du monde entier, dont le siège est en Suisse. Aujourd'hui, l'IFSW représente des associations de travailleurs sociaux dans 84 pays, avec un total de plus de 500 000 travailleurs sociaux. Un statut consultatif spécial a été accordé par le Conseil économique et social des Nations Unies et l'UNICEF. En outre, l'IFSW travaille avec l'OIT, l'OMS, le HCR, le HCDH, l'ONUSIDA et d'autres.

La Fédération internationale des travailleurs sociaux reconnaît que le travail social trouve ses origines dans des philosophies et des idéaux démocratiques, religieux et humanitaires.

La Constitution de la FITS fixe comme objectifs :

Promouvoir le travail social en tant que profession, à travers la coopération internationale, notamment en ce qui concerne les principes professionnels, les normes, l'éthique, les droits de l'homme, la reconnaissance, la formation et les conditions de travail.

Promouvoir la création d'organisations nationales de travailleurs sociaux ou d'associations professionnelles de travailleurs sociaux.

Soutenir les organisations de travail social pour promouvoir la participation des travailleurs sociaux à la planification sociale et à la formulation de politiques sociales aux niveaux national et international.

Soutenir la reconnaissance du travail social, une formation accrue et la promotion des principes et normes professionnels.

Par conséquent, au niveau mondial, il existe une référence claire à tout ce qui concerne professionnellement le travail social et les travailleurs sociaux. En fait, l'Annexe I comprend les termes ou glossaire nécessaires de l'IFSW lui-même. En toute logique, les réflexions que mène cette

organisation doivent être considérées comme une référence théorique véritable et légitime. Ci-dessous, nous mentionnerons l'organisation elle-même, quelles sont ses caractéristiques et quelle est sa définition du travail social. Ainsi, la Fédération internationale des travailleurs sociaux (2023), indique mot pour mot :

L'IFSW représente 3 millions de travailleurs sociaux dans plus de 150 pays membres. Il s'agit du plus grand mouvement mondial de professionnels qualifiés dédiés à la justice sociale, réalisant un changement transformateur menant à la construction de communautés inclusives et durables.

DÉFINITION GLOBALE DU TRAVAIL SOCIAL

Le travail social est une profession fondée sur la pratique et une discipline universitaire qui promeut le changement et le développement sociaux, la cohésion sociale, ainsi que l'autonomisation et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droits de la personne, de responsabilité collective et de respect de la diversité sont fondamentaux au travail social. Soutenu par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des savoirs autochtones, le travail social engage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et à accroître le bien-être.

Le texte le plus important du point de vue de l'éthique professionnelle est peut-être le document généré par FITS (2018), intitulé : Déclaration mondiale des principes éthiques du travail social. Il a été traduit en espagnol par Lola Casal-Sánchez et est cité intégralement ci-dessous.

Déclaration mondiale des principes éthiques du travail social

La présente Déclaration de principes éthiques (ci-après dénommée la Déclaration) sert de cadre général permettant aux travailleurs sociaux de travailler vers les normes les plus élevées en ce qui concerne leur intégrité professionnelle.

Notre engagement à respecter les valeurs et principes fondamentaux de la profession de travailleur social est lié à notre acceptation de cette Déclaration en tant que professionnels du travail social, éducateurs, étudiants et chercheurs.

Il existe une série de valeurs et de principes éthiques qui nous informent en tant que travailleurs sociaux ; Cette réalité a été reflétée en 2014 par la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS) dans sa Définition mondiale du travail social, qui encourage et reconnaît les expansions régionales et nationales.

Toutes les politiques de l'IFSW, y compris la définition globale du travail social, découlent de ces principes éthiques.

Le travail social est une profession et une discipline académique fondée sur la pratique qui facilite le changement et le développement sociaux, la cohésion sociale, ainsi que l'autonomisation et la libération des personnes. Les principes de justice sociale,

de droits de la personne, de responsabilité collective et de respect des diversités sont fondamentaux au travail social. Soutenu par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des savoirs autochtones, le travail social engage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et à améliorer le bien-être.

<http://ifsw.org/get-involved/global-definition-of-social-work/>

Début:

1. Reconnaissance de la dignité inhérente à l'être humain

Les travailleurs sociaux reconnaissent et respectent la dignité et la valeur inhérentes à tous les êtres humains dans leur attitude, leurs paroles et leurs actions. Nous respectons tout le monde, mais nous remettons en question les croyances et les actions de ceux qui se dévalorisent ou se stigmatisent ou stigmatisent les autres.

2. Promotion des droits de l'homme

Les travailleurs sociaux promeuvent et sont régis par les droits fondamentaux et inaliénables de tous les êtres humains. Le travail social est fondé sur le respect de la valeur inhérente à la dignité de toute personne et aux droits individuels, sociaux et/ou civils. Les travailleurs sociaux travaillent souvent avec les gens pour trouver un équilibre approprié entre les différents droits

humains.

3. Promotion de la justice sociale

Les travailleurs sociaux ont la responsabilité d'impliquer les gens dans la réalisation de la justice sociale, par rapport à la société dans son ensemble et par rapport aux personnes avec lesquelles ils travaillent. Ça signifie :

3.1 Rejeter la discrimination et l'oppression institutionnelles

Les travailleurs sociaux promeuvent la justice sociale par rapport à la société en général et aux personnes avec lesquelles ils travaillent en particulier.

Les travailleurs sociaux contestent la discrimination liée à (mais sans s'y limiter) l'âge, les capacités, l'état civil, la classe sociale, la culture, l'origine ethnique, le sexe, l'identité de genre, la langue, la nationalité (ou son absence), les opinions, d'autres caractéristiques physiques, les capacités physiques ou mentales, convictions politiques, pauvreté, race, religion, croyances spirituelles, orientation sexuelle, statut socio-économique ou structure familiale.

3.2 Respecter la diversité

Les travailleurs sociaux s'efforcent de renforcer les communautés inclusives qui respectent la diversité ethnique et culturelle des sociétés, en tenant compte des différences individuelles, familiales, de groupe et de communauté.

3.3 Promouvoir un accès équitable aux ressources

Les travailleurs sociaux défendent et travaillent pour l'accès et la répartition équitable des ressources et des richesses.

3.4 Contester les politiques et pratiques déloyales

Les travailleurs sociaux s'efforcent de porter à l'attention de leurs organisations, des politiciens et des membres du public les situations où les politiques et les ressources sont inadéquates ou bien où les politiques et pratiques sont oppressives, injustes ou nuisibles. Ce faisant, les travailleurs sociaux ne devraient pas être pénalisés.

Les travailleurs sociaux doivent être conscients des situations qui peuvent menacer leur propre sûreté et sécurité et doivent donc prendre des décisions judicieuses dans de telles circonstances. Les travailleurs sociaux ne sont pas tenus d'agir dans des situations qui pourraient les mettre en danger.

3.5 Construire la solidarité

Les travailleurs sociaux travaillent activement au niveau communautaire aux côtés de leurs collègues, à l'intérieur et à l'extérieur de la profession, pour construire des réseaux de solidarité et œuvrer en faveur d'un changement transformateur et de sociétés responsables et inclusives.

4. Promotion du droit à l'autodétermination

Les travailleurs sociaux respectent et promeuvent le droit des personnes à prendre leurs propres décisions, à condition que celles-ci ne menacent pas les droits et intérêts légitimes d'autrui.

5. Promotion du droit à la participation

Les travailleurs sociaux s'efforcent d'accroître l'estime de soi et les capacités innées des gens, en favorisant leur pleine participation à tous les aspects des décisions et des actions qui affectent leur vie.

6. Respect de la confidentialité et de la vie privée des personnes

6.1 Les travailleurs sociaux respectent et travaillent conformément aux droits à la confidentialité et à la vie privée, sauf s'il existe un risque évident de préjudice pour eux-mêmes, pour autrui ou pour d'autres restrictions légales.

6.2 Les travailleurs sociaux informent les personnes avec lesquelles ils interagissent de ces limites en matière de confidentialité et de vie privée.

7. Traiter les gens dans leur ensemble

Les travailleurs sociaux reconnaissent les dimensions biologiques, psychologiques, sociales et spirituelles de la vie des gens et comprennent et traitent tous les individus

comme un tout. Cette reconnaissance est utilisée pour formuler des évaluations et des interventions globales avec la pleine participation des personnes, des organisations et des communautés avec lesquelles les travailleurs sociaux travaillent.

8. Utilisation éthique de la technologie et des réseaux sociaux

8.1 Les principes éthiques de la présente Déclaration s'appliquent à tous les contextes de pratique, d'éducation et de recherche du travail social, que ce soit par contact direct en face à face ou par l'utilisation de la technologie numérique et des médias sociaux.

8.2 Les travailleurs sociaux doivent reconnaître que l'utilisation de la technologie numérique et des médias sociaux peut constituer une menace à la pratique de nombreuses normes éthiques, y compris, mais sans s'y limiter, la vie privée et la confidentialité, les conflits d'intérêts, les compétences et la documentation, et ils doivent donc avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour se protéger contre les pratiques contraires à l'éthique lors de l'utilisation des nouvelles technologies.

9. Intégrité professionnelle

9.1 C'est la responsabilité des associations et organisations nationales de travail social d'élaborer et de mettre à jour périodiquement

leurs propres codes d'éthique et/ou lignes directrices éthiques, afin d'être cohérents avec la présente Déclaration, en tenant compte des situations locales. C'est également la responsabilité des organisations nationales d'informer les travailleurs sociaux et les écoles de travail social de cette déclaration de principes éthiques et de leurs propres lignes directrices éthiques. Les travailleurs sociaux doivent agir conformément au code éthique et/ou aux directives en vigueur dans leur pays.

9.2 Les travailleurs sociaux doivent posséder les qualifications requises et développer et maintenir les aptitudes et les compétences nécessaires pour accomplir leur travail.

9.3 Les travailleurs sociaux soutiennent la paix et la non-violence. Les travailleurs sociaux peuvent travailler aux côtés du personnel militaire à des fins humanitaires et œuvrer à la consolidation de la paix et à la reconstruction. Les travailleurs sociaux travaillant dans un contexte militaire ou de maintien de la paix doivent toujours se concentrer sur la dignité et la volonté des personnes. Les travailleurs sociaux ne doivent pas permettre que leurs connaissances et compétences soient utilisées à des fins inhumaines, telles que la torture, la surveillance militaire, le terrorisme ou la thérapie de conversion, et ne doivent pas non plus utiliser d'armes à titre professionnel ou personnel envers autrui.

9.4 Les travailleurs sociaux doivent agir avec intégrité. Cela implique de ne pas abuser de leur position de pouvoir et de leurs relations de confiance avec les personnes avec lesquelles ils interagissent ; Ils reconnaissent les limites entre la vie personnelle et professionnelle et n'abusent pas de leur position pour un bénéfice personnel ou un enrichissement matériel.

9.5 Les travailleurs sociaux reconnaissent que donner et recevoir de petits cadeaux fait partie du travail social et des coutumes de certaines cultures et pays. Dans de telles situations, cela devrait être mentionné dans le code d'éthique du pays.

9.6 Les travailleurs sociaux ont le devoir de prendre les mesures nécessaires pour prendre soin d'eux-mêmes sur le plan professionnel et personnel sur leur lieu de travail, dans leur vie privée et dans la société.

9.7 Les travailleurs sociaux reconnaissent qu'ils sont responsables de leurs actes envers les personnes avec lesquelles ils travaillent, leurs collègues, leurs employeurs, leurs associations professionnelles et les lois et conventions locales, nationales et internationales. En outre, ils reconnaissent également que ces responsabilités peuvent entrer en conflit, ce qui doit être négocié afin de minimiser d'éventuels dommages collatéraux. Les décisions doivent toujours être fondées sur des preuves empiriques ;

expérience et connaissances pratiques ; et des considérations éthiques, juridiques et culturelles. Les travailleurs sociaux doivent être prêts à montrer et à faire preuve de transparence quant aux raisons des décisions prises.

9.8 Les travailleurs sociaux et leurs agences d'emploi s'efforcent de créer des espaces, tant dans leur environnement de travail que dans leur pays, où les principes de cette Déclaration et ceux de leurs propres codes d'éthique nationaux sont discutés, évalués et respectés. Les travailleurs sociaux et leurs employeurs encouragent et participent au débat pour faciliter une prise de décision éthiquement éclairée.

Le document « Déclaration mondiale de principes éthiques » a été approuvé lors de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des travailleurs sociaux et lors de l'Assemblée générale de l'Association internationale des écoles de travail social à Dublin, en Irlande, en juillet 2018.

Ce document cité devrait être le document essentiel à prendre en compte pour développer le métier de travailleur social.

11) DÉONTOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL EN ÉQUATEUR.

Le premier problème à analyser est la non-adhésion d'une organisation équatorienne de travail social à la Fédération internationale des travailleurs sociaux. Autrement dit, personne en Équateur ne tient compte des normes et recommandations émises par cette organisation. Il n'existe pas de Code déontologique du travail social en Équateur.

Une première réflexion indiquerait que c'est peut-être parce que c'est un pays avec une forte tradition de ce qu'on appelle la théologie morale catholique. La déontologie, plutôt laïque, n'aurait donc pas connu un grand développement.

La caractérisation de l'Équateur comme un pays extrêmement catholique est étayée par les seules données qui existent jusqu'à présent concernant la pratique religieuse, les « Premières statistiques officielles sur l'appartenance religieuse en Équateur », août 2012, Institut National de Statistiques et de Recensements (INEC). Ce document présente les données suivantes :

- 1) La religion est importante dans leur vie pour 2,84%.
- 2) 91,95% déclarent avoir une religion, 7,94% sont athées et 0,11% sont agnostiques.
- 3) Quelle est votre religion actuelle ? : Chrétienne Catholique 80,44%. Chrétien évangélique 11,30%, Témoins de Jéhovah 1,25%.
- 4) À quelle fréquence assistez-vous aux services religieux (cultes, messes, réunions, etc.) ? Une fois par semaine 31,3%, une fois par mois 21,6%, Uniquement lors d'occasions spéciales 15,9%, Jamais 7,1%.

Une première analyse montre qu'au moins en 2012, pratiquement 92% de la population était religieuse, dont 80,44% étaient catholiques,

apostoliques et romaines. Ce sont des chiffres très élevés.

L'Église catholique de l'Équateur elle-même (2023) réfléchit sur sa réalité en indiquant :

Les croyances d'aujourd'hui

L'Équateur, comme l'explique l'OPC, n'est pas isolé des changements culturels et des nouveaux phénomènes sociaux que représente la mondialisation, de telle sorte que les 95% de fidèles qui constituaient autrefois une donnée pour le pays, selon de nouvelles enquêtes, représentent aujourd'hui 85 %.

Selon le Programme latino-américain d'études religieuses, la population catholique est d'environ 85% en raison de la force avec laquelle les mouvements et les religions évangéliques ont émergé depuis les années 1980, avec un certain nombre d'agnostiques, surtout dans certaines couches de la population jeune du pays.

En ce sens, 15 % de la population est composée de protestants, majoritairement évangéliques (18 %). 5 % sont composés de diverses confessions : chrétiens orthodoxes, juifs, musulmans, bouddhistes, mouvements culturels comme le New Age, croyances animistes indigènes, agnostiques et athées. La Direction des politiques de régulation du libre exercice des cultes du ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Cultes enregistre également plus de 2 980 groupes

religieux en Équateur, mais beaucoup partagent une seule matrice religieuse.

L'apparition de nouveaux acteurs dans ce qu'on pourrait appeler le marché religieux de l'Équateur a été perçue de manière très problématique par l'Église catholique, habituée à être la seule référence. Il faut se rappeler qu'il fut un temps où pour être Équatorien il fallait être catholique. Ainsi, quelqu'un comme Mgr Leónidas Proaño (2006), théoricien de la théologie de la libération équatorienne, précise :

Sectes et autres organisations

En Équateur, comme dans d'autres pays d'Amérique latine, la présence active de sectes protestantes nord-américaines et d'autres organisations venues des États-Unis constitue un problème sérieux. En Équateur, nous ressentons le travail réalisé par ces sectes et organisations comme une véritable agression. S'appuyant sur la liberté de religion, ils ont obtenu de nombreux décrets des gouvernements successifs qui privilégient leur présence et leurs activités. Le travail d'évangélisation qu'ils accomplissent peut-être caractériser comme sectaire, source de division, désincarné, aliénant, déculturalisant et dominant. Les sectes et ces organisations disposent d'énormes moyens économiques et matériels avec lesquels l'Église catholique ne peut rivaliser. Il apparaît clairement que l'intention, du moins de la part de ceux qui les soutiennent à l'étranger, est plus politique que religieuse. (Page 48).

Concernant le rôle joué par l'Église catholique dans l'histoire de l'Équateur et l'influence importante qu'elle exerce encore, il existe différentes versions. Une première version édulcorée, une réflexion panégyrique : Julio Tobar Donoso (1953), dans son livre, dans le Prologue du R.P. Aurelio Espinosa Polit, S.I. Cela indique :

L'Église aux côtés du conquérant, et aussi aux côtés des premiers lobbyistes ; l'Église tendant les bras aux multitudes indiennes sans défense et épargnant cet énorme capital humain pour la Patrie ; l'Église formant les premières réductions et sièges et dessinant la future géographie politique de l'Équateur ; l'Église se lançant dans la conquête spirituelle de l'Orient et élargissant avec une occupation effective les limites de la Présidence sur les deux rives de l'Amazonie ; l'Église prenant en charge tout l'énorme travail éducatif, depuis la modeste école pour les peuples indigènes jusqu'au Collège Royal et à l'Université ; l'Église intervenant dans la fondation de tous les hôpitaux du pays ; l'Église promouvant magnifiquement le développement de tous les arts et créant la tradition artistique de Quito au prestige continental ; L'Église prépare l'heure de l'émancipation à travers l'éducation civique des multitudes, puis soutient le mouvement libérateur de la manière la plus efficace. L'Église partout, et partout dans une œuvre de civilisation, de pacification, de morigération, l'Église colonisatrice, « inspiratrice du génie de la ville », « modèle de l'esprit de liberté », « créatrice de la patrie ». (Prologue page VII)

Plutôt dans une réflexion critique ; Aguirre Palma (1986). Indique :

Les premières divisions administratives de l'Espagne en Amérique étaient, selon leur ordre d'importance : Vice-royautés, Capitaineries, Présidences, Audiences, Doctrines et encomiendas. L'Église, qui agissait comme machine idéologique de conquête, était l'institution la plus puissante. Je soutiens le processus de conquête d'un point de vue moral et juridique. Le premier objectif pur de l'Église était de partager l'Évangile avec tous les indigènes qui se trouvaient dans les terres conquises. Outre ce rôle purement spirituel, elle avait le double rôle de contrôleur de la vie sociale et économique de l'empire espagnol. (Pages 19-20).

Dans le processus d'évangélisation, réalisé par l'appareil religieux de l'État colonial, seront jugés divers facteurs qui donneront naissance à la religion chrétienne catholique espagnole, une religion mixte avec ses propres valeurs, la soi-disant « religiosité populaire latino-américaine ». ».

Les facteurs qui ont influencé la création de cette « religiosité populaire » étaient exclusivement dus, d'une part, à une mauvaise orientation de la prédication consciente de l'Évangile et à la volonté expansionniste espagnole. Il ne faut pas non plus oublier les incidences idéologiques symboliques des religions andines et leur résistance à

la pénétration de valeurs exogènes à leur réalité, leur conception de la vie, du monde et de son développement historique.

Brièvement décrits, ces facteurs sont :

1. Une évangélisation réalisée de manière superficielle et massive.
2. Pression exercée par les armes.
3. Le problème de l'encomienda, une institution qui exploitait les indigènes sans discernement dans la condition d'esclave.
4. La politique de la « table rase ». Les missionnaires détruisirent toutes les images sacrées et les temples des indigènes, les méthodes d'évangélisation étaient contraignantes.
5. Essentiellement sacramentalisant. La foi des chrétiens catholiques espagnols était régularisée par les pratiques, les baptêmes, la communion et les confessions ; tout doit être visible et réalisable. (Pages 21-22-23).

Le fait que les Hispaniques aient essayé d'« extirper » leurs idolâtries des racines et n'y soient pas parvenus complètement est le résultat de la grande « réserve idéologique symbolique » des peuples indigènes, concentrée jusqu'à l'époque de l'évangélisation espagnole.

Lorsque les deux religions se sont rencontrées, elles ont réagi de deux manières différentes. D'une part, l'union des religions participantes en une seule, ce qu'on appelle un syncrétisme de religion, d'autre part, une religion et une autre est vécues sans fusionner, se produisant ce que nous appelons une juxtaposition.

La religiosité qui existe dans la ville, encore aujourd'hui, est mixte, le rite d'une religion étant conservé avec les caractéristiques de l'autre. La vision cosmique des indigènes est la même aujourd'hui qu'à l'arrivée des Espagnols et s'exprime dans des rites chrétiens avec une sélection de faits. (Pages 27-28).

Le processus d'extirpation des idolâtries en Amérique latine a comporté quatre étapes importantes, à savoir :

-Première étape (1532-1551)

C'est en 1541 que, pour la première fois, le vicaire général de Cuzco, Luis Morales, adressa un long rapport au roi, dans lequel il dénonçait les idolâtries des indigènes comme le plus grand obstacle à la foi.

-Deuxième étape (1551-1570)

Elle sera caractérisée par l'inauguration du Concile de 1567 et du mouvement indigène des « Tanqui Ongoy ».

-Troisième étape (1570-1600)

Le vice-roi Tolède s'est présenté comme un jalon dans l'histoire de l'extirpation des idolâtries en effectuant une visite générale dans les villages indigènes et en disant que l'Église ne savait pas comment punir les pratiquants de l'idolâtrie. Cette période comprend l'arrivée des Jésuites au Pérou en 1569.

-Quatrième étape (1610)

C'est à ce stade que commencent les campagnes massives visant à extirper les idolâtries. L'Église coloniale était très consciente du fait que malgré les efforts déployés pour éradiquer l'idolâtrie, peu de choses avaient été accomplies, révélant ainsi des défauts évidents dans le processus d'évangélisation.

L'impact psychologique qu'a eu le processus d'extirpation des idolâtries a été dévastateur pour l'équilibre de la vision autochtone du monde. Ces méthodes étaient basées sur l'agression et le viol des peuples indigènes dans leur intégrité physique, intellectuelle et morale.

Le désir vorace des richesses trouvées parmi les peuples autochtones n'a pas été le principal moteur du processus d'extirpation, mais il a joué un rôle fondamental dans le processus lui-même. (Pages 38-39-40).

Les résultats de la violence dans le processus d'extirpation des idolâtries ont été le rejet,

la peur, l'acceptation superficielle et la formation de nouveaux modèles de vie.

Le processus d'extirpation des idolâtries a eu pour conséquence, au sein de son système de répression, un déséquilibre psychologique et culturel chez les indigènes qui, enracinés dans leurs croyances ancestrales, n'ont pas accepté passivement le conditionnement culturel de l'Espagne. Dans ce processus historique de couplage et de rejet, une vision du monde avec des valeurs juxtaposées s'est créée chez les nouvelles générations, déjà en train de se mélanger. (Page 42).

L'idéologie religieuse espagnole, déstructurant les formes de vie indigènes sous tous ses aspects, a servi exclusivement de symbole de l'identité de l'empire espagnol et de sa foi, ainsi que de la poursuite de sa lutte contre tout ce qui n'est pas identifiable au christianisme.

Le résultat de la conquête militaire de l'Amérique, transformée en l'établissement d'un système colonial de répression, qui comprenait deux groupes racialement et culturellement différents, est venu créer un nouveau groupe social dont la vision du monde résumera l'union de deux races aux principes antagonistes, là les Espagnols blancs et les indigènes sud-américains.

L'Église sera l'institution par excellence qui représente les intérêts de la Couronne espagnole. L'appareil ecclésiastique a utilisé

la stratégie des « visites » aux villages et aux doctrines indigènes, afin de maintenir le contrôle du processus d'évangélisation, qui masquait des formes d'exploitation comme l'encomienda et la mita, entre autres, que nous avons évoquées plus haut. (Page 45).

Poursuivant cette vision critique de la morale catholique, historiquement en Équateur, il est très significatif que celle du livre de Pedro Saad Herrería (2002). Il en ressort le rapport suivant :

« VIE LICENCEUSE DES CLERGÉS

Durant notre séjour à Quito, le moment est venu de devenir un chapitre de la religion de San Francisco, et avec la raison de vivre dans ce quartier, nous avons eu l'occasion de voir au moins tout ce qui se passait. Dès quinze jours avant la célébration du chapitre, c'était amusant de voir les religieux arriver à la ville avec leurs concubines ; et pendant plus d'un mois après la conclusion du chapitre, c'était une autre chose amusante de voir ceux qui retournaient vers leurs nouvelles destinations partir. A cette même occasion, il arriva que, alors qu'un religieux et toute sa famille habitaient devant la maison où résidait l'un de nous, son fils mourut par hasard. Ce même jour, à deux heures de l'après-midi, toute la communauté alla lui chanter une réponse, puis chacun à son tour lui fit un deuil douloureux. Cela se voyait parfaitement, car les balcons d'une maison correspondaient devant ceux de l'autre, et aucune action réalisée n'était perdue, comme le prouve également la publicité.

Tout cela qui semble beaucoup n'est rien comparé à tout ce qui se passe ; Il faut supposer qu'il n'y a pratiquement personne qui échappe à ce désordre, que ce soit dans les maisons de la ville, dans les haciendas ou dans les sacerdoce eux-mêmes, car dans les deux lieux on vit avec un égal soulagement et une égale liberté. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que les couvents sont réduits à des bordels publics, comme cela arrive dans ceux des petites villes, et que dans les grandes villes ils deviennent le théâtre d'abominations sans précédent et de vices exécrables, de telle sorte qu'ils font hésiter l'esprit sur ce qui se passe. Quelle opinion ont-ils sur la religion ou s'ils vivent dans la peur et la connaissance du catholicisme.

Sous prétexte que le nombre de sujets dans les couvents des villes ou des petites bourgades est petit, il n'y a plus de fermeture, et les femmes entrent et sortent à toute heure, puisqu'elles font les exercices de cuisine, de lessive et d'assistance aux religieux. ..., afin que les femmes fassent des travaux de profanes » (page 65).

Tiré de Secret News of America, Jorge Juan et Antonio de Ulloa, partie II, Éditions Turner-Librimundi. Madrid 1982, pages 493-507.

Texte qui ne laisse évidemment pas une très bonne place à la moralité existant à l'époque coloniale, concernant le comportement des clercs catholiques.

Ce qui doit rester un élément très important, c'est le pouvoir de l'Église catholique en Équateur et son impact sur la morale et l'éthique. Cela signifie que les positions de l'Église doivent être analysées pour comprendre la difficile application de la déontologie dans le travail social.

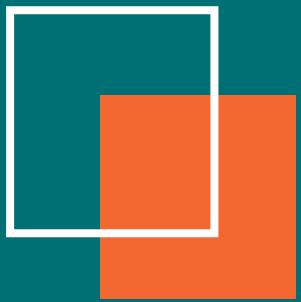
Les positions de l'Église catholique ont eu un fort impact sur la situation politique, sociale et économique du pays. Les trois derniers présidents ; Correa, Moreno et Lasso se sont publiquement déclarés catholiques. Même si, évidemment, leurs politiques ont été différentes.

Un exemple de l'impact de la moralité catholique est le problème que rencontre l'Équateur en ce qui concerne les grossesses d'enfants et d'adolescentes. L'opposition radicale à l'avortement de la part de l'Église catholique implique la quasi-disparition de cette question au niveau du travail social.

Indiquez enfin que si vous souhaitez élaborer un Code de déontologie pour les travailleurs sociaux, vous devrez tenir compte des positions de la théologie morale catholique.



BIBLIOGRAPHIE



- Abeleira, J. M. (Edición a cargo). (2016). *UPANISHADS*. Penguin Random House Mondadori, S. A.
- Aguirre Palma, B. (1986). *Cosmovisión Andina*. Ediciones ABYA_YALA.
- Aristóteles (1975). *Gran Ética*. Aguilar Argentina.
- Baquero, S. A. Caicedo Ortiz, J. A. Rico Noguera, J. C. (2015). Colonialidad del saber y ciencias sociales: Una metodología para aprehender los imaginarios colonizados. *Análisis político nº 85*.
- Bentham J. (1843). Déontologie, ou Science de la Morale. Récupéré à partir de http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales
- Blofeld, J. (1976) *Le Bouddhisme Tantrique du Tibet*. Éditions du Seuil.
- Budismo Libre A. C. (2023). Disciplina moral del Budismo. Récupéré à partir de: https://budismolibre.org/docs/libros_budistas/Bhikkhu_Bodhi_En_Palabras_del_Buddha.pdf
- Budismo Libre A. C. (2023). Ética Budista. Récupéré à partir de: https://budismolibre.org/docs/libros_budistas/Vania_Brav_Essay_de_etica_budista.pdf
- Centro Budista de Toluca. (2023) Los 5 Preceptos del Budismo. Récupéré à partir de: <https://budismotoluca.com/wp-content/uploads/2021/02/Budismo-radical-sesion-4-DESCARGABLE.pdf>
- Chevalier, J (Dirección). Besnard, A, M. Clément, O. Eisenberg, J. Kaufman, F. Mehl, R. Michel, A. Monteil, V. Varenne, J. (1976). *Las Religiones*. Diccionarios del Saber Moderno. Ediciones Mensajero.
- Confucio. (2010). *Analectas*. El País.
- Corán. (2023) Algunos elementos de ética y moral de la Sura 17. Récupéré à partir de: <https://www.le-coran.com/coran-francais-sourate-17-0.html>

Dussel, E. (1986). *Ética Comunitaria*. Colección Teología. EDICAY. Ediciones Cristianas del Azuay.

Dynnik, M.A. Iovchuk, M, T. Kedrov, B, M. Mitin, M, B. y Trajtenberg, O, V. (1968). *Historia de la Filosofía*. Tomo I. Editorial Grijalbo México.

Dynnik, M.A. Iovchuk, M, T. Kedrov, B, M. Mitin, M, B. y Trajtenberg, O, V. (1975). *Historia de la Filosofía*. Tomo II. Editorial Grijalbo México.

Dynnik, M.A. Iovchuk, M, T. Kedrov, B, M. Mitin, M, B. y Trajtenberg, O, V. (1975). *Historia de la Filosofía*. Tomo III. Editorial Grijalbo México.

Eglise.catholique.france (2023), Sobre Ética y Moral. Récupéré à partir de: <https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/sante/ethique/387140-ethique-morale-equivalence-distinction/>

Eliade, M. (1961). *Mitos, Sueños y Misterios*. Compañía General Fabril Editora.

Enciclopedia Católica, EC WIKI. (2023). Sobre la Teología Moral Católica. Récupéré à partir de https://ec.aciprensa.com/wiki/Teolog%C3%A9tica_Moral

Estermann J. (2015). *Filosofía Andina*. ABYA YALA.

Expansión. (2021). Datos IDH de la República del Ecuador. Récupéré à partir de: <https://datosmacro.expansion.com/idh/ecuador>

Federación Internacional de Trabajadores Sociales (FITS). (2023). Definición del Trabajo Social. Récupéré à partir de: <https://www.ifsw.org/what-is-social-work/global-definition-of-social-work/definicion-global-del-trabajo-social/>

Federación Internacional de Trabajadores Sociales (FITS). (2023). Códigos Nacionales de Ética. Récupéré à partir de <https://www.ifsw.org/what-is-social-work/national-ethics-codes/>

ifsw.org/

Gobierno Autónomo Descentralizado de la Provincia de Cotopaxi. (2015). *Actualización del Plan de Desarrollo y Ordenamiento Territorial Cotopaxi 2025.*

González Orozco, I. (2019). HUME. RBA.

Gutiérrez, G. (1971) *Teología de la liberación*. CEP.

Hindupedia. (2023). Ética del Hinduismo. Récupéré à partir de: https://www.hindupedia.com/en/Ethics_of_Hinduism

Iglesia Católica del Ecuador (2023). Informe CELAM sobre Ecuador. Récupéré à partir de: <https://www.es.catholic.net/op/articulos/32258/cat/964/la-iglesia-en-america-latina-ecuador.html#modal>

Instituto Nacional de Estadísticas y Censos (INEC). (2012). Primeras estadísticas oficiales sobre filiación religiosa en el Ecuador. Récupéré à partir de: https://www.ecuadorencifras.gob.ec//wpcontent/descargas/Boletines/Religion/presentacion_religion.pdf

Jaeger W. (1957). *Paideia*. Fondo de Cultura Económica.

Jaldun, Ibn. (2011) *Introducción a la historia Universal (AL-Muqaddimah)*. Fondo de Cultura Económica.

Jenofonte. (1971). *Recuerdos de Sócrates*. Salvat editores. S. A. – Alianza Editorial. S.A.

Kant. (1973). *Cimentación para la Metafísica de las costumbres*. Aguilar Buenos Aires.

Konstantinov, F. (1963). *Enciclopedia de Filosofía*. Tomo 3. Editorial Grijalbo S. A. México.

Lander, E. (Editor). (2000). *La colonialidad del saber: eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*. CLACSO

Lao Tseu (2023) Tao Te King. Récupéré à partir de. https://terebess.hu/english/tao/julien_taoteking.pdf

Lao-Tseu, Dogen, Omar Khayyam, Saadi. (2017). *Sagesses du Monde*. Editions Gallimard.

Lorda, F. *Conocer Spinoza y su obra*. Dopesa Barcelona 1980.

Mondolfo, R. (1955). *Sócrates*. Ediciones Losange.

Nietzsche, F. (2007). *La genealogía de la Moral*. Gradifco

Observatorio de Complejidad Económica (OEC). (2023). Exportaciones de Ecuador. Récupéré à partir de <https://oec.world/es/profile/country/ecu/>

Onelittleangel.com. (2023). Ética Confuciana. Récupéré à partir de: <https://www.onelittleangel.com/sagesse/religion/confucianisme.asp?level=1>

Proaño, L. (2006). *Pensamiento fundamental*. Ministerio de Educación y Cultura. Corporación Editora Nacional.

Quijano A. (2020). *Cuestiones y horizontes de la dependencia histórico-estructural a la colonialidad/decolonialidad del poder*. Universidad Nacional Mayor de San Marcos; CLACSO.

Real Academia Española (2023). Diccionario de la Lengua Española. Termino Ética. Récupéré à partir de: <https://dle.rae.es/%C3%A9tica>

Real Academia Española (2023). Diccionario de la Lengua Española. Termino Moral. Récupéré à partir de: <https://dle.rae.es/moral>

Real Academia Española (2023). Diccionario de la Lengua Española. Termino Deontología. Récupéré à partir de: <https://dle.rae.es/deontolog%C3%ADA>

Russell B. (1964). *Escritos Básicos*. Tomo I. Planeta-Agostini.

- Saad Herrería, P. (Compilador). (2002). Ecuador con los ojos de afuera. Campaña Nacional Eugenio Espejo por el libro y la lectura.
- San Agustín (1974) *De la Vida Feliz*. Aguilar Argentina.
- Secretaría Nacional de Planificación (2021). Plan de Creación de Oportunidades 2021-25. Quito-Ecuador.
- Seneca. (2013). *Los Siete Libros de la Sabiduría*. Ediciones Bronte.
- Serreau R. (1965). *Hegel et l'Hégélianisme*. Presses Universitaires de France, (PUF).
- Tobar Donoso, J. (1953). *La Iglesia, Modeladora de la Nacionalidad*. La Prensa Católica.
- Unión Profesional. (2023). Sobre Deontología Profesional. Récupéré à partir de: https://unionprofesional.com/estudio/deontologia_profesional/
- Unión Profesional. (2009). Deontología Profesional. Los códigos deontológicos. Récupéré à partir de: https://unionprofesional.com/estudios/DeontologiaProfesional_Codigos.pdf
- Wallerstein, I. (Coordinador). (1991). *Abrir las Ciencias Sociales*. Editorial Siglo XXI México.
- Wallerstein, I. (1999). *El moderno Sistema Mundial*. Editorial Siglo XXI de España.
- Walsh, C. Schiwy, F. Castro-Gómez, S. (2002) *Indisciplinar las ciencias sociales*. Ediciones ABYA YALA.
- Weber, M. (1979). *La Ética Protestante y el Espíritu del Capitalismo*. Ediciones Península.
- Wikipedia. (2023). Expansión (Diario económico español). Récupéré à partir de: [https://es.wikipedia.org/wiki/Expansi%C3%B3n_\(peri%C3%B3dico](https://es.wikipedia.org/wiki/Expansi%C3%B3n_(peri%C3%B3dico)

Wikipedia. (2023). Índice de desarrollo humano (IDH) Récupéré à partir de: https://es.wikipedia.org/wiki/%C3%8Dndice_de_desarrollo_humano

Wikipedia. (2023). Datos del IDH, extraídos del diario Expansión. Récupéré à partir de: <https://datosmacro.expansion.com/idh/ecuador>

Wikipedia. (2023). Datos de población que practica el Hinduismo. Récupéré à partir de: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hindouisme>

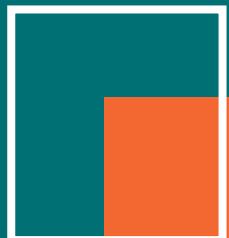
Wikipedia. (2023). Datos de población que practica el Budismo. Récupéré à partir de: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bouddhisme>

Wikipedia. (2023). Datos de población que practica el Islam. Récupéré à partir de: <https://fr.wikipedia.org/wiki/IslamWikipedia>.

Fundación Ética Mundial. (2023). Récupéré à partir de: https://es.wikipedia.org/wiki/Fundaci%C3%B3n_%C3%89tica_Mundial,

Wikipedia. (2023). La Federación Internacional de los Trabajadores/ as Sociales (FITS, también conocida como IFSW por sus siglas en inglés) Récupéré à partir de: https://es.wikipedia.org/wiki/Fundaci%C3%B3n_%C3%89tica_Mundial

Ane xos



ANNEXE 1 : DÉFINITIONS DES COUPS.

<https://www.ifsw.org/> (20 AOÛT 2023)

La définition suivante peut être étendue au niveau national et/ou régional.

Commentaire

Le commentaire sert à décomposer les concepts de base utilisés dans la définition et détaille les devoirs, principes, connaissances et pratiques de base du travail de la profession de travailleur social.

Tâches de base

Les tâches fondamentales de la profession de travailleur social consistent notamment à faciliter le changement social, le développement social, la cohésion sociale, l'autonomisation et la libération des personnes.

Le travail social est une profession et une discipline universitaire qui reconnaît que des facteurs historiques, socio-économiques, culturels, géographiques, politiques et personnels interconnectés constituent des opportunités et/ou des obstacles au bien-être et au développement humain. Les barrières structurelles contribuent à la perpétuation des inégalités, de la discrimination, de l'exploitation et de l'oppression. Le développement d'une conscience critique à travers une réflexion sur les sources structurelles d'oppression et/ou de priviléges, basées sur des critères tels que la race, la classe sociale, la langue, la religion, le sexe, le handicap, la culture et l'orientation sexuelle, et le développement de stratégies d'action pour répondre aux problèmes structurels et personnels. Les barrières sont fondamentales dans la pratique émancipatrice dont les objectifs sont l'autonomisation et la libération des personnes. En solidarité avec ceux qui sont défavorisés, la profession s'efforce de réduire la pauvreté, de libérer les personnes vulnérables et opprimées et de promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale.

Le devoir de changement social repose sur le postulat que l'intervention du travail social est réalisée lorsque, dans la situation actuelle, que ce soit au niveau individuel, familial, collectif, communautaire ou social, on considère qu'il existe un besoin de changement et de développement. Elle est motivée par la nécessité de remettre en question et de modifier les conditions structurelles qui contribuent à la marginalisation, à l'exclusion sociale et à l'oppression. Les initiatives de changement social reconnaissent la place de l'action humaine dans la promotion des droits de l'homme et de la justice économique, environnementale et sociale. La profession s'engage également à maintenir la stabilité sociale, pour autant que cette stabilité ne soit pas utilisée pour marginaliser, réprimer ou opprimer un groupe particulier de personnes.

Le développement social est conceptualisé dans le sens de stratégies d'intervention, d'états finaux souhaités et dans le cadre politique, ce dernier également dans les cadres résiduels et institutionnels les plus populaires. Il est basé sur des évaluations biopsychosociales et spirituelles complètes et des infections qui transcendent la division micro-macro et intègrent plusieurs niveaux du système et une collaboration intersectorielle et interprofessionnelle, visant le développement durable. Il donne la priorité au développement socio-structurel et économique et ne souscrit pas à la croyance conventionnelle selon laquelle la croissance économique est une condition indispensable au développement social.

Principes

Les principes généraux du travail social sont le respect de la valeur intrinsèque et de la dignité de la personne humaine, l'absence de préjudice, le respect de la diversité et la défense des droits de l'homme et de la justice sociale.

La défense et le soutien des droits de l'homme et de la justice sociale sont la motivation et la justification du travail social. La profession de travailleur social reconnaît que les droits de la personne doivent

coexister avec la responsabilité collective. L'idée de responsabilité collective met en évidence la réalité selon laquelle les droits humains individuels ne peuvent être atteints au quotidien que si les gens assument la responsabilité les uns des autres et de l'environnement, ainsi que l'importance de créer des relations réciproques au sein des communautés. Par conséquent, un aspect important du travail social est de défendre les droits des personnes à tous les niveaux et de faciliter les résultats afin que les gens assument la responsabilité du bien-être des autres.

Le travail social englobe les droits de la première, deuxième et troisième génération. Les droits de la première génération font référence aux droits civils et politiques, tels que la liberté d'expression et de conscience et le droit de ne pas être soumis à la torture et à la détention arbitraire ; ceux de la deuxième génération sont des droits socioéconomiques et culturels qui incluent des niveaux raisonnables d'éducation, de santé, de logement et de langues minoritaires ; et les droits de la troisième génération se concentrent sur le monde naturel et le droit à la biodiversité des espèces et à l'équité intergénérationnelle. Ces droits sont renforcés et interdépendants, laissant place aux droits individuels et collectifs.

Dans certains cas, « ne pas nuire » et « respecter la diversité » peuvent représenter des conflits et des valeurs concurrentes, par exemple lorsque, au nom de la culture, les droits de groupes minoritaires tels que les femmes et les homosexuels sont bafoués, y compris le droit à la vie. Les Normes mondiales pour l'éducation et la formation en travail social abordent cette question complexe en préconisant que les travailleurs sociaux soient formés selon une approche fondamentale des droits de l'homme, avec une note explicative qui se lit comme suit :

Cette approche pourrait faciliter une confrontation constructive et un changement là où certaines croyances, valeurs et traditions culturelles violent les droits humains fondamentaux des personnes. La culture est une construction sociale et dynamique, elle-même

sujette à la déconstruction et au changement. Cette confrontation, cette déconstruction ou ce changement constructif peuvent être facilités par la compréhension de valeurs culturelles, de croyances et de traditions particulières et par un dialogue critique et réfléchi avec les membres de groupes culturels et des questions plus larges liées aux droits de l'homme.

Connaissance

Le travail social est à la fois interdisciplinaire et transdisciplinaire et s'appuie sur une grande variété de théories et de recherches scientifiques. La « science » est comprise dans ce contexte, dans son sens le plus fondamental, celui de « connaissance ». Le travail social s'appuie sur un développement constant de ses fondements théoriques et de ses recherches, ainsi que des théories des autres sciences humaines, incluant sans limitation le développement communautaire, la pédagogie sociale, l'administration, l'anthropologie, l'écologie, l'économie, l'éducation, la gestion, les soins infirmiers, la psychiatrie, psychologie, santé publique et sociologie. La particularité de la recherche et des théories du travail social est qu'elles sont appliquées et émancipatrices. Une grande partie de la recherche et de la théorie du travail social est coconstruite avec les utilisateurs dans le cadre d'un processus interactif,

Cette définition proposée reconnaît que le travail social s'appuie non seulement sur des contextes de pratique spécifiques et des théories occidentales, mais également sur les connaissances locales. Une partie de l'héritage du colonialisme réside dans le fait que les théories et les connaissances occidentales ont été exclusivement valorisées et que les connaissances locales ont été dévalorisées, négligées et hégémonisées par les théories et les connaissances occidentales. La proposition tente d'arrêter et d'inverser le processus en reconnaissant que les peuples autochtones de chaque région, pays ou zone transmettent leurs propres valeurs, modes de connaissance, modes de transmission de leurs connaissances, et ont apporté de précieuses contributions

à la science. Le travail social vise à remédier au colonialisme scientifique historique occidental et à l'hégémonie de l'écoute et de l'apprentissage des peuples autochtones du monde entier. De cette manière, les connaissances en travail social seront co-créées et informées par les peuples autochtones et seront mises en pratique de manière plus appropriée non seulement dans l'environnement local, mais également au niveau international. S'appuyant sur le travail des Nations Unies, l'IFSW définit les peuples autochtones comme suit :

Ils vivent (ou restent attachés) à des territoires ancestraux géographiquement distincts.

Ils ont tendance à maintenir des institutions sociales, économiques et politiques distinctes sur leur territoire.

Ils aspirent généralement à rester dans une société culturellement, géographiquement et institutionnellement distincte, plutôt que de s'assimiler complètement à la société nationale.

Ils s'identifient comme autochtones ou tribaux.

<https://ifsw.org/policies/indigenous-peoples>

Pratique

La légitimité et le devoir du travail social consistent à intervenir là où les personnes interagissent avec leur environnement. L'environnement comprend divers systèmes sociaux, dans lesquels les individus se trouvent dans un environnement géographique et naturel qui a une profonde influence sur leur vie. La méthodologie participative du travail social se concentre sur « l'engagement des personnes et des structures pour relever les défis de la vie et accroître le bien-être ». Dans la mesure du possible, le travail social soutient le travail avec et non pour les gens. Selon le paradigme du développement social, les travailleurs sociaux utilisent une variété de compétences, techniques, stratégies, principes et activités à différents niveaux du système, visant à maintenir le système et/ou à le modifier. Le travail social pratique

une gamme d'activités, notamment diverses formes de thérapie et de conseil, de travail de groupe et communautaire, de formulation et d'analyse de politiques, ainsi que d'interventions politiques et de soutien. D'un point de vue émancipateur, cette définition soutient les stratégies de travail social qui visent à accroître l'espoir, l'estime de soi de la population et son potentiel créatif pour affronter et défier les dynamiques de pouvoir oppressives et les sources structurelles d'injustice, intégrant ainsi dans un tout cohérent la dimension de l'injustice. Intervention micro-macro, ou personnelle-politique. L'approche holistique du travail social est universelle, mais les priorités de la pratique du travail social varient d'un pays à l'autre,

Il est de la responsabilité des travailleurs sociaux du monde entier de défendre, d'enrichir et de mettre en œuvre les principes reflétés dans cette définition. La définition du travail social n'a de sens que lorsque les travailleurs sociaux s'engagent activement en faveur de ses valeurs et de sa vision.

ANNEXE 2 : LE RÔLE DU TRAVAIL SOCIAL DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE : LE DROIT UNIVERSEL À LA PROTECTION SOCIALE

Type d'information : Politique

Thème : Protection sociale

3 octobre 2016

Adopté lors de l'Assemblée générale de la FITS 2016, Séoul, Corée.

« Le 73 % de la population mondiale n'a pas ou très peu accès à la protection sociale, ce qui perpétue l'extrême pauvreté et les difficultés dans la vie de la majorité des habitants de la planète » (OIT (2014) Rapport mondial sur la protection sociale 2014/15).

La sécurité sociale est un droit humain inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les États ont l'obligation de fournir un niveau minimum de bien-être et de soutien social à tous les citoyens. La Recommandation 202 (2012) de l'OIT sur la mise en œuvre nationale des socles de protection sociale définit un niveau minimum de protection sociale comme un droit à la sécurité sociale. Mais les gouvernements sont libres dans la manière dont ils conçoivent et organisent leurs systèmes nationaux de protection sociale.

Faisant suite à la motion présentée lors de l'Assemblée générale de l'IFSW 2014 appelant à une politique de l'IFSW sur « Le rôle du travail social dans le socle de protection sociale », ce document politique se compose de deux parties : la première aborde la nécessité pour tous d'avoir accès à des services compétents. Systèmes de protection sociale. La deuxième partie s'intéresse au rôle des travailleurs sociaux qui travaillent auprès des personnes impliquées dans ces systèmes.

Les deux parties avancent que la compréhension du travail social place le bien-être social dans le contexte plus large d'un modèle de développement social qui rend la protection sociale transformatrice, conduisant à des résultats économiques positifs et à des sociétés plus durables, stabilisées, résilientes et harmonieuses.

Partie I : Le rôle des systèmes de protection sociale dans le développement social durable

Partie II : Le rôle du travailleur social dans les systèmes de protection sociale

Première partie

Le rôle des systèmes de protection sociale dans le développement social durable

Questions d'intérêt

La fourniture d'une protection sociale est traditionnellement considérée comme atténuant les effets de l'insécurité, de la mauvaise santé et de la vulnérabilité économique et sociale et peut contribuer à préserver le niveau de vie de base pour tous. La protection sociale réduit les craintes et apporte la sécurité et l'assurance que de tels problèmes n'entraîneront pas un appauvrissement supplémentaire. Des débats plus récents ont soulevé la question de savoir si cette perspective traditionnelle nourrit un modèle de dépendance ou s'il est possible de construire des systèmes de protection sociale socialement transformateurs en réduisant les inégalités et en renforçant la justice sociale.

Les systèmes de protection sociale devraient avoir un effet préventif et durable ; renforcer la résilience des individus, des familles et des communautés et améliorer la capacité de réaction aux risques de la vie.

La protection sociale devrait améliorer la qualité de vie des populations vulnérables qui vivent dans des situations précaires et qui peuvent disposer de peu ou pas de ressources pour les aider à surmonter les crises et les catastrophes auxquelles elles peuvent être confrontées au cours de leur vie. Les dépenses inattendues, notamment les problèmes de santé, les décès, le chômage, la perte des moyens de subsistance, les déplacements forcés liés à des conflits violents ou à des catastrophes environnementales, ainsi que les expulsions dues à des projets de développement, entraînent de graves problèmes pour maintenir la qualité de vie et le bien-être. Dans de tels cas, la protection sociale offre la sécurité et les moyens de répondre aux besoins urgents des personnes.

Mais ce n'est pas la seule fonction des systèmes de protection sociale. Ils devraient également promouvoir la réalisation des droits humains fondamentaux et apporter une contribution cruciale à l'instauration de la justice sociale. En outre, la protection sociale contribue à stabiliser le développement économique, puisqu'il a été démontré que pour chaque dollar dépensé en protection sociale, trois dollars sont reversés à l'économie. À mesure que les gens acquièrent du pouvoir, ils s'engagent dans des activités économiques, ce qui conduit à de meilleurs résultats sociaux et économiques. Un système complet de protection sociale contribue à la réduction de la pauvreté, réduit les inégalités, contribue à la cohésion sociale et jette les bases d'un développement économique socialement durable (Basu & Strickler, 2013).

Cette politique est conforme à la politique précédente de l'IFSW :

Définition internationale du travail social (2014) :

Les déclarations politiques de l'IFSW telles que celles sur le handicap, les enfants, la santé, le VIH/SIDA qui appellent à la promotion de la protection sociale ;

L'Agenda mondial pour le travail social et le développement social (2012) mentionne explicitement l'Initiative pour un socle de protection sociale.

La base de valeurs de la protection sociale est largement acceptée au sein des Nations Unies et de ses diverses organisations, dans les professions sociales et de santé, dans la société civile et par de nombreux hommes politiques, mais la pratique consistant à fournir une protection sociale est sujette à des débats politiques controversés et à leur opérationnalisation. Et la mise en 'uvre. Il en résulte une grande variété de systèmes de protection sociale dans différents pays. Les systèmes complets de protection sociale assurent une protection universelle et, ce faisant, répondent à différents besoins et à différents segments de la population. Ils peuvent comprendre différents dispositifs et différents types de programmes. Le financement peut être fiscal ou contributif. Le paiement des prestations d'assistance sociale peut être uniforme pour tous ou être soumis à des conditions de ressources. Les programmes peuvent être universels ou ciblés sur des groupes spécifiques.[1].

En outre, les systèmes de protection sociale tels que ceux décrits dans le concept de socles de protection sociale ne sont pas simplement des concepts stagnants. Les systèmes de protection sociale se développent étape par étape, en réaction aux nouveaux groupes de population et aux nouveaux risques émergents.

Il en résulte que les systèmes complets de protection sociale sont très divers selon les pays et que les systèmes de protection sociale ont tendance à être compliqués. La variété et la complexité croissantes des assurances, des plans et programmes, des lois et règlements, des procédures administratives et des décisions bureaucratiques nécessitent souvent les services sociaux comme lien entre l'administration sociale, d'une part, et les habitants exigeants des services sociaux et les demandeurs de prestations, de l'autre. Les services sociaux ont une multitude de tâches à accomplir, qui peuvent

également inclure la navigation dans des systèmes de protection sociale complexes.

Antécédents [2]

Il y a des décennies, le droit à la sécurité sociale était inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966).

Cependant, le Rapport mondial sur la protection sociale 2014/15 de l'Organisation internationale du travail (OIT) « Construire la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale » montre qu'environ 73 % de la population mondiale n'a pas ou peu accès aux systèmes de protection sociale, ce qui est très limité. Signifie que trois personnes sur quatre dans le monde vivent dans l'insécurité sociale, voire dans l'extrême pauvreté, et n'ont pas accès à une protection sociale complète, lorsqu'elles perdent leurs revenus en raison de crises personnelles, économiques ou environnementales. Par exemple, s'il n'existe pas de service de santé accessible et abordable pour tous, tomber malade présente un risque élevé de perdre son emploi ou ses moyens de subsistance, son logement et son éducation. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que chaque année, 100 millions de personnes tombent dans la pauvreté en raison de coûts de santé inabordables.

« L'obligation d'élargir la sécurité sociale, ancrée dans... les droits de l'homme... a été presque oubliée au cours des dernières décennies » (Cichon, 2015). La Recommandation 202 de l'OIT sur les socles nationaux de protection sociale a le grand mérite de traduire l'obligation abstraite en revendications politiques concrètes au niveau national.

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) souligne la nécessité d'une dimension sociale forte pour contrecarrer les impacts sociaux négatifs de la mondialisation économique, devenus encore plus évidents avec les crises financière

et économique de 2008. L’OIT et l’OMS ont les agences chefs de file de l’initiative de socle de protection sociale qui a trouvé un large soutien parmi les organisations des Nations Unies, les gouvernements et les ONG en tant qu’agences de coopération. Grâce à cette initiative, le débat et la mise en œuvre des systèmes de protection sociale, en particulier dans les pays du Sud, ont pris de l’ampleur. Dans de nombreux pays, la protection sociale revêt une importance renouvelée et croissante en tant que droit humain et condition préalable à la cohérence sociale, à la stabilité et au développement économiques.

Recommandation n° Le Règlement 202 de l’OIT sur la mise en œuvre de socles nationaux de protection sociale (SPP) a été adopté en 2012 par 185 États membres de l’OIT. Les SPP garantissent un accès universel aux services de santé et à la sécurité des revenus tout au long du cycle de vie : pour les enfants, les chômeurs et les pauvres, les personnes âgées et les handicapés. Des socles nationaux de protection sociale fondés sur les droits de l’homme ont été mis en œuvre avec succès, en totalité ou en partie, dans de nombreux pays. Il est de plus en plus évident qu’ils sont ambitieux mais réalisables, abordables et efficaces pour réduire l’extrême pauvreté et les inégalités excessives (OIT, 2011, 2014). Les socles de protection sociale contribuent au bien-être, à l’égalité des sexes, améliorent l’état éducatif et de santé des groupes défavorisés et vulnérables et renforcent la résilience face aux difficultés de la vie d’une large population.

La Recommandation 202 de l’OIT sur la mise en œuvre nationale des socles de protection sociale est l’initiative la plus importante et la plus prometteuse de la politique sociale mondiale et a trouvé un large soutien parmi les organisations des Nations Unies telles que l’ONUSIDA, l’OMS, l’UNICEF, le DESC, le HRC et les agences de développement. Il marque un changement innovant dans la politique sociale et de développement mondiale, s’éloignant de la primauté des questions financières (Consensus de Washington), d’une protection spécifique des populations vulnérables vers une politique sociale inclusive qui postule et met en œuvre une protection sociale pour

tous fondée sur les droits de l'homme. Dans ce contexte, il convient de noter la note conceptuelle du Groupe de la Banque mondiale et de l'OIT d'avril 2015 sur une mission commune et un plan d'action pour une protection sociale universelle (OIT et Banque mondiale, 2015).

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Les 17 objectifs de développement durable et 169 cibles constituent un programme mondial qui vise à « réaliser les droits humains de tous et parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Ils sont indivisiblement intégrés et équilibrer les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

La protection sociale occupe une place prépondérante dans la réalisation des ODD. La protection sociale, y compris le socle de protection sociale, est explicitement mentionnée dans l'objectif 1 « Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout » (cible 1.3). Dans l'objectif 3 (Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), l'objectif 8 appelle à une couverture sanitaire universelle, y compris une protection contre les risques financiers. Pour parvenir à l'égalité des sexes (objectif 5), il est nécessaire de reconnaître et de valoriser le travail domestique et de soins non rémunéré à travers la fourniture de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale (objectif 5.4). La réduction progressive des inégalités au sein des pays et entre eux (objectif 10) nécessite des politiques, en particulier des politiques budgétaires, salariales et de protection sociale (objectif 10.4).

Déclaration de politique de l'IFSW : Sur le droit aux systèmes de protection sociale

La protection sociale est un droit humain. L'engagement fondamental de la profession du travail social en faveur des droits de l'homme implique un engagement à fournir une protection sociale à tous. La

FITS appelle les gouvernements et les membres de la société civile à s'engager à mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et complets pour tous.

La FITS travaillera à promouvoir la protection sociale et appelle ses associations membres et les travailleurs sociaux du monde entier à se joindre à cet engagement pour protéger, préserver et étendre le droit à la protection sociale pour tous.

Selon l'IFSW, la protection sociale va au-delà de la satisfaction des besoins fondamentaux. Conformément à la définition internationale du travail social et à l'éthique et aux principes professionnels, la FITS soutient que les systèmes de protection sociale doivent être intégrés dans une politique sociale qui promeut la justice sociale, la sécurité sociale, la cohérence sociale et le bien-être. Les systèmes de protection sociale doivent être compris comme des instruments de transformation sociale, de démocratie et de création de sociétés sociales justes.

L'IFSW soutient la Recommandation 202 de l'OIT sur la mise en œuvre nationale des socles de protection sociale et l'IFSW et exhorte les associations membres et les travailleurs sociaux du monde entier à tirer parti de la recommandation de l'OIT et à l'utiliser comme guide pour parvenir à une protection sociale dans son domaine international, national ou local. D'activité.

La FITS appelle ses associations membres et les travailleurs sociaux du monde entier à inclure la protection sociale dans toutes les activités visant à atteindre les objectifs de développement durable 2016-2030. Garantir l'accès universel aux soins de santé et assurer une sécurité de revenu de base à ceux qui ne peuvent pas gagner un revenu suffisant, notamment en cas de paternité, de maladie, de chômage, de maternité, d'invalidité et de vieillesse. Ceux-ci contribueront de manière cruciale à la réalisation des objectifs de développement durable 2016-2030.

L'IFSW et les représentants de l'IFSW auprès des Nations Unies accorderont une haute priorité à la perspective du travail social sur la protection sociale dans leurs activités internationales ; Ils chercheront et intensifieront la coopération avec les organisations des Nations Unies en matière de protection sociale, en particulier avec l'Organisation internationale du travail (OIT), mais aussi avec l'OMS, l'ONUSIDA, le HCR, l'UNICEF, le PNUD et d'autres.

L'IFSW souligne l'importance de la formation des travailleurs sociaux et appelle les écoles de travail social à inclure le développement social durable dans leurs programmes et à préparer les étudiants en théorie et en pratique à travailler avec les systèmes de protection sociale.

FITS encourage ses organisations membres faisant partie de la société civile à forger des alliances avec des organisations de la société civile, des syndicats et des personnes qui utilisent les services pour promouvoir une protection sociale durable. Les organisations de la société civile doivent participer au dialogue social national et aux processus décisionnels, en contribuant à la conception, au développement, à la mise en œuvre et au suivi des systèmes de protection sociale.

L'IFSW s'oppose fermement aux politiques d'austérité qui réduisent les dépenses publiques combinées à une réduction d'impôts pour les riches, ce qui entraîne un creusement des inégalités et une augmentation de la pauvreté.

Partie II

Le rôle du travailleur social dans les systèmes de protection sociale

Introduction

Le savoir théorique et pratique de la profession de travailleur social repose sur le fait que les individus ne peuvent mener une vie durable et épanouissante s'ils ne sont pas connectés de manière interdépendante dans un cadre social. Par conséquent, un objectif essentiel de la profession est d'améliorer les systèmes de protection sociale afin que

les personnes puissent vivre dans des environnements sociaux en toute confiance, sécurité, dignité et avec la pleine réalisation de leurs droits.

Cette approche peut différer des tendances de nombreux gouvernements qui conçoivent les systèmes de protection sociale comme des plateformes descendantes pour la réduction individuelle de la pauvreté ou la réduction sélective des méfaits. Alors que la profession soutient activement le développement de systèmes et de programmes visant à réduire la pauvreté et à atténuer les souffrances, la profession va plus loin et se concentre sur le renforcement de la famille, de la communauté, du capital social et de l'interdépendance comme première voie essentielle vers une protection sociale durable. Ceci est incarné dans le concept de développement des capacités communautaires.

Partout dans le monde, le travail quotidien des travailleurs sociaux consiste à : Renforcer la solidarité entre les personnes, Encourager le souci des autres, Impliquer les personnes dans le respect des droits d'autrui, Renforcer la solidarité au sein d'une famille, d'une communauté et d'une société.

Le plaidoyer est également un élément clé de la profession et, qu'ils travaillent dans des systèmes de protection sociale riches en ressources, ou dans des environnements où la protection sociale est entièrement basée sur la culture et la religion, ou dans des contextes dépendants de l'aide, les travailleurs sociaux plaignent pour l'élaboration de systèmes de protection sociale dans des moyens qui préservent et améliorent les relations sociales, favorisent l'intégration sociale et rendent les relations entre les personnes aussi harmonieuses que possible.

Du point de vue du travail social, les systèmes de protection sociale et les États-providence doivent être conçus pour promouvoir la durabilité et le bien-être de la population dans son ensemble. Au lieu d'une stratégie qui apporte un soulagement aux personnes qui ont été abandonnées par leur société. En ce sens, la profession du travail

social soutient que les systèmes de protection sociale sont des agences de transformation sociale, qui se concentrent sur le renforcement de la solidarité au sein et entre les communautés et sur la promotion de l'autodétermination en encourageant la participation démocratique et en renforçant les voix dans la société en général.

Antécédents

L'analyse du travail social considère non seulement le problème présenté par l'individu, mais également dans le contexte de la famille et de la communauté dans laquelle vit la personne. Les points de départ du travailleur social sont donc les structures familiales et communautaires. Il est nécessaire de les reconnaître comme le fondement sur lequel tous les autres aspects de la protection sociale doivent être construits.

Cependant, les systèmes de protection sociale et les politiques gouvernementales imposées d'en haut négligent trop souvent la famille et la communauté. Ils remplacent par inadvertance ces systèmes de soins organiques par des programmes qui, au fil du temps, privent les gens des connaissances et de la sagesse intergénérationnelles qui ont assuré leur bien-être pendant si longtemps.

Bien sûr, il y a des limites à ce que les familles et les communautés peuvent offrir et une obligation pour l'État ou les structures gouvernementales de fournir des services sociaux spécialisés qui améliorent le bien-être de la société dans son ensemble en travaillant en complémentarité avec les besoins de la communauté et le développement des capacités communautaires.

Ce qui est important du point de vue des professionnels du travail social de base, c'est que les systèmes de protection sociale ne remplacent pas la responsabilité des familles et des communautés en tant que premiers protecteurs. Les systèmes de protection sociale offrent plutôt plus qu'un simple accès à une assistance financière et médicale limitée. Ils deviennent une plateforme qui permet aux

gens de comprendre leurs droits et d'apprendre comment améliorer démocratiquement leur environnement.

Les travailleurs sociaux estiment que la protection sociale doit être transformatrice, fondée sur les besoins réels de tous et sur la réalisation des droits de tous. Trop souvent, la protection sociale a été considérée comme une solution « en bout de chaîne », lorsque tout le reste a mal tourné et que les marchés du travail et les économies ont échoué. Du point de vue des professions, il est impératif que la protection sociale transformatrice entraîne un changement dans tous les modes de vie.

La profession de travailleur social voit le potentiel de la protection sociale pour apporter des changements dans l'économie, la démocratie et lutter contre les inégalités. Nous défendons avec d'autres la nécessité d'une nouvelle conception de la protection sociale. Cela devrait se concentrer sur la préservation de la société et des relations sociales, la promotion de l'intégration sociale et la création de relations entre les personnes aussi harmonieuses que possible. Cela devrait refléter la nécessité de tirer parti de la matrice complexe du développement des capacités communautaires pour soutenir des sociétés cohésives.

D'après notre expérience de la pratique professionnelle, nous constatons que les gens ne veulent pas être entre les mains de systèmes de protection sociale qui les privent de leur pouvoir, qui sapent les communautés dans leurs moyens organiques de s'entraider. Les personnes qui utilisent les services sociaux et celles qui tentent d'y accéder veulent la justice : des règles du jeu équitables et des chances égales de réussite. Ils veulent que leurs voix soient entendues et influencent leur propre vie.

La protection sociale fondée sur la participation communautaire et les droits de l'homme ira également au-delà des avantages économiques. Cela mènera à la durabilité et à la sécurité.

Déclaration de politique

Il est conforme à l'éthique professionnelle du travail social que les travailleurs sociaux promeuvent des systèmes de protection sociale afin de construire des systèmes qui transforment les communautés et la société pour s'attaquer aux causes profondes et aux dynamiques qui compromettent la sécurité et le bien-être des personnes. Les principes professionnels du travail social soulignent également que les systèmes de protection sociale sont fondés sur un modèle de développement visant à garantir la durabilité sociale et à maximiser les possibilités d'autodétermination et d'influence des individus sur leur propre vie.

Le rôle des travailleurs sociaux dans les systèmes de protection sociale est de faciliter la solidarité et l'engagement des communautés dans le développement de systèmes qui incluent tous et les traitent avec dignité et respect, et garantissent les droits de l'homme et la justice sociale. Les travailleurs sociaux apporteront leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience non seulement des personnes marginalisées et exclues, mais aussi de groupes et de communautés pour plaider en faveur de systèmes permettant de surmonter de manière positive les obstacles structurels, sociaux et culturels.

Implications de cette déclaration de politique

Conformément à cette politique, à l'éthique et aux principes de la profession, les travailleurs sociaux considèrent les systèmes de protection sociale comme des instruments de transformation sociale, de démocratie et de création de sociétés socialement justes.

Le rôle des travailleurs sociaux est de servir d'intermédiaire entre les services de l'État et les systèmes communautaires familiaux pour obtenir des résultats qui renforcent la capacité de la famille et de la communauté à prendre soin d'eux-mêmes de manière durable et à accéder aux systèmes de protection sociale lorsque cela est nécessaire.

Les travailleurs sociaux utilisent leurs connaissances, leur expérience et leurs compétences pour plaider au sein des services afin de garantir que les personnes qui utilisent les services soient traitées avec dignité et soient capables de prendre des décisions concernant les soins qu'elles reçoivent.

Les travailleurs sociaux militent au sein de leurs lieux de travail et de leurs communautés afin que les services soient intégrés, permettant une accessibilité maximale et évitant les duplications inutiles. En tant que professionnels sociaux, ils encouragent tous les autres groupes professionnels à travailler à coconstruire des ententes avec leurs clients et à œuvrer en faveur de l'autodétermination de la personne.

Les travailleurs sociaux défendent le développement de systèmes de protection sociale accessibles, abordables et transparents, intégrés aux communautés et impliquant les communautés dans le développement des services.

Les implications de cette politique affectent également les employeurs de travailleurs sociaux. Les employeurs de travailleurs sociaux et les administrateurs des systèmes de protection sociale doivent soutenir les travailleurs sociaux en tant que défenseurs du développement social, des droits des personnes et de la participation communautaire.

Ce document politique définit le rôle des travailleurs sociaux dans les systèmes de protection sociale et avance que l'intégration de la protection sociale dans les cadres de toutes les sociétés conduit à des résultats économiques positifs et à des sociétés plus stabilisées et plus harmonieuses.

Date de la prochaine révision

Selon le règlement FITS de l'an 2000, les politiques doivent être revues et mises à jour après 6 ans.

Si la réunion des délégués à Séoul en 2016 adopte cette politique, cela signifie que la FITS

La réunion des délégués en 2022 doit discuter et approuver la mise à jour de la politique du travail social dans les systèmes de protection sociale.

Glossaire

Services sociaux : dans cette politique, le terme « services sociaux » est utilisé dans un sens large qui inclut les services d'une variété de professions sociales qui sont séparées dans certains pays et incluses sous le concept de travail social dans d'autres, telles que : les travailleurs sociaux, travailleurs communautaires et de jeunesse, travailleurs sociaux, éducateurs sociaux, pédagogues sociaux, travailleurs de rue, artistes, etc.

Système de sécurité/protection sociale [3] : système d'interventions, de programmes, d'assurances, d'assistance sociale et de prestations sociales fournis par le gouvernement, la société civile et les acteurs communautaires au niveau local, régional ou national pour garantir le bien-être et la protection sociale. La protection de tous. Membres de la société, en particulier les personnes et les communautés socialement ou économiquement défavorisées.

Socle de protection sociale : le terme est utilisé dans ce document en référence à la Recommandation 202 de l'OIT sur la «Mise en œuvre nationale des socles de protection sociale», qui comprend un double objectif : premièrement, établir des garanties de base en matière de sécurité sociale, qui «doivent assurer à un moment donné au minimum que, tout au long du cycle de vie, toutes les personnes dans le besoin aient accès aux soins de santé essentiels et à une sécurité de revenu de base qui, ensemble, garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires au niveau national ». Et deuxièmement, mettre en œuvre des socles de protection sociale dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui garantissent progressivement des niveaux de sécurité sociale plus élevés au plus grand nombre possible de personnes, guidées par les normes de sécurité sociale de l'OIT. (OIT-Rec-202, 2012).

Les références

Alston, Philip : Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme,

ONU – Assemblée générale 69/297, 2015, 29e session HRC <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/Pages/AnnualReports.aspx>

AvenirSocial (2014) Le rôle du travail social dans les socles de protection sociale. Motion pour la réunion des délégués de l'IWSW 2014 à Melbourne : http://www.ifsw.org/wp-content/uploads/ifsw-cdn/assets/ifsw_83600-1.pdf

Basu, Sanjay et Stuckler, David (2013) Le corps économique : pourquoi l'austérité tue

Cichon, Michael (2015) Quels socles de protection sociale et pourquoi ? Chapitre 1 dans : Schildberg, 2015, pp. 12-29

Drolet, Julie (Ed.) (2016) Perspectives du développement social et du travail social sur la protection sociale, Routledge, Londres et New York

Coalition mondiale pour des socles de protection sociale www.socialprotectionfloorscoalition.org/

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (articles 9 et suivants) <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

OIT (2008) Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable

http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/mission-and-objectives/WCMS_099766/lang--en/index.htm

Recommandation 202 de l'OIT sur la mise en œuvre nationale de socles de protection sociale, 2012 (également disponible en allemand, arabe, chinois, espagnol, français et russe) <https://www.ilo.org/dyn/normlex/>

fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3065524

Recommandation 204 de l’OIT sur la transition de l’économie informelle à l’économie formelle, 2015, http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/104/texts-adopted/WCMS_377774/lang-en/index.htm

OIT Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive. Rapport du Groupe consultatif sur le socle de protection sociale (rapport Bachelet) Genève, Bureau international du Travail, 2011 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms_165750.pdf

Rapport mondial de l’OIT sur la protection sociale 2014-15. Construire la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale, OIT, 2014

<http://www.ilo.org/global/research/global-reports/world-social-security-report/2014/lang-en/index.htm>

OIT et Banque mondiale : Une mission partagée pour une protection sociale universelle, note conceptuelle, 2015, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/documents/genericdocument/wcms_378996.pdf

HCDH (2014) Socles de protection sociale et droits économiques et sociaux. A/HRC/28/35

<http://www.ohchr.org/Documents/Issues/SocialSecurity/ReportSocialProtectionFloors.pdf>

Schildher Cäcilie (2015) : Guide de la société civile sur les socles nationaux de protection sociale (SPF). Fondation Friedrich Ebert (FES). 2015, avril <http://www.fes.de/GPol/pdf/CivilSocietyGuide.pdf>

Sepúlveda, Magdalena et Nyst, Carly. L’approche des droits de l’homme en matière de protection sociale, Erweko Oy, Ministère des Affaires étrangères de Finlande, 2012 ISBN 978-952-281-016-8

PNUD (2011) Partager des expériences innovantes, Volume 18 de la série Expériences réussies du socle de protection sociale

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), articles 22 et 25
http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/eng.pdf

Notes finales

- [1] Conditions de versement des prestations à la Bolsa Familia au Brésil
- [2] Ce paragraphe s'appuie en partie sur Kuehne dans Drolet, 2016.
- [3] Les termes « protection sociale » et « sécurité sociale » sont utilisés de manière interchangeable dans ce document politique.

ANNEXE 3 :

Comme exemple de ce que devrait contenir un code déontologique du travail social, nous citons ci-joint celui qui existe en Espagne. Évidemment, cela ne peut servir qu'à titre d'approximation, on a déjà vu que le transfert mécanique d'éléments d'un territoire à un autre n'a pas de sens et on a déjà indiqué les caractéristiques de Périmétrie et de Colonialité, qui doivent être prises en compte pour préparer un Code d'éthique valable pour la province de Cotopaxi ou pour tout l'Équateur.

CODE DÉONTOLOGIQUE DU TRAVAIL SOCIAL ÉDITÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU TRAVAIL SOCIAL.

Le premier code d'éthique du travail social publié par le Conseil Général du Travail Social a été approuvé par l'Assemblée Générale des Collèges Officiels des Diplômés en Travail Social et Travailleuse Sociale lors de sa séance extraordinaire du 29 mai 1999. Depuis lors, au cours des dix années suivantes, ans, le code a été imprimé jusqu'à six fois.

Ce document est une mise à jour du texte précédent, étant le premier Code d'éthique du XXI^e siècle publié par le Conseil général du travail social, et se justifie par la nécessité d'approfondir les principes éthiques et déontologiques professionnels en tenant compte des nouvelles réalités sociales. Et les normes qui influencent directement l'activité professionnelle.

Ses objectifs, entre autres, concernent la nécessité de limiter les responsabilités professionnelles, de promouvoir l'augmentation des connaissances scientifiques et techniques, de définir un comportement professionnel correct avec les utilisateurs et avec les autres professionnels, d'éviter la concurrence déloyale, de maintenir le prestige de la profession., poursuivre l'amélioration constante des tâches professionnelles, veiller au service des citoyens et des institutions, valoriser la confiance comme un facteur important et

décisif dans les relations publiques et servir de base aux relations disciplinaires.

Si le document précédent établissait un cadre réglementaire pour les principes éthiques et les critères professionnels par lesquels la profession de travailleur social est régie, le code actuel vise à surmonter les difficultés que la profession a rencontrées au cours de la décennie suivante. Ce code sert à confirmer l'engagement de la profession du travail social envers la société, y compris les avancées scientifiques et techniques et le développement de nouveaux droits et responsabilités tant du professionnel du travail social que des usagers.

Concernant le rôle du professionnel du travail social, il faut prendre en compte ses fonctions :

Ils sont responsables de la planification, de la projection, du calcul, de l'application, de l'évaluation et de la modification des services et des politiques sociales destinés aux groupes et aux communautés. Ils agissent auprès de cas, de groupes et de communautés dans de nombreux secteurs fonctionnels en utilisant diverses approches méthodologiques, travaillent dans un large cadre de contextes organisationnels et fournissent des ressources et des avantages à divers secteurs de la population aux niveaux micro, méso et macro sociale. Certaines fonctions peuvent être développées de manière interdépendante, selon la méthodologie spécifique de l'intervention utilisée.

De là il résulte :

- Information
- Enquête
- La prévention
- Présence
- Attention directe

- Promotion et insertion sociale
- La médiation
- Planification
- Gestion et direction
- Évaluation
- Surveillance
- Enseignement
- Coordination

Pour exercer leurs fonctions, les professionnels du travail social disposent d'instruments spécifiques au travail social :

- **Histoire sociale.** Document dans lequel les données personnelles, familiales, de santé, de logement, économiques, de travail, éducatives et toute autre donnée significative de la situation socio-familiale d'un utilisateur, de la demande, du diagnostic et de l'intervention ultérieure et de l'évolution de cette situation.
- **Dossier Social.** Support documentaire du travail social, dans lequel sont enregistrées les informations systématisables de l'histoire sociale.
- **Rapport social.** Avis technique qui sert d'instrument documentaire préparé et signé exclusivement par le professionnel du travail social. Son contenu est dérivé de l'étude, à travers l'observation et l'entretien, où se reflètent en synthèse la situation de l'objet, l'évaluation, un avis technique et une proposition d'intervention professionnelle.
- **Échelles d'évaluation sociale.** Instrument scientifique qui sert à identifier des situations sociales à un moment donné. Permet de réaliser un diagnostic social

- **Projet d'intervention sociale.** Conception d'une intervention sociale qui comprend une évaluation-diagnostic de la situation et des personnes avec qui agir, une détermination des objectifs opérationnels, des activités et des tâches, l'utilisation des ressources, le calendrier et les critères d'évaluation.

Sur la base de ces prémisses qui définissent l'activité du travailleur social, un code d'éthique a été élaboré pour la profession de travailleur social en Espagne, un document fondamental pour le bon exercice de la profession.

Ces règles déontologiques servent à rassembler les droits et devoirs de tout travailleur social dans l'exercice de son activité professionnelle.

CHAPITRE I. DESCRIPTION ET CHAMP D'APPLICATION.

Article 1.- Ce Code de déontologie est l'ensemble des valeurs, des principes et des règles qui doivent guider la pratique professionnelle des travailleurs sociaux dans l'État espagnol.

Article 2.- Les devoirs énoncés dans le présent Code de déontologie, résultant de la volonté normative qui correspond à une entité de droit public, s'imposent à tous les professionnels du travail social de l'État espagnol dans l'exercice de leur profession, quelle que soit la modalité professionnelle ou contractuelle dans laquelle ils l'exercent. De même, ces devoirs s'étendent aux associations professionnelles enregistrées auprès de l'association officielle correspondante, sans préjudice des autres règlements collégiaux.

Le Conseil général de travail social, les conseils autonomes, les collèges officiels de travail social (ci-après les organisations collégiales) peuvent stipuler et approuver toutes règles déontologiques complémentaires au présent code, dans le cadre des compétences et du territoire qui leur correspondent juridiquement et à condition que la législation autonome leur confère ce pouvoir. Les règles édictées dans l'exercice

de ce pouvoir sont complémentaires et compatibles avec celles établies dans le présent code.

Article 3.- Le non-respect de l'une des règles du présent Code entraîne une infraction disciplinaire prévue dans les Statuts des organisations respectives et dont la correction sera effectuée par le biais de la procédure de sanction établie.

Article 4.- L'un des principaux objectifs des organisations collégiales est de promouvoir et de développer l'éthique professionnelle, ainsi que d'en assurer le respect, et d'accorder une attention préférentielle à la diffusion des préceptes du présent Code auprès de tous les professionnels et de toutes les institutions sociales. Ils proposeront également que les principes énoncés ici soient étudiés par les étudiants en travail social dans les universités.

Les organisations collégiales s'efforceront de faire en sorte que les règles de ce Code de déontologie, qui représentent un engagement formel de l'Institution collégiale et de la profession envers la société espagnole, en raison de leur caractère essentiel pour l'exercice d'une profession de haute importance éthique, humaine et sociale, fassent partie du système juridique garanti par les pouvoirs publics.

Le travail social est une profession et une discipline académique qui promeut le changement et le développement sociaux, la cohésion sociale, ainsi que l'autonomisation et la libération des individus. Les principes de justice sociale, de droits de la personne, de responsabilité collective et de respect de la diversité sont fondamentaux pour le travail social. S'appuyant sur les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et du savoir autochtone, le travail social mobilise les personnes et les structures pour relever les défis de la vie et accroître le bien-être.

Article 6.- Un travailleur social est une personne physique qui prouve qu'elle est en possession d'une qualification officielle qui lui permet d'exercer la profession de travailleur social obtenue dans l'une

des universités espagnoles. Les professionnels dont le diplôme de travailleur social a été délivré par d'autres États membres de l'Union européenne doivent présenter le titre correspondant le reconnaissant pour l'exercice de la profession en Espagne ou son homologation dans le cas de diplômes délivrés par des pays tiers.

CHAPITRE II. APPLICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PROFESSION

Article 7.- Le travail social est fondé sur les valeurs indivisibles et universelles de la dignité humaine, de la liberté et de l'égalité, telles qu'elles sont inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur les institutions démocratiques et sur la primauté du droit. Ils sont la base de la performance professionnelle, à travers l'acceptation des principes suivants.

Principes de base :

1. Dignité. La personne humaine, unique et inviolable, a de la valeur en elle-même avec ses intérêts et ses buts.
2. Liberté. La personne, en possession de ses facultés humaines, accomplit tous les actes sans contrainte ni entrave.
3. L'égalité. Chaque personne a les mêmes droits et devoirs compatibles avec ses particularités et ses différences.

De ces principes de base découlent les principes généraux suivants :

1. Le respect actif de la personne, du groupe ou de la communauté comme centre de toute intervention professionnelle.
2. L'acceptation de la personne en tant que telle avec ses singularités et ses différences.
3. Surmonter les catégorisations dérivées de schémas préétablis.
4. Absence de jugements de valeur sur la personne ainsi que sur ses ressources, ses motivations et ses besoins.
5. L'individualisation qui s'exprime dans la nécessité d'adapter l'intervention professionnelle aux particularités spécifiques de chaque personne, groupe ou communauté.
6. La personnalisation exige de reconnaître la valeur du destinataire

non pas en tant qu'objet, mais en tant que sujet actif dans le processus d'intervention avec l'intentionnalité des droits et des devoirs.

7. Promotion intégrale de la personne, considérée dans son ensemble, à partir de ses capacités potentielles et des multiples facteurs circonstanciels internes et externes. Il s'agit de dépasser les visions partielles et unilatérales et d'intégrer l'intervention par l'interprofessionnalité.

8. L'égalité des chances, des droits, de l'équité et de la participation fondée sur la conviction que chaque personne a la capacité d'améliorer sa qualité de vie.

9. La solidarité, l'implication dans la réalisation d'une société inclusive et l'obligation de s'opposer aux situations sociales qui contribuent à l'exclusion, à la stigmatisation ou à l'assujettissement social.

10. la justice sociale avec la société en général et avec les personnes avec lesquelles ils travaillent, en consacrant leur pratique professionnelle à aider les individus, les groupes et les communautés dans leur développement et à faciliter la résolution des conflits personnels et/ou sociaux et de leurs conséquences.

11. Reconnaissance des droits de l'homme et des droits sociaux et leur concrétisation dans l'exercice réel de ces droits.

12. Autonomie exercée sur la base de la confiance dans les capacités propres des professionnels, sans contrainte extérieure.

13. L'autodétermination comme expression de la liberté de l'individu et donc de la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

14. Responsabilité et coresponsabilité avec l'usager, avec tous les sujets qui participent à l'intervention professionnelle et avec les institutions.

15. Cohérence professionnelle, connaissance et respect du projet et du règlement de l'institution dans laquelle il travaille.

16. Collaboration professionnelle active, constructive et solidaire avec les autres professionnels qui participent à l'intervention professionnelle auprès de l'usager. De même en ce qui concerne l'auto-organisation des professionnels du travail social dans leurs structures organisationnelles collégiales.

17. L'intégrité exige du professionnel qu'il n'abuse pas de la relation de confiance avec le client, qu'il reconnaîsse les limites entre vie personnelle et vie professionnelle et qu'il ne profite pas de sa position pour obtenir un gain ou un profit personnel.

CHAPITRE III DROITS ET DEVOIRS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

A. RELATION AVEC L'UTILISATEUR

Article 8.- Les professionnels du travail social s'engagent à respecter et à promouvoir les principes contenus dans le présent code de déontologie.

Article 9.- Les professionnels du travail social exercent leur profession dans le respect des droits fondamentaux des individus, des groupes et des communautés reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2007, la Constitution espagnole de 1978 et tous ceux contenus dans les déclarations et conventions reconnues par la communauté internationale et ratifiées par l'Espagne.

Article 10.- Les professionnels du travail social prennent des décisions justifiées sur le plan éthique, conformément à la Déclaration internationale des principes éthiques de l'IFSW, aux Normes éthiques internationales pour les travailleurs sociaux et au présent Code d'éthique.

Article 11.- Les professionnels du travail social agissent sur la base des principes du droit à la vie privée, de la confidentialité et de l'utilisation

responsable de l'information dans leur travail professionnel, comme indiqué au chapitre IV du présent code.

Article 12.- Les professionnels du travail social ont la responsabilité d'exercer leur profession afin d'identifier et de développer les forces potentielles des individus, des groupes et des communautés pour promouvoir leur autonomisation.

Article 13.- Les professionnels du travail social, dans le respect des différences, fournissent les meilleurs soins possibles à tous ceux qui demandent leur intervention professionnelle en fonction de l'identité de chaque personne, sans discrimination fondée sur le sexe, l'âge, les capacités, la couleur, la classe sociale, l'appartenance ethnique, la religion, la langue, les convictions politiques, l'orientation sexuelle ou toute autre différence.

Article 14.- Le travailleur social travaille en étroite collaboration avec le client, motive sa participation et respecte ses intérêts et ceux des autres personnes concernées.

Article 15.- Les praticiens du travail social, en promouvant l'engagement et la participation des clients, les encouragent à assumer la responsabilité des décisions et des actions qui peuvent affecter leur vie, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte aux droits et aux intérêts légitimes d'autrui. Ils recourront le moins possible à des mesures juridiques coercitives et ne les adopteront qu'en faveur de l'une des parties impliquées dans un conflit, après une évaluation minutieuse des arguments de chacune des parties.

Article 16.- Le travail social est incompatible avec le fait de soutenir, directement ou indirectement, des individus, des groupes, des forces politiques ou des structures de pouvoir qui s'attaquent à d'autres êtres humains par le terrorisme, la torture ou d'autres moyens violents.

Article 17.- Les professionnels du travail social s'engagent à rechercher et à garantir l'égalité des chances, l'accès aux ressources et le

soutien pour répondre aux besoins de chaque personne, groupe ou communauté, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables ou qui se trouvent dans une situation spécifique de désavantage social.

Article 18.- Le professionnel du travail social a le devoir de fournir, sur la base des caractéristiques et des capacités de compréhension du client, les informations nécessaires sur les dispositions législatives et administratives et sur les droits, devoirs, avantages, inconvenients, ressources et programmes pertinents. À partir de ces connaissances, il/elle établit la relation professionnelle avec le client, le processus, les résultats attendus et la fin éventuelle de l'intervention.

Article 19.- Lorsque, pour diverses raisons, il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur des questions concernant l'usager, le professionnel veille à ce que les meilleurs processus soient choisis pour garantir que la décision prise est conforme aux intérêts, aux souhaits et aux besoins de l'usager.

Article 20.- Dans les cas où il est nécessaire de confier la prise en charge de l'usager à un autre service, le travailleur social le fera de la manière la plus favorable pour l'usager, en assurant la continuité de l'intervention.

Article 21.- Lorsque l'action ou l'activité de l'utilisateur, réelle ou potentielle, présente un risque grave (prévisible ou imminent) pour lui-même ou pour autrui, une limitation préventive du droit à l'autodétermination sera demandée à la personne appropriée, avec l'accord de l'équipe si nécessaire.

Article 22.- Le professionnel du travail social s'efforce d'élaborer des procédures visant à garantir que le client se comporte de manière appropriée dans la relation professionnelle, sur la base d'un respect mutuel.

Article 23.- La situation de pouvoir ou de supériorité que l'exercice de son activité peut conférer au professionnel de l'action sociale par

rapport à l'usager ne doit jamais être utilisée par lui pour son propre profit, intérêt ou bénéfice.

B. RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

Article 24.- Dans les cas où il y a une intervention simultanée avec d'autres professionnels, le professionnel du travail social doit rechercher la coordination nécessaire pour qu'elle soit appropriée à l'étendue de ses compétences dans le cadre de l'institution ou de l'organisation en question. Qui exerce son activité.

Article 25.- Le professionnel du travail social doit obtenir le consentement de l'utilisateur pour la présence de tiers étrangers à l'acte d'intervention professionnelle, tels que les étudiants en stage, les professionnels en formation, études ou recherche, volontariat, etc.

-

Article 26.- Le professionnel du travail social favorise l'échange de connaissances, d'expériences et d'idées avec des collègues et professionnels d'autres disciplines afin de s'enrichir et d'améliorer mutuellement l'intervention sociale.

Article 27.- Le professionnel du travail social fournit de manière désintéressée des conseils et une orientation, ainsi qu'une attention aux demandes, avec la plus grande diligence aux collègues qui en font la demande.

Article 28.- Le professionnel du travail social doit enregistrer et classer correctement la documentation créée afin de pouvoir la transférer ou la référer aux professionnels correspondants pour éviter des répétitions ou des revers dans l'activité professionnelle.

Article 29.- Le professionnel du travail social évalue avec des critères objectifs et rigoureux et de manière loyale et respectueuse tant son travail que celui qu'il est chargé de réaliser en équipe.

Article 30.- Les relations entre les professionnels du travail social

doivent être régies par les principes de professionnalisme, de coordination, de collaboration et de respect réciproque, en évitant toute concurrence déloyale.

Article 31.- Pour participer à la sélection des collègues et autres professionnels, le professionnel du travail social le fera conformément aux critères éthiques contenus dans le présent Code d'éthique. Dans tous les cas, des critères d'égalité, de non-discrimination, de publicité, de mérite et de capacité doivent être pris en compte.

Article 32.- Dans les rapports d'expertise, le professionnel du travail social maintiendra le respect personnel le plus absolu envers le collègue de la partie adverse ou l'auteur de l'œuvre professionnelle à laquelle se réfère le rapport d'expertise, en évitant tout type de disqualification subjective et en respectant aux aspects techniques de la question litigieuse. Elle devrait se limiter à la diffusion de contenus de nature strictement technico-professionnelle.

Article 33.- Lorsqu'un professionnel du travail social sait qu'un autre collègue ne respecte pas les règles du présent Code de déontologie, il doit le communiquer par écrit à l'organisme collégial correspondant.

C. RELATION AVEC LES INSTITUTIONS

Article 34.- Les professionnels du travail social doivent s'impliquer professionnellement dans les droits et intérêts de l'usager, en informant, si nécessaire, l'autorité compétente et les organismes collégiaux des violations des droits de l'homme, des mauvais traitements ou de tout acte cruel, inhumain ou dégradant dont toute personne devient victime. Une victime dont ils prennent conscience dans leur pratique professionnelle, même lorsque les personnes consentent à la situation dans laquelle elles se trouvent.

Article 35.- Le professionnel du travail social assumera les principes du présent Code et la promotion des droits et devoirs sociaux dans les organisations et entités dans lesquelles il exerce son activité, en

soutenant de manière responsable et active, dans la mesure de ses possibilités, les processus visant à améliorer la qualité des services sociaux.

Article 36.- Le professionnel du travail social doit connaître la réglementation, l'organisation et le fonctionnement de l'entité dans laquelle il travaille, dans le respect de ses objectifs. Dans le cas où elles seraient totalement ou partiellement contraires aux principes fondamentaux de la profession, le professionnel agit conformément aux dispositions du présent Code. En cas de conflit entre la dépendance au travail et le respect des principes de la profession qui pourrait générer des actions incompatibles avec les principes éthiques ou la qualité ou l'efficacité professionnelle au profit de l'utilisateur, le professionnel peut demander de l'aide et, le cas échéant, demander la protection du Collège Professionnel.

Article 37.- Le professionnel du travail social, pour une plus grande efficacité et efficience des organisations et de leurs services, et pour le bénéfice des usagers et de la communauté, doit promouvoir la participation à l'amélioration des politiques sociales, à la planification et à l'organisation, aux procédures et protocoles, dans les normes de qualité et le code d'éthique de l'institution ou de l'organisation où elle fournit ses services.

Article 38.- Le professionnel du travail social, lorsqu'il déclare régulièrement son activité aux responsables de l'entité où il fournit ses services, le fait dans les limites compatibles avec la confidentialité, le secret professionnel et les principes fondamentaux de la profession, comme le montre clairement ce Code.

Article 39.- Le professionnel du travail social doit informer les responsables ou les dirigeants de l'institution ou de l'organisme où il fournit ses services, les conditions et les moyens indispensables pour réaliser l'intervention sociale qui lui a été confiée, ainsi que tout ce qui entrave leur travail professionnel.

Article 40.- Le professionnel du travail social aura l'autonomie pour choisir et appliquer les techniques, moyens et conditions appropriés qui favorisent ses relations et interventions professionnelles. De même, vous avez le droit de demander à l'organisation où vous fournissez vos services la possibilité de vous former et de vous mettre à jour dans toutes les matières qui ont un impact sur une meilleure exécution de votre action professionnelle.

Article 41.- Le professionnel du travail social, en matière d'organisation et de travail en équipe, tient compte du fait que la documentation professionnelle est soumise à des critères de confidentialité, son utilisation est donc limitée par et pour l'objectif professionnel concerné. Demander les mesures de sécurité nécessaires pour garantir ladite confidentialité.

Article 42.- Le professionnel du travail social doit avoir une vision globale du travail à réaliser dans l'institution ou l'organisation dans laquelle il fournit ses services, et établir des priorités avec des critères objectifs conformément à la mission de l'entité et sur la base des besoins détectés dans la réalité sociale.

Article 43.- Le professionnel du travail social, dans le cadre de ses compétences professionnelles dans l'organisation dont il fait partie, doit faciliter la coopération avec les entités et organisations liées, dont les politiques et les programmes visent à fournir des services adéquats et favoriser la qualité de vie des utilisateurs.

Article 44.- Le professionnel du travail social veille à ce que les signalements effectués, à la demande de son entité ou de tout autre organisme, restent soumis au devoir et au droit général de confidentialité. Dans tous les cas, l'entité requérante sera tenue de ne pas les diffuser en dehors de l'objectif spécifique pour lequel elles ont été collectées dans les termes établis au chapitre suivant.

Article 45.- En cas de pratiques contraires à l'éthique de toute organisation ou entité qui portent atteinte aux droits et/ou à la dignité de l'usager, le professionnel du travail social communiquera la situation à la Commission déontologique de l'organisation collégiale concernée.

Article 46- Le professionnel du travail social, depuis sa responsabilité première envers l'usager, propose les changements nécessaires dans la politique, les procédures et les actions à travers les canaux appropriés dont disposent les entités et organismes. Dans le cas où ceux-ci limitent la responsabilité dans leurs actes et que des blessures graves et des violations des droits de l'utilisateur persistent, si les moyens de solutions appropriés sont épuisés, recourir aux autorités supérieures ou à la communauté d'intérêts la plus large.

Article 47.- Le professionnel du travail social, conformément aux principes de base inclus dans le présent Code, selon le cadre de l'intervention professionnelle (en relation avec l'usager, avec d'autres professionnels et avec les institutions) et dans les cas de professionnels dans lesquels l'application de la norme ou du mandat institutionnel implique un conflit avec ses principes éthiques, religieux ou moraux, peut invoquer le droit à l'acte individuel d'objection de conscience sans préjudice d'assumer ultérieurement les responsabilités dérivées dudit acte.

CHAPITRE IV. – CONFIDENTIALITÉ ET SECRET PROFESSIONNEL

Article 48.- La confidentialité constitue une obligation dans les actions du travailleur social et un droit de l'utilisateur, et couvre toutes les informations que le professionnel reçoit dans son intervention sociale par quelque moyen que ce soit.

Article 49.- Sont soumis au secret professionnel :

- a. Professionnels du travail social quels que soient leurs qualifications, leur champ d'action et les modalités de leur pratique professionnelle.

- b. Les professionnels qui travaillent en équipe avec le professionnel du travail social et qui, par leur intervention et quelle que soit leur profession, ont connaissance de toute information confidentielle.
- c. Les étudiants en travail social en stage et les bénévoles qui interviennent occasionnellement aux côtés de l'assistante sociale.

Le professionnel du travail social demandera la discréction aux collaborateurs, au personnel administratif, aux étudiants, aux bénévoles ou à tout autre type, qui, en raison de leur profession, traitent des informations confidentielles, en leur faisant connaître l'obligation de garder le silence sur ces informations, sans préjudice des clauses de signature d'obligation de secret conformément à la réglementation sur la protection des données.

Article 50.- Le secret professionnel des travailleurs sociaux s'étend à toutes les informations confidentielles quelle que soit la manière dont elles ont été recueillies. Par information confidentielle, on entend les informations qui ont un caractère personnel et dont l'utilisateur ne souhaite pas qu'elles soient divulguées. En cas de doute sur la nature des informations, le professionnel pourra en demander confirmation à l'utilisateur, de préférence par écrit, ou demander conseil au comité d'éthique de l'organisme compétent ou de la structure collégiale.

Article 51.- Le professionnel du travail social informera l'utilisateur lors d'interventions sociales significatives de son droit à la confidentialité des informations obtenues et des limites du secret professionnel.

Article 52.- L'obligation du secret professionnel n'est pas limitée dans le temps et demeure après la cessation de la prestation de services professionnels ou le décès de l'utilisateur.

Article 53.- L'assistant social remplira les fonctions suivantes en matière d'informations confidentielles :

1. Qualité : Le professionnel recueillera les informations strictement nécessaires à la réalisation de son intervention sociale de la

manière la plus précise possible, en étant respectueux dans son obtention et sa mise à jour et en faisant un usage responsable.

2. Consentement : Lorsque les informations seront obtenues de l'utilisateur, son autorisation sera réputée avoir été accordée du simple fait de sa demande dans le cadre de l'intervention professionnelle. L'utilisateur doit être assuré de la confidentialité des informations qui doivent être fournies pour l'intervention professionnelle. Le fonctionnement de l'organisation doit être expliqué à l'utilisateur, en indiquant qu'il a le droit à tout moment d'accepter, de refuser ou de retirer son consentement, s'il le juge opportun à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur.
9. Transfert d'informations et avertissement de confidentialité : Le professionnel du travail social, chaque fois qu'il envoie ou transfère des informations, indiquera par écrit, si nécessaire, au destinataire, qu'elles sont confidentielles et qu'elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins demandées, et la responsabilité peut exister autrement. En toutes circonstances, le principe de prudence sera respecté dans le traitement et le transfert des informations. Par conséquent, cela évitera les commentaires et les discussions sur les informations sur les utilisateurs dans des espaces publics, ouverts ou dépourvus des espaces de confidentialité.
4. Limitation : Le professionnel du travail social doit limiter les informations qu'il communique à ses confrères et autres professionnels aux seuls éléments qu'il estime strictement indispensables à la réalisation de l'objectif commun, dans le respect du secret professionnel.
5. Respect de la législation sur la protection des données, administrative ou de l'entité dans laquelle il travaille : Le professionnel du travail social se conformera à la réglementation sur la protection des données, administrative ou de l'entité dans laquelle il travaille, notamment en ce qui concerne les données sensibles et la

conservation des données. Dossiers, en garantie du principe de confidentialité et du secret professionnel.

6. Finalité : Les informations obtenues seront dédiées à la finalité pour laquelle elles ont été collectées, sauf consentement exprès de l'utilisateur, autorisation légale ou demande judiciaire.

7. Garde responsable et accès : Le travailleur social, sans préjudice des responsabilités du reste des professionnels avec lesquels il travaille ou pour lesquels il travaille, doit sauvegarder les documents et informations de l'utilisateur, ainsi que restreindre l'accès en autorisant leur accès et leur utilisation uniquement au personnel autorisé avec lequel ils exercent leur fonction afin de garantir la confidentialité.

Article 54.- Cas de dérogation à la confidentialité et au secret professionnel

Le professionnel du travail social aura comme priorité la vie, la sécurité et l'intégrité physique, psychologique et sociale de l'usager, en fournissant les informations confidentielles essentielles dans le cercle d'intervention professionnelle le plus restreint possible.

Pour que le professionnel puisse rompre le secret professionnel, il doit exister une situation exceptionnelle extrêmement grave entraînant un risque prévisible et imminent pour l'usager, pour l'assistant social ou pour des tiers.

Toutefois, le professionnel ne viole pas le secret professionnel dans les cas suivants :

- a. Lorsqu'il est relevé du secret professionnel, par écrit, par l'utilisateur, son représentant légal ou ses héritiers.
- b. Lorsque vous recevez une ordonnance de signalement sur des questions confidentielles par mandat légal ou par un organe judiciaire. Si, malgré cela, vous avez des doutes sur les limites des

informations confidentielles demandées, vous pouvez demander conseil à la Commission d'Éthique de la structure collégiale correspondante et le soulever tant au préalable que lors du procès ou du dossier, pour être dispensé de cette obligation par l'autorité judiciaire ou administrative.

- c. Lorsqu'il est signalé par un utilisateur pour la commission d'un crime ou d'un délit ou pour la violation du code d'éthique, à condition qu'il n'existe pas d'autres moyens efficaces pour se défendre. Si vous comparaissiez comme témoin, vous pouvez demander réparation conformément au point b).
- d. Lorsque l'utilisateur ou des tiers peuvent être affectés de manière injuste et grave.
- e. Lorsque l'intervention sociale est réalisée en équipe concernant les informations nécessaires, qu'ils soient travailleurs sociaux ou non. Dans le cas contraire, ils seront avertis de l'obligation de secret professionnel ou de silence.

Article 55.- En cas de doute sur l'application des principes et hypothèses indiqués ci-dessus pour la violation du secret professionnel, les principes suivants seront suivis hiérarchiquement :

- a. Priorité de protection des droits fondamentaux de l'utilisateur ou des tiers spécialement protégés par la loi.
- b. Principe de sécurité.
- c. Principe de liberté de décision.

CHAPITRE V. – DES COMMISSIONS DÉONTOLOGIQUES

Art.- 56.- Le Conseil Général créera une Commission d'Éthique qui sera dotée d'un Règlement de Régime Intérieur qui établira son fonctionnement, son objet et ses fonctions.

Dans tous les cas, la Commission Déontologique du Conseil Général peut :

- a. Réaliser des activités de formation et de diffusion sur l'éthique professionnelle et la déontologie.
- b. Émettre des rapports généraux à la demande du Conseil général sur les matières relevant de sa compétence.
- c. Émettre des rapports sur des aspects particuliers de l'éthique et de la déontologie professionnelle à la demande d'organismes ou d'institutions publiques ou privées, après les avoir pris en considération par le Conseil général.
- d. Émettre des rapports sur les matières relevant de sa compétence à la demande des collèges officiels ou des conseils autonomes.

Art.- 57.- Les organisations collégiales peuvent créer leurs propres Commissions d'Éthique conformément aux dispositions de leurs Statuts et de leurs propres règlements régionaux. S'ils n'y croient pas, ils peuvent recourir à la Commission déontologique du Conseil général aux fins prévues au chapitre 1.

Art.- 58.- Les Comités d'Éthique veilleront à l'éthique professionnelle conformément aux dispositions du présent Code d'Éthique. Ses fonctions seront :

- a. Élaborer des critères généraux d'orientation sur les aspects déontologiques de l'intervention professionnelle.
- b. Fournir des conseils génériques aux professionnels qui en ont besoin.
- c. Règle dans les cas particuliers soumis à l'examen des conseils d'administration des collèges ou des conseils autonomes, soit à leur initiative, soit à la demande des membres.

Art.- 59.- Les Commissions d'Éthique peuvent statuer, à la demande des organes collégiaux compétents en matière de sanction, en cas de procédure disciplinaire suivie de la commission de violations présumées du Code d'Éthique.

Dans ces cas, l'avis émis par les Commissions d'Éthique sera obligatoire, mais non contraignant.

DISPOSITION FINALE. - ENTREE EN VIGUEUR

PREMIÈRE. Ce Code d'éthique, une fois approuvé par l'Assemblée générale du Conseil général du travail social, sera publié pour la connaissance générale des professionnels du travail social, dans le premier bulletin d'information publié, ainsi que sur les pages Web des Communautés autonomes. Conseils et Collèges Officiels entrant en vigueur 20 jours après leur approbation.

[1] Approuvé à l'unanimité lors de l'Assemblée extraordinaire du 29 septembre 2001.

[2] Définition globale du travail social. Juillet 2014. Melbourne (Australie) FITS (IFSW) et IASSW. Approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du Conseil Général des Collèges Officiels de Travail Social à l'unanimité le 13 décembre 2014.

[3] Constitution espagnole de 1978, article 1.1

[4] Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et extensions ultérieures.

PROLOGUE

Au cœur du travail social, l'éthique et la morale constituent des repères indispensables. Cependant, que se passe-t-il lorsque ces repères sont calibrés depuis des centres de pouvoir qui ignorent les réalités de la périphérie ? Comment la déontologie, phare de notre profession, est-elle appliquée dans des contextes marqués par la colonialité et les inégalités structurelles ? Cet ouvrage, « Éthique, morale et déontologie du travail social, depuis la périphérie et la colonialité : le cas de Cotopaxi (Équateur) », pose non seulement ces questions cruciales, mais ose également chercher des réponses ancrées dans l'expérience vécue de ceux qui exercent le travail social en marge.

De mon point de vue de spécialiste de la déontologie, je reconnais l'urgence de réexaminer les fondements de notre pratique. Les formulations éthiques, souvent conçues dans des environnements eurocentriques, peuvent s'avérer insuffisantes, voire contre-productives, lorsqu'elles sont appliquées sans esprit critique à des réalités aussi complexes que celles de Cotopaxi. Ici, dans les Andes équatoriennes, l'histoire de la colonialité s'entremêle aux dynamiques contemporaines d'exclusion, générant des défis uniques pour la pratique professionnelle.

Cet ouvrage constitue un précieux exercice de décolonisation de la pensée en travail social. Il nous invite à transcender les perspectives hégemontiques et à construire une déontologie véritablement pertinente et libératrice pour les communautés avec lesquelles nous travaillons. En se concentrant sur le cas du Cotopaxi, l'ouvrage offre un aperçu des complexités auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux en périphérie : de la réinterprétation des principes de justice et d'autonomie dans un contexte de vulnérabilité à la reconfiguration de la confidentialité et de la relation d'aide face à des structures de pouvoir bien ancrées.

L'originalité de cet ouvrage réside dans son engagement en faveur d'une épistémologie du Sud. Il ne s'agit pas de rejeter les apports universels de l'éthique, mais plutôt de les enrichir des voix, des expériences et de la sagesse de ceux qui ont été historiquement réduits au silence. Il nous confronte à la nécessité d'une déontologie située, qui tienne compte des particularités culturelles, économiques et politiques de chaque contexte. Cette approche renforce non seulement notre profession, mais contribue également à une pratique du travail social plus juste, plus équitable et plus humaine.

En fin de compte, ce livre est un appel à une réflexion approfondie et à une action consciente. Il invite tous les travailleurs sociaux, étudiants et universitaires à se joindre à ce dialogue critique sur la manière de construire une déontologie qui serve véritablement les intérêts des communautés les plus vulnérables, une déontologie qui, depuis la périphérie, éclaire la voie vers un avenir plus juste.

Melquiades Mendoza Pérez

ISBN

ISBN: 978-9942-7157-2-2



9 789942 715722